MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingtième séance – Mercredi 18 octobre 2017, à 17 h

Présidence de M. Jean-Charles Lathion, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: M^{me} Sandrine Salerno, vice-présidente, M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif, M. François Bärtschi, M^{mes} Jennifer Conti et Christina Kitsos, M. Gazi Sahin et M^{me} Delphine Wuest.

Assistent à la séance: M. Rémy Pagani, maire, M^{me} Esther Alder et M. Sami Kanaan, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 5 octobre 2017, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 17 octobre et mercredi 18 octobre 2017, à 17 h et 20 h 30.

Exhortation – Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais juste faire suite aux discussions qui ont eu lieu ce matin, lors de la séance du Conseil administratif. Comme je vous l'avais annoncé hier, suite à une question orale, la Commission de la concurrence (Comco) a émis une recommandation à l'attention de la Ville de Genève. Cette recommandation conclut que la mise en œuvre de l'article 23 A, alinéa 5, du règlement relatif aux aides financières du Service social ne peut entrer en vigueur, eu égard au respect de la loi fédérale sur le marché intérieur (LMI). Dès lors, on peut regretter que le projet de délibération PRD-130 ait été voté sur le siège, sans passage en commission, où nous aurions pu prendre le temps nécessaire d'étudier la conformité au droit supérieur. Le sujet est très complexe, mais sachez que la Comco s'exprime uniquement par rapport à la LMI. Par conséquent, les montants octroyés ne peuvent être uniquement valables en ville de Genève. J'ai cependant noté, et le Conseil administratif également, que votre Conseil était attaché à cette prestation, sous réserve de son évolution, même si, à titre personnel et étude à l'appui, je m'inscris en faux contre celles et ceux qui pensent que les bénéficiaires utilisent mal cet argent.

Nonobstant, j'ai demandé au Service social d'étudier la faisabilité d'un système d'octroi qui corresponde, dans la mesure du possible, au souhait de votre Conseil, à savoir que les bénéficiaires se trouvent encouragés à dépenser l'allocation de rentrée scolaire pour les besoins de leurs enfants dans les commerces de proximité. Je vous remercie pour votre attention.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Sur la demande des auteurs, je vous annonce le report du traitement des interpellations orales suivantes:

«Désolation sur la plaine de Plainpalais: où sont les arbres?» (IO-269);

- «Feux d'un jour, feux toujours, feux sans amour» (IO-270);
- «Vie à trépas au bois de la Bâtie» (IO-271);
- «Département des constructions et de l'aménagement: quelles sont les procédures de recrutement?» (IO-272).

M. Daniel Sormanni (MCG). Monsieur le président, par générosité envers vous, j'ai accepté hier de reporter le traitement de mes deux interpellations orales. Or je constate aujourd'hui qu'un seul des deux acteurs concernés par mes objets est présent. En effet, M. Guillaume Barazzone est absent. Je souhaiterais que les deux magistrats concernés soient là. Je remercie M. Pagani de l'être, mais on a appris hier que M. Barazzone serait absent aujourd'hui. J'aimerais donc reporter le traitement de mes objets au mois prochain, autrement on prêchera dans le vide.

Le président. Très bien, c'est noté.

4. Questions orales.

Le président. M. Pagani s'est engagé hier à répondre à la question suivante de M. Gauthier: à quelle date avez-vous informé le bureau et le conseil de la Fondation du Grand Théâtre des problèmes graves du chantier du Grand Théâtre? Une date, une simple date, merci. Telle était la question. Monsieur Pagani, je vous donne la parole.

M. Rémy Pagani, maire. Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il s'agit de vendredi passé. En ce qui concerne la date où j'ai pris la mesure de l'ensemble des problématiques, elle figure dans cet excellent journal qu'est la *Tribune de Genève*. J'ai pris connaissance de la problématique du chantier il y a un mois de cela.

Le président. Merci, la question a obtenu sa réponse. Y a-t-il d'autres réponses du Conseil administratif aux questions posées? Non... il n'y en a pas.

5. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 22 mars 2017 en vue de l'approbation du budget de la saison 2016-2017 du Grand Théâtre de Genève (PR-1225 A)¹.

Rapport de M^{me} Florence Kraft-Babel.

La proposition a été renvoyée par le Conseil municipal à la commission des arts et de la culture lors de la séance plénière du 16 mai 2017. L'objet a été traité lors de la séance unique du 19 juin 2017, sous la présidence de M^{me} Marie-Pierre Theubet. Les notes de séance ont été prises par M. Philippe Berger, que nous remercions de son travail.

Séance du 19 juin 2017

Audition des représentants du Grand Théâtre: M^{me} Lorella Bertani, présidente de la Fondation du Grand Théâtre, M. Tobias Richter, directeur général, et M. Claus Hüssig, secrétaire général

La présidente invite M^{me} Bertani à présenter en premier le bilan de la saison 2016-2017.

M^{me} Bertani indique que le projet de budget en question prévoyait initialement un excédent de 365 000 francs, en tenant compte de deux facteurs: la participation financière du Canton à cette saison, conformément au plan quadriennal du Grand Théâtre, ainsi qu'une drastique diminution des charges de l'ordre de 800 000 francs.

Elle évoque ensuite le contexte particulier de cette saison qui a eu lieu hors murs. Le budget 2016-2017 est donc le premier à s'inscrire sur une saison qui s'est entièrement déroulée à l'Opéra des Nations. Malgré les difficultés pour le personnel de naviguer entre six emplacements différents, elle relève que, pour l'essentiel, les équipes ont joué le jeu de même que les abonnés qui ont accepté de passer de la rive gauche à la rive droite et ont apprécié l'acoustique exceptionnelle du nouveau lieu.

Elle relève toutefois que, malgré ces données positives, les recettes de billetterie n'ont pu être à la hauteur de celles d'une saison entre les murs du Grand Théâtre, d'une part en raison de la moindre capacité d'accueil du nouveau lieu, soit 400 places de moins qu'à la place de Neuve, et d'autre part en raison de l'impossibilité de disposer d'une catégorie «carré d'or» ou de loges permettant de pratiquer des tarifs plus élevés.

^{1 «}Mémorial 174e année»: Proposition, 7075.

Pour compenser ces places manquantes, le nombre de représentations a été augmenté, mais cette mesure a généré des coûts supplémentaires.

Malgré tout cela, un bonus d'un peu plus de 300 000 francs a pu être dégagé. Elle rappelle à cette occasion les succès exceptionnels de la saison avec *La Pucelle d'Orléans, Così fan tutte, Der Vampyr* et *La Bohème*.

M^{me} Bertani aborde alors le problème crucial du moment: elle rappelle que le conseil de fondation avait inclus de bonne foi dans son budget la subvention que lui avait accordée l'Etat, conformément à la convention de subventionnement passée entre celui-ci et la Ville de Genève. Toutefois, la situation peut changer d'un coup dans le cas où le Grand Conseil ne confirmait pas sa subvention au mois de septembre. Il y aurait alors un déficit de 1 300 000 francs pour l'exercice 2016-2017...

Elle ajoute enfin qu'une nouvelle disposition autour de l'obligation récente de soumettre à l'AVS les cachets des artistes étrangers a provoqué en sus un manque à gagner de 250 000 francs pour l'institution sur cette saison.

Puis, M^{me} Bertani fait un bref rappel historique des récentes négociations Canton – Ville.

En octobre 2013 le Canton déclarait vouloir s'engager à verser au Grand Théâtre, sous réserve d'acceptation du Grand Conseil, un certain nombre de montants. Suite à cette déclaration politique, une convention bipartite de subventionnement avait été signée entre l'Etat et la Ville de Genève pour les années 2015-2016. Signée en juin 2016, celle-ci prévoyait 500 000 francs pour 2015, et 2 000 000 de francs pour 2016.

Par la suite, le Grand Théâtre, qui travaille de fait sur une planification quadriennale pour les années 2015-2018, — plus réaliste que les budgets de saison annuels, car les artistes internationaux doivent être engagés au moins deux à trois ans en avance — se préparait à négocier la nouvelle convention pour 2017-2018. Celle-ci a été signée en avril 2017, dans la foulée de la première, forte du fait que le bilan était extrêmement positif et ne contenait pratiquement aucun bémol, sauf ceux prévisibles, dus au fait que le Grand Théâtre jouait hors murs. Elle rappelle que suite à la négociation de la deuxième convention de subventionnement, le Grand Conseil votait à son budget 2017 avec une écrasante majorité une subvention de 3 000 000 de francs pour le Grand Théâtre. C'est donc en se basant sur ce vote que ce montant a été inscrit au budget de l'institution.

Mais, à la surprise générale et sans les avoir auditionnés, le 7 juin 2017, la Commission des finances du Grand Conseil vote une non-entrée en matière sur les 3 000 000 de francs alloués au Grand Théâtre et inscrits au budget 2017. Cette situation, si elle devait se confirmer au mois de septembre, poserait un problème

majeur: du fait que cette annonce arrive en fin de saison pour la saison écoulée, aucune des dépenses du Grand Théâtre n'est rattrapable! Le Grand Théâtre se retrouverait donc en cessation de paiement en novembre. M^{me} Bertani indique que l'institution a besoin de pérennité et de stabilité financière pour pouvoir exister, ne pouvant se permettre, ne serait-ce qu'au vu de sa dimension, de naviguer à vue. Elle conclut en notant encore une fois le caractère dramatique que prendrait un refus de la part du Grand Conseil, étant donné que le fond de réserve a d'ores et déjà été entièrement utilisé pour couvrir le déficit de la saison passée, déficit prévu dans le plan quadriennal.

Elle rappelle à cette occasion que le Grand Théâtre est engagé régulièrement envers 300 personnes fixes, dont 200 fonctionnaires de la Ville, et que, selon les saisons, il emploie jusqu'à 1300 personnes. En termes de public, elle accueille plus de 130 000 auditeurs chaque année.

M^{me} Bachmann rajoute que, sur l'objet qui nous est soumis, le vote ou le refus des 3 000 000 de francs en plénière au Grand Conseil de septembre, fait que ce n'est qu'à ce moment que la Fondation du Grand Théâtre sera en mesure d'adopter définitivement son budget 2016-2017.

M^{me} Bachmann revient ensuite sur l'article de la Tribune de Genève faisant état d'une «prise d'otage du Grand Théâtre». Elle note que l'expression de «prise d'otage» est parfaitement correcte, car la commission des finances du Grand conseil a établi par son vote un lien purement politique et aucunement juridique entre la subvention de 3 000 000 de francs et les discussions actuelles entre l'Etat et la Ville sur la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le Canton (LRT). Elle relève à ce titre que cet argent du Canton était pour le Grand Théâtre de l'argent en plus, et qu'il ne s'agissait absolument pas d'un transfert de la Ville au Canton. Elle indique qu'il était destiné à combler les déficits annoncés de la saison hors les murs, puis, une fois l'institution réintégrée à la place de Neuve, la même somme sera destinée à élargir l'assiette pour lui permettre de servir le projet artistique du Grand Théâtre. En effet, l'étude menée autour de l'avenir du Grand Théâtre par Actori mentionne un déficit structurel de l'institution depuis plusieurs années, comblé autrefois par certains mécènes, aujourd'hui à découvert; il s'agit d'un manque récurrent de financement qui, à terme, péjorerait la qualité des spectacles.

En complément des propos de M^{me} Bachmann, M^{me} Bertani précise que le Grand Théâtre a vu ses dépenses artistiques diminuer de 6% en dix ans, qu'il est arrivé aux limites de ce qu'il pouvait économiser en la matière s'il souhaitait maintenir le niveau des grandes scènes internationales. Elle note enfin que le but de cette subvention cantonale était un, de traverser cette saison hors murs sans trop de dégâts, puis deux, de continuer à pouvoir mener à bien la mission numéro un de l'institution, à savoir produire du grand art.

Après cette présentation, la présidente ouvre le tour des questions.

Une commissaire demande de préciser la nature du déficit: déficit principalement occasionnel dû à la saison hors-murs? Ou déficit structurel?

- M. Richter répond que les 3 000 000 de francs supplémentaires sont destinés dans un premier temps à couvrir le déficit lié à la situation hors les murs. Il reformule ce qui a été exposé précédemment, à savoir que pour atteindre une jauge comparable à celle de la place de Neuve il a fallu augmenter le nombre de soirées, mais que cela a aussi automatiquement fait augmenter les charges. Il fait observer que les tarifs pratiqués à l'Opéra des Nations sont inférieurs d'environ 20% à ceux de la place de Neuve, à quoi il faut ajouter l'absence de places «carré d'or» et de loges. Alliés à une augmentation des charges AVS pour étrangers, vous avez les éléments qui expliquent le déficit de cette saison.
- M. Richter évoque ensuite le problème récurrent de nature structurelle. Il indique que tout ce qui a été entrepris comme mesures d'économies a principalement servi à éponger un trou structurel persistant dans l'institution depuis plusieurs années, ainsi que relevé par l'étude Actori.

M^{me} Bertani résume: il s'agit ici de deux effets de débordements, l'un structurel, l'autre provenant de la situation hors les murs.

Une commissaire demande aux auditionnés de leur faire part de leurs réflexions concernant la problématique de la possible gouvernance bicéphale Etat/Ville du Grand Théâtre.

M^{me} Bertani répond en donnant quelques éléments de réflexion factuels.

Elle évoque la déclaration d'intention d'octobre 2013, et le contenu de la loi, qui parle «des tâches conjointes» entre l'Etat et la Ville. Aussi signale-t-elle que lorsque l'on parle de «désenchevêtrement», l'expression est incorrecte. Elle cite ensuite l'exemple de l'Orchestre de la Suisse romande (OSR), qui fonctionne de manière bicéphale depuis sa création par Ansermet, et que ce fonctionnement existe aussi au Musée d'art moderne et contemporain (MAMCO), à chaque fois à satisfaction. Elle conclut que si la «bicéphalité» permettait d'assurer pérennité et stabilité à l'institution, il n'y a pas de raison de s'y opposer.

Un commissaire aimerait avoir des précisions concernant de prétendues nouvelles réglementations en matière d'AVS, qui selon lui existaient déjà.

M. Hässig répond qu'il s'agit en l'occurrence d'une modification de l'application de la loi fédérale sur l'AVS, qui est entrée en vigueur en 2015. Il relève que cette modification a été communiquée relativement tardivement au Grand Théâtre par l'Office cantonal des assurances sociales (OCAS). Il indique que précédemment les artistes et les chanteurs étrangers se déclaraient indépendants

quand bien même ils exerçaient plus de trois semaines, et leurs revenus n'étaient donc pas soumis à l'AVS. Il dit que la situation d'aujourd'hui exige qu'un artiste étranger qui exerce plus de trois semaines, même s'il se déclare indépendant, soit soumis au paiement de l'AVS. Il relève que le bilan de cette modification a été fait, et qu'entre août et décembre 2016 elle a coûté 50 000 francs au Grand Théâtre, et qu'aujourd'hui le compteur est à 240 000 francs. Il précise que cela ne concerne pas les artistes qui exercent pour une très courte durée ou ceux qui ont un réel statut d'indépendant comme certains metteurs en scène, mais que cela affecte grandement les chanteurs, ce qui implique que le Grand Théâtre est plus concerné que d'autres théâtres par cette modification, aussi car il ne dispose pas d'une troupe propre.

Un commissaire demande si on pourrait lui faire parvenir le texte comprenant cette modification de l'application de la loi fédérale sur l'AVS. (Voir annexe envoyée à la commission par M. Hässig.)

Un commissaire souhaite avoir des éclaircissements sur la vente présumée à des acheteurs chinois de la structure de l'Opéra des Nations.

M^{me} Bertani répond que la Fondation du Grand Théâtre est propriétaire de ce bien. Elle confirme que le contrat d'achat avec un acquéreur chinois est en cours de négociation. M. Hässig précise que la vente de l'Opéra des Nations a été proposée à des repreneurs suisses ou régionaux par annonce, sans réponses pour le moment. Il rajoute cependant qu'une contrainte de temps lie le Grand Théâtre au propriétaire qu'est l'Etat, et qu'il se doit d'avoir quitté les lieux en 2019 pour éviter une pénalité de 1000 francs par jour, dès le 1^{er} janvier 2020.

Revenant sur la proposition PR-1225, un commissaire se demande s'il fait sens de poursuivre la discussion dans la mesure où la Ville est aujourd'hui prise en otage par le Grand Conseil avec ce vote en suspens sur les 3 000 000 de francs de subventions. Il demande aux auditionnés s'ils ne pourraient pas revenir en septembre après le vote du Grand Conseil, du moment que la Ville de Genève n'a pas actuellement la maîtrise de la situation.

M^{me} Bertani pense qu'il appartient, suite à cette audition, aux conseillers municipaux et en particulier aux commissaires de la CARTS d'utiliser leurs relais politiques en vue d'une issue favorable au Grand Conseil.

Une commissaire déplore l'absence de M. Kanaan autour de cette table. Il convient dès maintenant de mener une discussion politique sur le sujet du type de gouvernance qui doit être mis en place pour des institutions d'envergure, observant que le Grand Conseil marque visiblement plus de désintérêt que d'intérêt, par exemple envers la Comédie et le Grand Théâtre. Elle observe que le Grand Conseil a concocté en son temps une coquille vide avec la loi cantonale sur la culture.

La présidente informe qu'une rencontre avec M. Kanaan est d'ores et déjà agendée à la rentrée pour aborder les questions liées à la LRT.

En l'absence de M. Kanaan, cette commissaire souhaite entendre M^{me} Bachmann à ce sujet.

M^{me} Bachmann répond qu'elle ne peut pas remplacer M. Kanaan, qui est aujourd'hui absent de Genève. Brièvement, elle évoque le début du processus, en relevant que le renforcement du Canton en matière de culture date de la législature précédente. Elle rappelle la première déclaration d'intention formulée en 2013, qui disait espérer que le Canton s'investisse plus, notamment dans les grandes institutions. Elle souligne qu'à l'époque cette déclaration d'intention n'avait aucun lien avec la LRT, mais uniquement avec la nouvelle loi sur la culture, et indique que la déclaration d'intention était une des réponses apportées à la nécessité de davantage de concertation entre les communes et le Canton.

M^{me} Bachmann fait remarquer ensuite que le choix de lier cette discussion, non plus avec la loi sur la culture mais avec la LRT, découle d'une orientation voulue par M. Longchamp. Elle relève que la seconde déclaration d'intention de novembre 2015 a eu le mérite de pouvoir s'appuyer sur la première déclaration et prévoyait un partenariat public renforcé pour les grandes institutions culturelles. M^{me} Bachmann note que, suite à cela, deux scénarios se sont présentés pour les deux exécutifs, à savoir celui d'un partenariat public renforcé ou d'un simple transfert au Canton. Elle rappelle que M. Kanaan s'est positionné sans ambiguïté pour la première option, et souligne qu'à l'époque la presse rapportait une avancée des travaux plutôt constructive en la matière, notant que la question du transfert au Canton était alors mise de côté. Elle précise en outre qu'actuellement, en ce qui concerne le Grand Théâtre, ses statuts doivent être modifiés pour permettre une entrée du canton dans sa gouvernance. Qu'il appartient démocratiquement au Conseil municipal, qui a approuvé les statuts actuels du Grand Théâtre, de les modifier le cas échéant. Elle souligne enfin que M. Kanaan a toujours exprimé son désir que soient maintenus les acquis sociaux des personnes employées par la Ville au Grand Théâtre.

Cette commissaire se demande encore si le non-paiement éventuel de ces 3 000 000 de francs ne met pas à mal la négociation en cours sur le sujet.

M^{me} Bachmann répond que, sur cette question, tout le monde pense la même chose, à savoir que nous ne pouvons pas avancer dans un partenariat public renforcé si la confiance est rompue et si les engagements du Canton ne sont pas tenus.

M^{me} Bertani précise encore que, du point de vue financier et juridique, les deux projets de loi n'ont pas de liens et ne devraient pas être liés car ils n'ont pas la même temporalité. L'urgence concerne le plan localisé (PL) sur la

subvention de 3 000 000 de francs, précédemment votée au budget, tandis que la temporalité en vue d'un partenariat public renforcé vise le moyen voire le long terme.

Un commissaire demande si l'administration travaille d'ores et déjà à un plan B dans l'hypothèse au cas où le vote de septembre trouverait une issue négative.

M. Richter répond encore une fois que, pour le budget 2016-2017 écoulé, il n'existe pas de plan B. Le Grand Théâtre est parti du principe que ce qui avait été signé constituait la base de son action et tous ses représentants ont été très surpris de ce revirement de la Commission des finances du Grand Conseil.

Ce commissaire remercie M. Richter et demande à $M^{\rm me}$ Bachmann si un plan B est prévu au niveau du Conseil administratif.

M^{me} Bachmann répond que M. Kanaan n'a pas prévu en l'état de revenir devant le Conseil municipal pour lui faire voter une telle proposition, ce d'autant que les 3 000 000 de francs étaient inscrits au budget de l'Etat et dans la convention de subventionnement.

M. Hässig tient à ce que soit relevé l'effort financier qui a été consenti par le Grand Théâtre depuis 2013 en matière notamment de réduction des charges, qui ont diminué de 2 500 000 francs en trois ans, et ce de manière constante. Il indique qu'en termes d'économies le Grand Théâtre est arrivé là à ses limites s'il veut pouvoir continuer à assurer sa mission première de maintien du niveau de qualité des spectacles.

Un commissaire demande quel est l'impact de la situation actuelle sur les travailleurs et travailleuses du Grand Théâtre.

M^{me} Bertani répond que la nouvelle d'un potentiel non-soutien du Canton a été très mal perçue par les employé-e-s, d'autant qu'on leur demande de déménager à nouveau en 2018.

M. Richter rajoute que jusqu'à présent l'engagement du personnel était total, notamment celui de la fondation, que chacun s'était investi en vue de favoriser la baisse des charges et de faire en sorte que le déménagement se passe le mieux possible. Il note qu'il est donc difficile d'expliquer cette nouvelle situation aux équipes qui ont consenti à ces sacrifices. M. Richter conclut enfin en expliquant que depuis longtemps lui-même et M^{me} Bertani font un travail d'information auprès des politiques. Il dit sa frustration de constater que les seuls membres du Grand Conseil qui viennent à ces rencontres sont ceux qui sont déjà favorables à la cause du Grand Théâtre. Il se remémore les propos tenus ensuite par un représentant d'un parti bourgeois qui dénotaient une méconnaissance profonde du dossier. Il précise que c'est cette méconnaissance qui provoque également l'ire du personnel et de ses représentants.

M^{me} Bachmann tient à rebondir sur la question du personnel du Grand Théâtre. S'agissant du personnel Ville, ils ne sont pas en danger, car payés par la Ville de Genève, qui continuera à verser les salaires. La partie Ville de l'institution n'est pas touchée par la question des 3 000 000 de francs. Elle rappelle également que la Ville accorde au Grand Théâtre une subvention de 10 200 000 francs, destinée à financer notamment les salaires du Ballet et du Chœur. Les employés concernés par le choc relèvent de la Fondation. M^{me} Bachmann rappelle en effet que sont en jeu aujourd'hui dans ces 3 000 000 de francs, tous les frais artistiques, notamment ceux liés aux temporaires qui font les spectacles. Cela est d'autant plus délicat que l'on prend en otage ceux-là même qui font le spectacle.

Une commissaire demande si une information lue dans la presse concernant un accord à bout touchant du Conseil administratif avec le Canton pouvait lui être confirmée.

M^{me} Bachmann répond que le Conseil administratif a délégué deux représentants en vue de la négociation, à savoir M. Kanaan et M. Pagani. Elle rappelle que ces discussions se déroulent dans le cadre d'un comité de pilotage composé de M. Longchamp et M^{me} Emery-Torracinta pour l'Etat, ainsi que de M^{me} Lamar et de M^{me} de Planta pour représenter les communes. Le mandat de négociation est de concrétiser un partenariat public renforcé et de maintenir les acquis sociaux pour les employés actuels de la Ville. Les discussions avancent, sans pour autant qu'un accord soit imminent.

La même commissaire demande s'il est exact de dire que le point de discorde le plus important concernerait le statut du personnel.

M^{me} Bachmann dément, en indiquant que le point de discorde principal à ce stade est la non-entrée en matière de la commission des finances du Grand Conseil concernant les 3 000 000 de francs.

Cette même commissaire demande encore aux représentants du Grand Théâtre, s'ils ont déjà tenté de demander une audition à la Commission des finances du Grand Conseil pour convaincre les opposants au subventionnement.

M^{me} Bertani répond qu'elle avait pris contact avec le président de la commission des finances du Grand Conseil, qui lui avait indiqué que l'objet serait voté mi-juin ou fin juin. Elle ajoute qu'une visite du chantier du Grand Théâtre avait été organisée le 8 juin, et qu'à cette occasion tous les membres de la commission des finances, de la Commission des travaux et de la commission de l'éducation du Grand Conseil étaient invités. Elle signale que le vote a eu lieu entre-temps, soit le 7 juin, hors les délais précédemment communiqués. Et que le jour de la visite, au lendemain dudit vote, seuls six députés se sont présentés...

M. Richter précise que seuls les députés favorables étaient présents. M^{me} Bachmann complète en disant que la difficulté de la situation actuelle est que la commission des finances a renvoyé l'objet directement en plénière.

Une commissaire demande à M^{me} Bachmann si M^{me} Salerno ne serait pas plus concernée par les négociations en cours que M. Pagani.

 M^{me} Bachmann répond que la délégation actuelle du Conseil administratif a été approuvée par le Conseil administratif lui-même.

Une commissaire demande si l'on connaît le pourcentage des non-résidents en ville de Genève qui vont au Grand Théâtre. Elle souhaite savoir en outre si ce rayonnement culturel et l'impact financier positif qui en découle a été suffisamment mis en avant.

La présidente répond que tous ces chiffres sont disponibles dans les rapports qui ont été produits sur la question. M^{me} Bachmann précise toutefois qu'à l'époque de la signature de la convention de subventionnement, le rayonnement culturel du Grand Théâtre ainsi que son impact positif sur l'économie avaient été mis en avant pour la justifier. Elle note de plus que le partenariat public renforcé avait déjà ainsi été justifié pour l'appui cantonal au MAMCO.

M^{me} Bertani aborde alors la question d'un transfert éventuel du Grand Théâtre au Canton. Il s'agirait tout d'abord de considérer que, juridiquement, il faudra la création d'une nouvelle fondation. Ceci implique la liquidation de la précédente. Elle nous laisse à penser les frais qu'occasionne une telle liquidation, notamment par le changement de caisse de pension, et évoque des coûts de plusieurs dizaines de millions. Sans compter la vente du bien immobilier qui appartient à l'actuelle fondation. A son sens, l'objectif du partenariat public renforcé est le plus logique et justifié, ne serait-ce que d'un point de vue purement économique.

Un commissaire lit la LRT où il est précisé que la répartition des tâches est régie par des principes de proximité, de subsidiarité, de transparence et d'efficacité, et que les tâches peuvent être exclusives, conjointes ou complémentaires. Il dit ensuite sa perplexité de lire au chapitre «surveillance» que c'est le Conseil d'Etat qui surveille la mise en œuvre de la répartition des tâches. Il se demande si cette affaire des trois millions n'est pas utilisée comme moyen de pression sur cette question du désenchevêtrement? Il ajoute encore ne pas trop bien comprendre à quel titre le Grand Conseil intervient? Il regrette que les projets menés entre le Canton et la Ville soient perturbés par le Grand Conseil. Il note que le même procédé a été observé pour la Comédie ou la MRL. Il souhaiterait savoir si la lecture qu'il fait de l'affaire est correcte, et en particulier comprendre comment le Conseil d'Etat peut tenir son rôle de surveillance s'il en est empêché par le Grand Conseil.

M^{me} Bachmann explique que la LRT a donné lieu à des projets de loi (PL) d'application, précisant qu'il y en déjà eu deux, et qu'il y en aura bientôt une troisième. Elle répond ensuite à l'interrogation de ce commissaire en lui

indiquant que, s'agissant d'un PL, il nécessite l'approbation du Grand Conseil, et qu'il en est de même pour la subvention. Que c'est précisément pour cela que le Grand Conseil doit au préalable voter les PL sur la répartition des tâches. Elle résume à son tour les principes de la LRT, à savoir que les tâches peuvent être exclusives, complémentaires ou conjointes. A titre d'exemple de tâches exclusives elle cite le cas du MAH, et à titre de tâches conjointes ceux du MAMCO et de l'OSR, précisant que ce sont les seuls modèles à ce jour éprouvés à Genève sur les grandes institutions culturelles.

Un commissaire demande si un troisième statut du type de celui de Zurich pourrait être imaginé.

M^{me} Bertani répond qu'il est erroné de vouloir comparer Genève à Zurich. Sur le plan artistique, Zurich est un théâtre de répertoire, Genève un théâtre de création. Juridiquement, c'est une SA, statut non envisagé en l'état pour Genève. Financièrement, on parle d'un budget de 120 millions par année pour Zurich contre un peu plus de 60 à Genève, ce qui avait justifié un statut d'intercantonalité, faisant ainsi contribuer les cantons avoisinants tels que Zoug et d'autres, situation non transposable à Genève.

Une commissaire demande aux auditionnés s'ils ont des exemples d'institutions en Suisse fonctionnant sur un partenariat Canton-Ville.

M^{me} Bertani répond en citant l'exemple de l'OSR, et indique qu'il y en a probablement d'autres en Suisse alémanique où cela se passe très bien. Elle note qu'il suffit alors de nommer deux représentants de la Ville et deux du Canton pour que tout se déroule positivement.

M. Richter renchérit en expliquant que cela existe souvent sur le plan international même, avec des institutions qui ont un intérêt pour une ville et une région, et qui sont conjointement aidés par ces deux acteurs. Plusieurs exemples en Allemagne notamment.

Discussions et prises de position

Un commissaire explique que la position du Mouvement citoyens genevois sera l'abstention: tant qu'il n'y a pas de décision au Grand Conseil, la commission ne peut pas prendre une décision.

Un autre commissaire annonce que le Parti libéral-radical votera en faveur de ce budget ce soir, étant donné qu'il n'a présentement rien à voir avec la question des 3 000 000 de francs. Il précise qu'il conviendra le cas échéant de rediscuter de cette question au mois de septembre, mais que rien dans la proposition actuelle ne nécessite d'attendre septembre.

Une commissaire déclare que le Parti démocrate-chrétien va également approuver ce budget. Elle note que le Grand Conseil avait déjà voté les 3 000 000 de francs de subventions dans le budget cantonal, et qu'il n'y a pas lieu pour l'heure de se laisser perturber par une décision de commission.

Un commissaire indique que la position du Parti socialiste est identique, à savoir qu'il votera en faveur du budget présenté. Il rajoute que tout autre vote qu'un vote positif serait l'envoi au Canton d'un signal bien schizophrène.

Une commissaire déclare qu'Ensemble à gauche va également accepter ce budget ce soir, car un autre vote mettrait l'institution en péril. Elle dit en outre que la situation actuelle démontre que le Canton est incapable d'avoir une politique culturelle cohérente, et qu'il convient d'en prendre acte.

La présidente pour les Verts confirme que leur position sera aussi d'accepter ce budget ce soir.

Un commissaire déclare que l'Union démocratique du centre va voter également en faveur du budget 2016-2017 du Grand Théâtre, fort du fait que la subvention de 3 000 000 de francs a été votée par le Grand Conseil et inscrite au budget cantonal. Il rajoute que la décision de la commission des finances du Grand Conseil ne prédit pas encore un refus du Grand Conseil en plénière.

Vote

Mise aux voix, la proposition PR-1225 est acceptée par 12 oui (1 EàG, 4 S, 1 Ve, 2 DC, 3 LR, 1 UDC) et 2 abstentions (MCG).

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 10, alinéa 6, lettre b), du statut du Grand Théâtre de Genève; sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Le budget de la saison 2016-2017 de la Fondation du Grand Théâtre de Genève est approuvé.

Annexe: note d'information



NOTE D'INFORMATION

Obiet: Assuiettissement des Artistes à l'AVS

Lors de l'audition des représentants du Grand Théâtre de Genève par la CARTS au sujet du PR-1225 (Budget de la Fondation du Grand Théâtre de Genève pour la saison 2016-2017) du 19 juin 2017, le Commissaire M. HAAS a demandé qu'un document explicatif lui soit communiqué au sujet d'une modification de l'assujettissement à l'AVS des artistes étrangers intervenue au cours de la saison concernée.

1) Situation antérieure au 1er juillet 2016

Jusqu'en 2015, les artistes indépendants (solistes, chefs d'orchestre, metteur en scène, équipes de production) exerçant moins de 3 mois au Grands Théâtres de Genève bénéficiaient d'une exemption de principe à l'assujettissement à l'AVS. Leurs contrats étaient assimilés à des mandats de courte durée et donc exonérés des charges sociales. Cette catégorie d'artistes résidant à l'étranger n'avaient pas à démontrer leur assujettissement aux charges sociales de leur pays de résidence, ni leur qualité d'indépendant.

2) Changement au 1er janvier 2016

Suite à la mise en application des directives européennes en matière d'assujettissement aux charges sociales (Règlement 883/2004), l'article 2 du Règlement de l'AVS (RAVS) traitant des exemptions a été modifié par la Confédération. Il s'avère dès lors que les Artistes résidant en Europe, comme toute autre personnes exerçant une activité lucrative dans plusieurs pays européens, sont soumis à l'obligation de démontrer soit leur assujettissement dans leur pays de résidence, soit leur qualité d'indépendant pour être exempté de l'obligation de cotiser en Suisse. L'AVS a donc systématisé l'obligation de fournir un formulaire A1 pour les artistes européens. Cette obligation a entraîné l'abandon de l'exonération de principe des Artistes, y compris pour ceux qui résident en Suisse.

L'AVS a donc exigé que, pour chaque artiste, la preuve soit faite de sa qualité d'indépendant, ou de son assujettissement dans un autre Etat. Faute de cette preuve, les charges sociales doivent être prélevées.

Suite à une négociation avec l'AVS et à la nécessité d'une période d'adaptation, le délai de mise en œuvre de cette nouvelle pratique a été repoussé pour le Grand Théâtre au 1^{er} juillet 2016.

3) Conclusion

Depuis le 1^{er} juillet 2016, les Artistes fournissent systématiquement des formulaires A1 ou des attestations d'indépendant, ou bien ils sont soumis aux charges sociales en Suisse. C'est le dernier cas qui s'avère être dorénavant le plus fréquent. Il en découle un surcoût de charges sociales à payer par le GTG estimé à CHF 250'000.- par saison.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'article unique de la délibération est mis aux voix; la délibération est acceptée sans opposition (46 oui et 1 abstention).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 10, alinéa 6, lettre b), du statut du Grand Théâtre de Genève; sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Le budget de la saison 2016-2017 de la Fondation du Grand Théâtre de Genève est approuvé.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

Proposition: villa «Point d'Eau»

6. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif, du 26 août 2015, en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 455 000 francs destiné à la rénovation partielle, à l'extension et à la réaffectation de la villa en locaux associatifs appelée «Point d'Eau» de Carrefour-Rue, située rue de Vermont 21, sur la parcelle N° 5478, feuille N° 26, du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex (PR-1136 A)¹.

Rapport de M. Régis de Battista.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions le 7 octobre 2015. Elle a été traitée les 18 et 25 novembre, les 2 et 9 décembre 2015, le 13 janvier 2016, sous la présidence de M. Jean Rossiaud et le 24 mai 2017, sous la présidence de M. Dossan. Les notes de séances ont été prises par M. Daniel Zaugg, que le rapporteur remercie chaleureusement.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 455 000 francs destiné à la rénovation partielle, à l'extension et à la réaffectation de la villa en locaux associatifs appelée «Point d'Eau» de Carrefour-Rue, située rue de Vermont 21, sur la parcelle N° 5478, feuille N° 26, du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex.

- *Art.* 2. Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 455 000 francs.
- *Art. 3.* Un montant de 53 000 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain, institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

^{1 «}Mémorial 173e année»: Proposition, 1716.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 150 000 francs du crédit d'étude (PR-574, N° PFI 064.027.01) voté le 23 juin 2008 et le montant de 100 000 francs du crédit d'étude complémentaire (PR-779, N° PFI 031.068.08) voté le 14 septembre 2010, soit un montant total de 2 705 000 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités, qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2018 à 2037.

Art. 5. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer, modifier, radier ou épurer toutes servitudes à charge et au profit de la parcelle susmentionnée, en vue de la réalisation de ce projet.

Séance du 18 novembre 2015

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement (DCA), M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département, M. Philippe Meylan, directeur à la Direction du patrimoine bâti (DPBA), M. Sébastien Schmidt, adjoint de direction à la DPBA, M^{me} Cristina Beck, responsable d'opérations à la DPBA, M^{me} Francine Koch, directrice adjointe du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), M. Philipp Schroft, chef du Service social, M. Andrea Calanchini, architecte, et M. Nazario Branca, architecte

M. Pagani informe la commission que la Ville de Genève a acheté les garages de M. Jean Tua pour libérer la voie verte de l'agglomération. Après ce premier effort, la municipalité a décidé d'investir l'espace libre pour construire l'école de Chandieu. Le bâtiment sera implanté dans la longueur de façon à établir une connexion entre le parc Trembley et le parc Beaulieu. La Ville espère également démolir le pavillon provisoire du «Point d'Eau» situé dans le parc de Chandieu pour ouvrir la zone de verdure à la mobilité douce. Pour rappel, le «Point d'Eau» est un lieu d'accueil aux personnes sans domicile fixe, leur permettant de pourvoir à une hygiène corporelle de base.

Le projet présenté aujourd'hui propose de regrouper l'ensemble des activités du «Point d'Eau» dans la villa sise au 21 rue de Vermont. Cette villa comprendrait, entre autres, une salle de soins et des cabines de douches confinées pour éviter toute stigmatisation des personnes assistées. Ces dernières retrouveraient ainsi les mêmes services au même endroit, ce qui offrirait un aspect non négligeable étant donné la difficulté de maintenir une communication efficace avec les personnes sans abri. On peut noter que cette idée d'aménagement a été formulée par l'association Carrefour-Rue. M. Pagani insiste sur la nécessité d'offrir des douches et des soins de base aux habitants les plus démunis. La collectivité doit pouvoir assurer cette solidarité.

M. Meylan confirme que le projet se situe entre les parcs Trembley et Beaulieu, dans le quartier de Vermont. Comme le pavillon provisoire se trouve dans un état de dégradation très avancé, la proposition PR-1136 propose de déplacer les activités de l'association Carrefour-Rue à la villa sise au 21 rue de Vermont. Bâtie au milieu du XIX^e siècle, cette villa possède une configuration encore proche de son état d'origine. Afin de ne pas trop modifier son aspect originel, les travaux porteront sur une rénovation partielle de l'intérieur et sur la construction d'une petite extension circulaire. Alors que la villa accueillera les espaces de soins, l'extension réunira les salles d'eau.

Il faut savoir que la Ville de Genève a acheté la propriété en 1951. En 1990, l'association Carrefour-Rue installe dans le jardin de la villa le pavillon provisoire du «Point d'Eau». En 2011, la municipalité organise un concours d'architecture pour la réalisation d'un groupe scolaire complet sur le périmètre de la rue de Chandieu. Ainsi, le tout aura le mérite de montrer de la cohérence puisque la villa se retrouvera dans le prolongement des espaces extérieurs de l'école tout en restant à l'écart du parcours des enfants. Comme cela a été annoncé, la structure de la villa s'est passablement détériorée avec les années. Les nombreuses fissures qui sont apparues au fil du temps justifient des travaux de remise en état. La villa, d'une surface de 99 m², est relativement petite. Elle présente un étage de rez-de-chaussée, des combles en partie occupés et un sous-sol partiellement excavé. L'installation des douches dans la future extension s'explique en partie par la faible hauteur du sous-sol qui rend le lieu inutilisable.

M. Branca explique que la villa a une valeur historique malgré son apparente simplicité. Elle possède des éléments architecturaux intéressants comme des colonnes d'ordre toscan, des chaînes en harpe et des encadrements de fenêtres. Etant donné la vétusté du lieu, les travaux devront remettre en état la façade extérieure. Les décorations en pierre seront rénovées, le crépi sera renouvelé et les fenêtres seront remplacées. En ce qui concerne l'aménagement intérieur de la villa, la typologie d'origine sera conservée. Les travaux porteront sur une rénovation partielle des sols, des plafonds et des murs. Au niveau des combles, les interventions ne concerneront que les murs car la charpente et la toiture sont encore en bon état.

Implantée à côté de la villa, l'extension formera un petit volume circulaire de 5 m de hauteur. Les salles d'eau (une grande salle de bain et six cabines de douche) seront réunies dans ce petit bâtiment qui communiquera avec la villa à travers un passage au rez-de-chaussée. Cette façon de procéder permettra de conserver la configuration historique de la villa. L'accès public s'effectuera depuis le jardin, sous le porche d'entrée. Les usagers seront accueillis dans l'espace central du rez-de-chaussée qui est en lien avec l'ensemble des locaux. Les hommes se rendront dans leurs douches depuis l'espace central et les douches pour femmes seront accessibles à travers un sas. Un WC pour handicapés, une salle de podologie et

une buanderie commune seront installés au rez-de-chaussée de la villa. Une plateforme élévatrice, installée à côté de l'escalier à l'arrière de la villa, permettra un accès aisé pour les personnes à mobilité réduite. Au premier étage, deux WC, un salon de coiffure et deux cabinets de consultation (soins dentaires et soins généraux) trouveront leur place. On comprend ainsi que l'association Carrefour-Rue regroupe des professionnels bénévoles tels que médecin, dentiste, podologue et coiffeur. Laissés en l'état, les combles pourront répondre aux besoins de stockage de l'association. Le sous-sol de la villa, actuellement inutilisable à cause de sa faible hauteur, sera partiellement excavé pour former un dépôt. Les locaux techniques seront placés à cet endroit. Les installations techniques seront entièrement rénovées afin de pouvoir garantir 80 douches et 40 lessives par jour.

En ce qui concerne la conception énergétique du projet, l'enveloppe thermique de la villa existante ne sera rénovée que partiellement. Les interventions concernent l'isolation de la façade escalier, l'isolation du plafond du sous-sol et le remplacement des fenêtres existantes par du double vitrage. Au niveau de l'extension, l'aménagement offrira une haute performance énergétique sans toutefois atteindre le standard Minergie. La production de chaleur dans l'extension sera assurée par une pompe à chaleur eau/eau avec une sonde géothermique. Des panneaux solaires thermiques assureront une partie des besoins d'eau chaude sanitaire.

Pour terminer avec quelques chiffres, on peut noter que la surface de plancher de la maison est de 99 m² avec un volume bâti de 1600 m³. L'extension mesure quant à elle 94 m² au sol et son volume bâti est de 311 m³. Le prix au mètre carré hors taxe s'élève à 3996 francs. Celui du mètre cube est de 1393 francs hors taxe. Actuellement, le projet se trouve au stade de l'autorisation de construire. La demande a été déposée au mois de juin de cette année. Concernant les montants du projet, les coûts du CFC1 s'élèvent à 173 240 francs hors taxe et ceux du CFC2 à 1511 555 francs. On constate que différents frais apparaissent au niveau du gros œuvre et des installations techniques. Avec un montant de 614 986 francs pour les frais secondaires, le coût total de la construction est estimé à 2 299 800 francs.

M^{me} Koch affirme que, selon l'association Carrefour-Rue, le «Point d'Eau» accueille actuellement 112 douches par jour. En 2014, la structure a comptabilisé 187 séances de podologie, 12 680 douches, 3085 lessives et 412 séances de coiffure. Ces chiffres montrent la nécessité de répondre aux besoins des plus démunis. On peut se demander pourquoi le centre d'accueil ne serait pas plus grand au vu de l'importance de la demande. Il faut comprendre que les personnes qui se rendent au «Point d'Eau» souhaitent retrouver une intimité qu'elles ont souvent perdue. Ainsi, les soins apportés par les bénévoles de l'association apportent un moment de calme et de tranquillité qui contraste avec la vie de sans-abri. Il faut savoir que l'équipe de Carrefour-Rue effectue un tournus pour assurer une prise en charge des personnes démunies. Ce travail d'intégration a permis d'éviter tout problème

de voisinage. Le projet architectural va dans ce sens puisque l'accès à la villa sera bien séparé du chemin menant à l'école de Chandieu.

M. Schroft ajoute que le Service social de la Ville de Genève développe différentes prestations pour les personnes en situation de précarité. Tout d'abord, les clubs sociaux proposent un accompagnement social en octroyant des petits déjeuners et un repas chaud tous les midis. Ensuite, le Service social met en place un dispositif conséquent chaque hiver pour accueillir les personnes sans abri durant la nuit. Durant la saison 2014-2015, le Service social a offert un lit à plus de 1250 personnes. Malgré le fait que la Ville de Genève soit relativement bien dotée en infrastructures sociales, on constate que la demande est toujours présente. M. Schroft invite les commissaires à regarder le reportage de *Temps Présent* sur le «Point d'Eau» pour se rendre compte du nombre de personnes qui ont besoin de recourir aux prestations de Carrefour-Rue (http://www.rts.ch/emissions/temps-present/societe-moeurs/5350955-une-douche-contre-la-misere. html). Actuellement, le «Point d'Eau» est complètement saturé.

Questions-réponses

Un commissaire voudrait savoir comment sera distribuée la chaleur dans le bâtiment et si la villa est classée au titre des monuments historiques.

M. Branca révèle que la production de chaleur sera assurée par une pompe à chaleur eau/eau. Le potentiel solaire sera exploité par des capteurs thermiques en toiture de la villa existante. Sur la question du classement M. Branca répond par la négative.

Un commissaire déplore que la structure soit si moderne en relation avec l'architecture de la villa.

M. Branca estime que l'extension met en valeur la villa. Sa mise en place permet de conserver la typologie historique de l'édifice. Il précise que le volume de l'extension est assez restreint par rapport aux dimensions de la villa. En outre, son aspect extérieur a l'avantage d'être relativement sobre.

Un commissaire demande si la proposition PR-1136 inclut la démolition du pavillon provisoire.

M. Pagani confirme que le pavillon provisoire qui accueille actuellement le «Point d'Eau» est voué à la démolition. En effet, un aménagement du parc est prévu dans le cadre du nouvel ensemble d'équipement public de Chandieu. La suppression de la structure existante s'inscrit en toute logique dans le projet de réaffectation de la villa en locaux associatifs.

Un commissaire aimerait revenir sur le fait que la villa ne fait pas partie des bâtiments classés de la Ville de Genève. Sachant que le projet proposé Proposition: villa «Point d'Eau»

aujourd'hui s'élève à environ 2 millions et demi de francs, on aurait pu imaginer que la villa soit détruite et remplacée par une toute nouvelle infrastructure. Un projet de rénovation partielle laisse entendre que le Conseil administratif présentera une nouvelle demande de crédit dans quelques années.

- M. Pagani considère que la villa apporte une certaine tranquillité au lieu. Le fait que l'édifice s'intègre bien dans le quartier permettra également de ne pas stigmatiser les personnes qui s'y rendront. Grâce au travail de l'association Carrefour-Rue, ces personnes se sont relativement bien intégrées à la population locale. Une éventuelle démolition de la villa paraît problématique dans la mesure où le pavillon provisoire se détériorera davantage avant le début des travaux.
- M. Meylan précise que le projet ne compte pas clôturer le périmètre. En revanche, l'accès à la villa sera séparé du chemin des écoliers.
- M^{me} Charollais répond à la question d'un commissaire sur le sigle COATRIM en expliquant qu'il s'agit du Comité d'attribution immobilière. Ce groupe a pour mission de proposer au Conseil administratif des affectations pour les locaux du patrimoine administratif.

Un commissaire voudrait avoir des précisions sur les soins qui seront prodigués à la villa réaffectée.

- M^{me} Koch lui explique que, outre l'accès aux douches, l'association Carrefour-Rue propose des soins de base aux personnes démunies qui sont dispensés par des médecins et dentistes bénévoles qui se relaient pour assurer une aide quasi permanente.
- M. Branca explique à la demande d'un commissaire que le local technique accueillera l'installation d'une ventilation double flux. Ce procédé permettra de libérer la villa des cheminées en toiture.

Un commissaire aimerait savoir si les frais d'études sont inclus dans le calcul du prix au mètre cube.

M^{me} Charollais lui répond par l'affirmative. Le montant total des travaux comprend le coût global de l'opération. La déduction de 250 000 francs correspond au montant qui a déjà été voté.

Une commissaire désirerait connaître le cadre dans lequel a été octroyé le mandat.

M^{me} Charollais affirme que le mandat a été octroyé suite à un appel d'offres. Le projet lauréat annoncé dans la proposition correspond au concours qui a été organisé pour l'ensemble du périmètre de Chandieu. Le concours laissait ouverte la possibilité de conserver ou non la villa. L'intégration du «Point d'Eau» dans la villa a été définie dans le cadre du projet lauréat.

A la demande d'un commissaire sur le choix de l'extension M. Branca indique que les cabines de douches seront aménagées dans l'extension autour d'un espace central de distribution qui devrait faciliter la circulation. Le contrôle des entrées et sorties pourra s'effectuer depuis l'espace d'accueil de la villa. Fermée depuis l'extérieur, l'extension sera illuminée depuis la toiture à la manière des hammams ou des bains turcs. La forme en cylindre permet une différenciation entre l'extension de volume restreint et la villa.

M. Pagani déclare avoir eu quelques doutes sur la pertinence de cette extension. La visite des lieux l'a finalement convaincu du bien-fondé de ce procédé. Il faut comprendre que la villa est déjà utilisée comme annexe du «Point d'Eau» pour répondre au nombre de personnes en demande. Face à cette masse d'utilisateurs, le volume de l'extension apparaît comme tout à fait acceptable. Il est important de garantir la qualité des prestations offertes par l'association Carrefour-Rue.

Une commissaire souhaiterait avoir des informations sur l'aspect extérieur de l'extension et si le rattachement de l'extension à la villa est lié à une éventuelle contrainte.

M. Branca explique que l'extension possède un aspect introverti afin de garantir une certaine intimité aux utilisateurs. Ainsi, l'objet est dirigé vers la villa et non vers l'école. Au niveau de sa matérialité, le projet opte pour du béton pigmenté de couleur terre. Les rainures verticales qui seront intégrées à la structure offriront un jeu d'ombres tout à fait intéressant. Enfin, le bâtiment sera couvert de végétation depuis la toiture afin d'intégrer l'édifice au parc existant.

Il précise aussi que l'extension aurait pu être articulée plus loin. Le fait de coller la structure à la villa diminue l'impact du projet sur l'espace public.

M. Meylan dévoile qu'il a été envisagé dans un premier temps de placer le bloc sanitaire en sous-sol. Cette option a finalement été abandonnée à cause de plusieurs contraintes techniques. Tout d'abord, il aurait fallu excaver la villa pour créer une telle salle. Ensuite, la mise en place des systèmes d'aération aurait été compliquée à réaliser. La configuration en sous-sol aurait également posé des problèmes d'accessibilité et de contrôle. Il est important que les membres de Carrefour-Rue puissent assurer une certaine cordialité entre les usagers. Face à ces difficultés, la création d'une extension extérieure apparaît judicieuse dans la mesure où elle n'affecte pas l'organisation de la villa. Cette installation possédera sa propre ventilation et l'accès aux douches sera facilité par une configuration radiale. De volume raisonnable, le bloc apparaîtra introverti afin de préserver l'intimité des usagers. Enfin, la lumière sera garantie grâce à des ouvertures sur la toiture.

Une commissaire souhaiterait recevoir une carte indiquant les différents points d'eau en Ville de Genève. Elle aimerait également connaître la surface actuelle du pavillon provisoire ainsi que le nombre de douches existant.

Proposition: villa «Point d'Eau»

M. Branca relève qu'il existe quatre cabines de douches dans le pavillon actuel. Il est évident que l'extension offrira un nombre plus important de douches.

Une commissaire voudrait connaître les horaires d'ouverture du pavillon existant et savoir si le projet de rénovation et d'extension de la villa permettra d'élargir ces horaires.

M. Schroft lui indique que le pavillon existant est ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 17 h.

Sur la même question, M^{me} Koch relève que les horaires ne devraient pas changer, mais la configuration proposée permet d'ouvrir les douches plus long-temps. L'idée du projet est d'offrir des espaces qui répondent à leurs besoins.

Une commissaire souhaiterait avoir des informations sur la typologie des personnes qui se rendent au «Point d'Eau». Il serait intéressant de connaître les différences de proportion entre hommes et femmes par exemple.

- M. Schroft peut fournir à la commission des statistiques détaillées à ce sujet.
- M. Pagani constate que les femmes représentent généralement 1% des personnes sans abri. Ce genre de statistiques reste relativement stable dans les sociétés occidentales.

Un commissaire demande si la performance énergétique du bâtiment équivaudra à un standard Minergie et souhaiterait avoir des informations sur l'isolation intérieure de la villa et de l'extension.

M. Branca lui rétorque que le projet n'a pas visé le label Minergie. Cela dit, la performance énergétique reste de haute qualité avec un standard HP.

Sur la même question, il propose de répondre à cette question en deux parties. En ce qui concerne la villa, l'isolation de la façade de l'escalier est de 16 cm et celle de la dalle sur sous-sol est de 14 cm. Le projet de rénovation propose le remplacement des fenêtres existantes par du double vitrage. Quant à l'extension, l'isolation intérieure des murs en béton structuré sera de 14 cm. Un doublage intérieur sera mis en place afin d'assurer l'étanchéité des douches. L'isolation de la toiture sera de 22 cm et celle de la dalle sur sous-sol sera de 10 cm. Les sous-sols seront tempérés.

Un commissaire aimerait connaître la surface totale de la parcelle et souhaiterait évaluer les proportions de surface constructible par rapport à l'ensemble de la parcelle.

M^{me} Charollais précise que la Ville est actuellement propriétaire de deux parcelles distinctes. Les différents projets de construction du groupe scolaire, d'aménagement de l'espace public et de rénovation de la villa aboutiront à un regroupement des deux parcelles.

Elle précise que les conditions d'acquisition de la parcelle sont liées à sa vocation d'utilité publique. Le projet de rénovation et d'extension de la villa rentre dans ce cadre.

Un commissaire remarque que la construction de logements peut apparaître comme une mission d'utilité publique et demande si la villa est actuellement occupée.

M^{me} Charollais lui rétorque que les dispositions légales en matière d'aménagement ne définissent pas la construction de logements comme une mission d'utilité publique.

M. Pagani lui répond par l'affirmative sur l'occupation de l'objet. La villa constitue une annexe du «Point d'Eau».

 M^{me} Charollais ajoute que la villa ne possède pas de statut locatif pour pouvoir accueillir des logements.

Un commissaire remarque que la municipalité a déjà voté un premier crédit d'étude de 150 000 francs pour l'acquisition de la villa en 2008. Sachant qu'un second crédit d'étude d'une valeur de 100 000 francs a été voté en 2010, il serait pertinent de savoir ce que la Ville a entrepris jusqu'à aujourd'hui.

M^{me} Charollais croit se rappeler que ces crédits ne comprenaient pas la rénovation de la villa en tant que telle. Sauf erreur, ces crédits étaient compris dans le crédit d'étude général de l'ensemble de la parcelle.

Le même commissaire note que le Conseil municipal a voté, le 23 juin 2008, un crédit d'étude de 150 000 francs pour une rénovation complète de la villa (PR-574). Un crédit d'étude complémentaire de 100 000 francs pour la rénovation complète de la villa a été voté le 14 septembre 2010.

M. Pagani recherchera la proposition en question pour apporter des réponses à la commission.

Un commissaire voudrait connaître la différence entre un bâtiment à haut standard énergétique et un bâtiment à haut standard énergétique Minergie.

- M. Meylan souligne que le projet de rénovation et d'extension de la villa répond à la réglementation en vigueur. Le standard Minergie correspond à une labellisation.
- M. Calanchini ajoute que le standard HP qui sera en vigueur dans le bâtiment équivaut quasiment au label Minergie.

Un commissaire note un certain nombre de surcoûts potentiels dans ce projet. On remarque en effet que l'extension ne proposera que quatre douches supplémentaires pour répondre à la situation actuelle. Sachant que sa surface est de 30 m², on

Proposition: villa «Point d'Eau»

aurait peut-être pu placer les douches à l'intérieur de la villa. On peut également se demander si l'installation d'un élévateur à l'arrière de la villa pourrait être remplacée par une simple rampe d'accès. Sans remettre en question la nécessité de répondre aux besoins de plus démunis, le commissaire voudrait savoir quels critères ont prévalu dans le concours.

- M. Meylan précise que la Ville a procédé à un appel d'offres pour la rénovation de la villa. Le concours concernait la construction du groupe scolaire et des aménagements extérieurs. Contrairement au concours, l'appel d'offres n'oblige pas les candidats à présenter un projet précis. Le comité d'évaluation évalue les dossiers en fonction des références des architectes, des notes d'honoraires et des idées proposées. La procédure classique de la mise au point du projet commence après le choix du mandataire.
- M. Branca note que l'aménagement des douches à l'intérieur de la villa déboucherait sur une distribution passablement étriquée. Cette hypothèse demanderait également de gros travaux d'installation des équipements techniques au sous-sol. En outre, la grande salle de douches n'aurait pas pu être mise en place à cause du manque d'étanchéité du plancher et des murs. En ce qui concerne l'agencement une rampe, cette option n'a pas été retenue pour des raisons d'espace. Il faut comprendre que la volonté de conserver la typologie actuelle de la villa répond aussi à une préoccupation patrimoniale. Même s'il n'est pas classé, le bâtiment garde une certaine valeur historique. Certains ouvrages d'époque en font mention.
- M. Calanchini confirme que l'installation des douches dans la villa aurait posé un certain nombre de problèmes techniques. En plus de transformer en profondeur l'intérieur de la maison, cette option n'aurait pas coûté moins cher. Quant aux installations techniques, la structure actuelle ne permet pas de les mettre en toiture et le passage de toutes les gaines aurait demandé de remplacer une grande partie du plancher. Face à cette situation, leur mise en place au sous-sol apparaît comme la meilleure option.

Un commissaire souhaite recevoir l'appel d'offres publié par la Ville ainsi que le procès-verbal d'ouverture des offres.

Un commissaire voudrait savoir si le projet de rénovation et d'extension de la villa tient compte de toutes les normes de protection incendie (notamment la directive N° 15-03f).

- M. Calanchini ne doute pas que la rénovation de la villa corresponde aux lois en vigueur.
 - M. Pagani se porte garant de cette réponse.

A la demande d'un commissaire, M. Schroft relève que le «Point d'Eau» accueille toutes les personnes qui n'ont pas la possibilité de se laver du fait de leur condition de sans-abri.

M. Calanchini confirme que l'association Carrefour-Rue a pour fonction d'apporter des soins de base à toutes les personnes qui n'ont pas de logement.

Un commissaire aimerait revenir sur le fait que les douches situées dans l'extension recevront une partie de la lumière grâce à l'existence de petites coupoles. Or, la végétation prévue le long des murs devra être entretenue pour garantir la luminosité à l'intérieur. Pour répondre à ce problème, on pourrait imaginer d'installer des vitres à double vue.

M. Pagani estime que les usagers du «Point d'Eau» doivent pouvoir bénéficier d'une certaine discrétion pour ne pas être stigmatisés. En ce sens, la structure de l'extension proposée garantit leur indépendance. En assurant l'anonymat, l'association Carrefour-Rue pourra maintenir le lien social qu'elle a pu instaurer avec ces personnes au fil des ans.

Un commissaire considère que la présentation d'aujourd'hui a permis de répondre à un certain nombre de points clés comme la probité de l'appel d'offres, l'usage raisonnable de la surface, la gestion de l'espace et la garantie des normes énergétiques. Cela dit, l'exploitation des combles est un point qui peut être approfondi. On peut également relever le fait que les personnes démunies doivent être intégrées au quartier et non isolées dans un espace caché. Même si la préservation de leur intimité est nécessaire, on peut se demander si des interactions avec l'extérieur ont été envisagées dans le projet.

M^{me} Koch note que tous ces aspects ont été pris en compte. Il faut savoir que le projet a été conçu en étroite collaboration avec l'association Carrefour-Rue qui connaît parfaitement la problématique. Cela dit, il est nécessaire d'apporter un minimum de soins à ces personnes avant de recréer du lien social avec le monde extérieur. Il s'agit d'une population qui souffre autant moralement que physiquement.

Elle précise aussi que le «Point d'Eau» n'a pas vocation à recevoir ces personnes dans la durée. Les usagers s'y rendent pour prendre une douche et laver leurs vêtements. Ainsi, le travail d'interaction mené par Carrefour-Rue s'effectue durant ces courts moments. Cette situation explique pourquoi l'accent a été mis sur l'accueil dans le projet de rénovation de la villa.

A la demande d'un commissaire sur le coût des travaux, M. Pagani observe que le montant du projet de l'Opéra des Nations est passé à 11 millions de francs malgré le plafond fixé par la Ville. Il faut savoir que le Conseil administratif a écrasé les prix au maximum pour donner vie à un projet de qualité. Cet exemple illustre la difficulté de fixer une enveloppe et de s'y tenir. Dans le cas du projet de rénovation de la villa, les architectes ont étudié différentes options avant d'aboutir à la solution actuelle. Sachant qu'une installation des douches à l'intérieur de la villa est compliquée à mettre en œuvre, l'extension répond au mieux aux

besoins de l'association Carrefour-Rue. En regard des normes de sécurité et de construction auxquelles il faut répondre, les montants présentés aujourd'hui sont raisonnables.

Un commissaire demande si le vote du projet de rénovation et d'extension de la villa impliquera un besoin de subventions supplémentaires pour l'association Carrefour-Rue.

M^{me} Koch lui répond par la négative.

M. Pagani tient à souligner l'importance d'un projet qui vient en aide aux citoyens les plus démunis. La réaffectation de la villa aux besoins de Carrefour-Rue permettra de redonner un peu de dignité aux personnes sans abri. Sachant que le «Point d'Eau» existant est déjà saturé, il serait plus que regrettable de laisser la structure se détériorer.

La commission remercie M^{me} Isabelle Charollais, M^{me} Francine Koch, M^{me} Cristina Beck, M. Sébastien Schmidt, M. Philipp Schroft, M. Andrea Calanchini et M. Nazario Branca de leur venue.

Séance du 25 novembre 2015

Le président propose de remettre ce point à la semaine suivante à condition que la commission reçoive les documents demandés.

Une commissaire propose à la commission l'audition de bénévoles travaillant au «Point d'Eau» de l'association Carrefour-Rue. Cette audition permettrait de savoir si le projet correspond réellement aux besoins des personnes démunies.

Le président met au vote l'audition de représentants de Carrefour-Rue.

La commission accepte à l'unanimité cette proposition.

Séance du 2 décembre 2015

Audition de MM. Noël Constant et Yann Aebersold, respectivement présidentfondateur et travailleur social de l'association Carrefour-Rue

M. Aebersold déclare que le «Point d'Eau» existe depuis 1996. L'idée de départ était de répondre à un besoin de dignité et d'hygiène pour les personnes sans abri. Le but de l'association Carrefour-Rue est de proposer des prestations gratuites et accessibles à tous. Aujourd'hui, le lieu propose des douches et la possibilité de faire des lessives. Grâce à l'investissement de bénévoles, les personnes sans abri ont la possibilité de recevoir des soins dentaires, des pédicures et des coiffures. Grâce aux dons qu'elle reçoit, l'association Carrefour-Rue distribue

des produits d'hygiène, des linges et des habits. Il faut savoir que les activités menées au «Point d'Eau» se sont intensifiées depuis quelques années. Au départ, l'association alternait les douches et les lessives durant la demi-journée d'ouverture quotidienne. Aujourd'hui, ces deux offres sont disponibles toute la journée. Hormis les prestations de coiffure qui sont proposées l'après-midi, les soins sont accessibles une à deux fois par mois en fonction des disponibilités des bénévoles. Grâce à l'image positive dont elle bénéficie, l'association Carrefour-Rue a la chance de travailler avec des personnes qui sont prêtes à offrir une aide à titre privé. Les autres collaborateurs de l'association sont des stagiaires et des travailleurs sociaux. Même si l'accès au «Point d'Eau» est libre, l'association a mis en place depuis février un système où les prestations sont proposées sur rendezvous. En limitant l'accès aux douches et aux lessives aux personnes inscrites, cette façon de procéder a permis d'éviter les attroupements et les problèmes de voisinage. Ces inscriptions gratuites au demeurant permettent une distribution équitable des prestations. Selon l'affluence, le «Point d'Eau» peut offrir aux personnes intéressées trois douches par semaine et une lessive toutes les deux semaines. Ce système a permis de fluidifier l'accueil et de préserver une bonne entente au sein du lieu. Il est important de préciser que le «Point d'Eau» fonctionne actuellement à flux tendu. Les locaux préfabriqués dont dispose l'association sont provisoires puisqu'ils ont une durée de vie d'une dizaine d'années.

M. Constant rappelle que des douches étaient disponibles gratuitement à la gare Cornavin il y a quelques années. Ce système est devenu payant aujourd'hui pour éviter les attroupements de personnes. Face à cette situation, il était important d'offrir aux personnes les plus démunies la possibilité de se doucher. Comme les personnes sans abri ne souhaitaient pas se retrouver en dehors de la Ville, M. Constant a alors insisté auprès du Conseil administratif pour trouver des locaux situés près de la gare. Le «Point d'Eau» a donc été créé pour répondre aux besoins des populations démunies, qu'elles soient genevoise ou étrangère. En proposant l'installation de huit douches dans ce lieu, l'association Carrefour-Rue n'a pas eu pour intention d'installer une précarité à demeure dans la cité. Son objectif est de donner la main aux personnes qui ont chuté pour des raisons économiques ou de vie de famille. Il faut savoir qu'en l'espace de vingt ans, le nombre de personnes qui dorment à l'extérieur des locaux mis à disposition par la Ville est passé de 50 à plus de 300. On peut relever que le «Point d'Eau» n'a pas voulu assister les gens uniquement par un système social officiel puisqu'il a essayé d'attirer le plus possible d'entreprises. Ainsi, le «Point d'Eau» bénéficie de l'aide de dentistes, de coiffeurs et de pédicures privés. Au fil des ans, les locaux se sont passablement délabrés. La configuration n'est plus adaptée à la demande comme en témoignent les couloirs qui ne permettent le passage que d'une seule personne à la fois. Face à cette situation, le projet propose un déménagement du «Point d'Eau» dans une villa située à proximité. Il faut comprendre qu'une installation comme le «Point d'Eau» met des années pour être acceptée par le voisinage. Le fait que le quartier supporte la venue des personnes sans abri est l'aboutissement de nombreux efforts menés par l'association. La situation à venir sera encore plus difficile avec le mélange de populations mais l'association Carrefour-Rue essaiera toujours d'accueillir les personnes sans discrimination. Même si la société actuelle exige toujours plus de restrictions financières, il ne faut pas faire d'économies dans ce domaine social car chaque être humain a besoin d'un regard et d'un soutien. On peut noter que l'association fonctionne grâce aux subventions de la Ville et aux aides privées. Ces dernières sont beaucoup plus importantes car elles permettent aux citoyens de s'engager. En ce sens, il faut savoir que plus de 300 bénévoles apportent une aide à l'association.

Questions-réponses

Un commissaire voudrait être sûr que la proposition PR-1136 réponde bien aux attentes et aux besoins de l'association Carrefour-Rue. La précédente audition a donné l'impression que le projet architectural ne mettrait pas suffisamment d'équipements à disposition. On peut aussi se demander si le déménagement du «Point d'Eau» ne générerait pas de coûts supplémentaires.

M. Constant estime que le nouveau «Point d'Eau» ne devra pas forcément accueillir plus de personnes qu'actuellement. L'association Carrefour-Rue fait bien attention à ne pas concentrer les mêmes populations errantes dans un seul lieu. Il faut comprendre que la gestion des personnes démunies est plus facile à mener si elles ne se rendent pas toutes au même endroit. A titre d'exemple, la «Coulou» a dû baisser les groupes de 50 à 20 car la situation était devenue ingérable ces dernières années. Ainsi, il est préférable de disperser les personnes sans abri dans les différentes associations qui proposent des douches. Sans trop augmenter l'offre de l'association Carrefour-Rue, les prochains locaux permettront d'accueillir les populations en offrant une meilleure hygiène. Ces populations ne pourront s'en sortir que si on leur offre de meilleurs soins et un accueil de qualité.

M. Aebersold ajoute que l'association Carrefour-Rue n'a jamais eu besoin d'agents de sécurité. L'association cultive une forme d'accueil et d'ouverture qui permet un consensus de civilité à l'intérieur des locaux. Il est important de relever que le «Point d'Eau» fonctionne bien car les usagers acceptent les règles d'accueil instaurées. Grâce au système de prestations sur rendez-vous, l'association évite les files d'attente et les frustrations. En maintenant un accès limité aux prestations, les moments d'accueil s'effectuent dans le calme car les personnes prennent le temps de se connaître. Cette façon de procéder est plus pratique et moins coûteuse qu'une offre à plus large échelle qui demanderait la présence d'agents de sécurité. Il faut savoir que M. Constant a été consulté par les architectes au moment de la création du projet. Même s'il doit faire face à un certain nombre de contraintes, le projet proposé convient parfaitement à l'association.

A la demande d'un commissaire sur les personnes qui fréquentent le «Point d'Eau» et si ce sont des personnes âgées, M. Constant indique que ce sont des ressortissants genevois qui fréquentent en majorité le lieu. En effet, cette population n'ose souvent pas se rendre dans les services officiels. On peut ajouter que certaines personnes qui vivent dans des immeubles à Genève ne disposent pas de douches.

Il précise que les personnes âgées sont vite informées des prestations proposées au «Point d'Eau». Il faut faire attention à ne pas trop séparer les populations car les mélanges permettent le début d'échanges. Cela dit, l'association est attentive à ne pas trop favoriser certaines personnes étrangères qui viendraient profiter de l'aide offerte. En ce qui concerne les soins, on ne peut que louer l'investissement de certains dentistes qui offrent leur prestation de manière gratuite.

Un commissaire demande si une installation plus importante que la villa proposée répondrait mieux à l'évolution de la fréquentation du «Point d'Eau».

M. Constant considère que la villa peut très bien convenir aux besoins de l'association. Il ne faut pas trop augmenter les volumes pour éviter de créer un appel d'air. L'association ne pourra pas offrir des prestations de qualité si le lieu est trop fréquenté. M. Constant apprécie la structure qui viendra en ajout à la villa car elle change des formes habituelles dévolues à ce genre de bâtiment.

Un commissaire constate que 2576 bénéficiaires ont fait appel à la structure. Il en déduit que beaucoup de gens de passage ont dû bénéficier des aides offertes par le «Point d'Eau».

M. Aebersold lui rétorque que certaines personnes ne profitent qu'une fois des prestations. Nonobstant, il existe des cas où les personnes se rendent au «Point d'Eau» durant un certain temps. Pour information, la Ville a recensé 1300 personnes qui ont fréquenté les abris PCi l'hiver passé. La prestation proposée par Carrefour-Rue est plus ouverte puisque certaines personnes peuvent trouver des solutions au fil du temps.

Un commissaire pense que les personnes qui fréquentent le «Point d'Eau» peuvent être séparées en trois catégories, à savoir les SDF locaux, les Roms et les migrants de passage.

M. Constant relève que les Roms ont passablement disparu des locaux ces dernières années. Leur fréquentation est beaucoup moins constante car ils constituent plus une population de passage que par le passé. M. Constant estime que la distinction des populations est un sujet délicat car il met en opposition les unes et les autres. L'association Carrefour-Rue essaie quand même d'effectuer un contrôle pour éviter d'accueillir des personnes trop difficiles à gérer. Même s'il n'est pas facile de repousser des populations que personne ne veut assumer,

Proposition: villa «Point d'Eau»

l'association tient à ne pas trop défavoriser les populations locales. Ainsi, elle dirige certaines personnes vers d'autres associations extérieures lorsque le cas se présente.

- M. Aebersold ajoute que l'association Carrefour-Rue n'est pas là pour identifier le cursus de chacun. Cela dit, la plupart des gens qui s'adressent au «Point d'Eau» ont le droit de séjourner sur notre territoire. Cette information est confirmée par les relations qu'entretient l'association avec la police.
- M. Aebersold à la question d'un commissaire sur le ratio d'une femme pour 100 hommes estime, quant à lui, que les femmes représentent entre 5 et 10% des personnes qui ont recours aux services du «Point d'Eau».

Un commissaire croit savoir que le projet prévoit six douches. Or, en rétrécissant les volumes, on pourrait envisager d'instaurer une douche supplémentaire.

- M. Aebersold note que le «Point d'Eau» actuel possède quatre douches pour hommes et quatre douches pour femmes. Or, l'expérience a montré que seules deux douches pour femmes étaient utilisées. Le projet répond à cette situation en proposant six douches (quatre pour hommes et deux pour femmes). L'association Carrefour-Rue estime que ce nombre de douches est suffisant pour le type d'accueil envisagé.
- M. Constant confirme qu'un plus grand nombre de douches risque de ralentir les passages. Le but de l'association est de fluidifier son offre. En outre, une douche pour handicapés devrait être installée dans la villa.

Une commissaire demande si la prestation de coiffure est offerte tous les jours de la semaine.

M. Constant lui répond par l'affirmative. Ces prestations sont offertes tous les après-midis.

Une commissaire remarque que beaucoup de pièces sont déjà attribuées à un service spécial alors qu'on pourrait envisager d'instaurer des espaces à usage polyvalent.

- M. Constant indique que les espaces pourront accueillir différentes prestations. Pour donner un exemple, l'un des locaux pourra proposer en alternance des soins d'oculiste et de pédicure.
- M. Aebersold tient à préciser que les services d'hygiène proposés sont de haute exigence sanitaire. Ainsi, certains espaces seront réservés à des pratiques spécifiques.

Un commissaire aimerait avoir la confirmation que le nombre de douches est suffisant à Genève.

Proposition: villa «Point d'Eau»

- M. Constant confirme ce propos. Il faut savoir que d'autres associations que Carrefour-Rue proposent des douches. Le Carré et l'Armée du Salut en proposent deux. Encore une fois, il faut éviter de multiplier les points d'eau. L'augmentation de l'offre risque de créer un appel d'air qui sera difficilement gérable. La Ville de Genève a ses limites et on ne peut pas installer des lieux qui regrouperaient un nombre trop important de personnes. M. Constant ne juge pas qu'un deuxième Point d'Eau soit nécessaire.
- M. Constant à la remarque d'un commissaire estime que les personnes sans abri ne peuvent pas s'en sortir avec des abris qui ne sont pas ouverts toute l'année.

Un commissaire voudrait savoir dans quel état se trouve la villa et s'il est possible de la visiter.

- M. Aebersold note qu'un gardien travaille pour empêcher les squats. La villa ne sera pas occupée tant que la Ville ne prendra pas de décision.
- M. Constant répond par l'affirmative et qu'il suffit de prévenir l'association de la visite.

Un commissaire comprend que l'association a besoin de la villa pour assurer la propreté et l'hygiène des personnes prises en charge. Il est important de favoriser le consensus de civilité en n'augmentant pas trop les capacités d'accueil. On peut également relever la force de l'association qui est de favoriser les apports locaux de l'extérieur. Enfin, on peut se demander si le projet architectural a bien pensé aux besoins des intervenants sociaux et des prestataires privés.

- M. Aebersold soulève que les gens impliqués sont impatients de pouvoir évoluer dans une nouvelle structure.
- M. Constant considère que les coûts du projet présenté ne représentent qu'une goutte d'eau par rapport à d'autres projets. La Ville ne doit pas faire des économies en privant les personnes en précarité de soins appropriés.
- M. Aebersold fournit le rapport d'activités de l'association Carrefour-Rue à la commission.

Discussion sur la proposition PR-1136

Plusieurs commissaires proposent la visite du «Point d'Eau».

Le président met aux voix la visite du «Point d'Eau» sans lien direct avec le vote de la proposition. La visite est refusée par 8 non (2 MCG, 2 LR, 2 DC, 1 Ve, 1 S) contre 6 oui (3 S, 1 UDC, 2 EàG).

Séance du 9 décembre 2015

Discussion

Un commissaire, après avoir salué le travail effectué par M. Constant, déclare qu'en plus de ne pas être convaincu par la dimension architecturale du projet – il expose les problèmes qu'il entrevoit au niveau pratique et esthétique – il est particulièrement dérangé par son aspect financier. En effet, il a du mal à comprendre pourquoi cette rénovation partielle nécessite le prix au mètre cube le plus élevé de toutes les propositions traitées par la Ville de Genève. De plus, il s'oppose à ce qu'a dit M^{me} Charollais en réponse à une question posée par un commissaire, ce bâtiment jouit actuellement du statut d'habitation et ce sont les autorités municipales qui souhaitent qu'il devienne de l'équipement public.

Un commissaire juge qu'il est très bien d'affecter le bâtiment à Point d'Eau, mais pas sous cette forme, d'autant plus qu'on peut renvoyer le projet, puisqu'il n'y a pas de réelle urgence. Il conclut en affirmant qu'il est évidemment pour que les gens qui ont besoin de ces structures bénéficient de locaux de qualité.

Un autre commissaire ne partage pas cet avis et il affirme avoir été convaincu par ce qui a été présenté. De plus, lors de l'audition de M. Constant et de son collaborateur, ces derniers ont confirmé que le projet correspondait à leurs besoins. M. Constant l'a persuadé que ce lieu nécessitait de petites structures basées sur une approche psycho-sociale. De plus, les usagers ont été enchantés par ce projet, auquel ils ont d'ailleurs été associés.

Un commissaire considère qu'il y a urgence pour aider les SDF du canton, qui sont majoritairement des Genevois. Tout cela constitue une raison supplémentaire pour être favorable à ce projet.

Un autre commissaire hésite aussi entre ces deux propositions. Il affirme néanmoins qu'à l'instar du projet de la ferme Menut-Pellet, ce projet de rénovation semble extrêmement cher. Il considère que si ces objets étaient en bail aux associations, celles-ci feraient sans doute mieux et pour moins cher. Il est donc très sensible aux arguments du coût.

Un commissaire déclare que le cœur du Parti libéral-radical balance également. La proposition du magistrat est en effet un peu forte. A propos de l'audition de M. Constant, il doute que celui-ci puisse se prononcer contre l'attribution d'un crédit dont il a besoin et ce, même si le projet ne lui plaît. Ce qui dérange particulièrement le commissaire, c'est l'insistance sur la dimension d'urgence du projet alors que le premier crédit d'étude y relatif a été voté en 2008. Or, en sept ans, pas grand-chose n'a été fait pour près de 3 millions. Il reconnaît qu'il y a des servitudes liées à la qualité de l'accueil et aux relations avec le quartier. Mais il souligne le fait que pour la même somme, quelque chose de neuf aurait pu être réalisé.

Il rappelle qu'aucun plafond n'a été imposé au bureau d'architecte responsable du projet. Il serait contre le projet – pas contre M. Constant – mais à son cœur défendant.

Un commissaire se dit convaincu par l'utilité de cette structure et par la nécessité de la faire avancer. Toutefois il juge que le projet présenté est mauvais. Il déclare qu'il hésite entre approuver et rejeter ce projet. Il pencherait plus pour une abstention de son groupe.

Une commissaire annonce que le groupe aura la liberté de vote sur cet objet. Elle poursuit en affirmant que le besoin est bel et bien là et que le fait de ne plus dépendre de pavillons provisoires est important. Cependant elle n'aime pas avoir l'impression d'être prise en otage. En effet, elle est tout à fait favorable à ce que l'on fasse quelque chose pour Carrefour-Rue, et plus particulièrement pour les personnes dans le besoin. Elle souligne le fait qu'une politique publique en matière de logement social dépasse l'unique association de M. Constant.

Il s'agit ici d'un projet d'architecture, dont elle a de la peine à saisir certaines dimensions fonctionnelles, notamment la construction de l'annexe.

Un commissaire au commentaire d'un de ses collègues répond qu'en ce qui concerne un éventuel plan B, les responsables de la Perle du Lac, dont le projet avait été renvoyé, sont prêts à présenter une nouvelle version. Ce qui prouve que cela peut se faire assez rapidement. Par rapport au plan B, il informe que pour la Perle du Lac il s'engage à le représenter. Il se réfère ensuite au document «rénovation logement» pour expliquer les calculs des mètres cubes.

Si on fait le calcul pour Point d'Eau, on atteint 1775 francs/m³ alors que pour une rénovation normale, qui est analogue à une construction neuve, on atteint un prix de 800-900 francs/m³. Or, si on applique le prix de Point d'Eau aux Minoteries, celles-ci auraient coûté 250 millions de francs.

Un petit immeuble d'habitation situé aux Grottes coûte 750 francs et la rénovation du bâtiment historique et luxueux de la Perle du Lac a coûté, pour sa part, 1600 francs/m³.

Un commissaire répète qu'il a été démontré que ce projet correspondait aux besoins des usagers. Il affirme que les professionnels de ce secteur – qui sont des spécialistes de la population dont ils s'occupent – n'ont pas de conseils à recevoir en matière de douche ou de configuration du local. Néanmoins il rejoint les interrogations relatives au fonctionnement du département. Ce n'est pas normal que ce soit à ces associations de gérer en l'absence de règles bien précises au sein de l'administration. Il demande à revoir M. Pagani pour le mettre devant ses responsabilités, car il serait dommage de ne pas voter un projet qu'il juge nécessaire à la Ville.

Proposition: villa «Point d'Eau»

Un commissaire pense que c'est le département de M. Pagani qui semble avoir dysfonctionné en la matière: aucune norme n'a été imposée et le prix est trop élevé. Il faut donc auditionner à nouveau les responsables du contrôle de ce projet.

Le président met aux voix l'audition de M. Pagani.

A l'unanimité la commission demande l'audition de M. Pagani.

Séance du 13 janvier 2016

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif en charge du département des constructions et de l'aménagement

Questions des commissaires

Un commissaire déclare avoir deux problèmes avec le projet présenté. Tout d'abord, il s'agit du projet le plus cher au mètre cube que la Ville pourrait voter. Cet élément est d'autant plus problématique que la villa ne serait que partiellement rénovée, la toiture et les combles étant laissés dans leur état actuel. Ensuite, le projet ne comprend que six douches qui sont totalement déconnectées de la seule toilette existante au premier étage de la villa. Face à l'importance de la demande, on aurait pu imaginer créer des toilettes distinctes pour les femmes et les hommes. Bien que la commission soit acquise à l'idée de créer une nouvelle enceinte pour l'association Carrefour-Rue, ces éléments posent un certain nombre d'interrogations et de doutes.

M. Pagani estime que la difficulté provient du fait que la villa n'a pas été conçue pour accueillir les activités du Point d'Eau. Sachant que le projet octroie à la villa une fonction qui n'était pas la sienne au départ, il a fallu trouver des solutions permettant de répondre aux besoins de l'association. Après avoir visité les lieux, M. Pagani a finalement été convaincu de la nécessité d'ajouter une annexe au bâtiment existant. Seule, la villa n'aurait pas pu contenir les douches prévues pour les sans-abri. Il faut également comprendre que l'augmentation du nombre de toilettes risque d'alourdir les coûts déjà élevés du projet. Le maintien de la villa s'explique, d'une part, par la volonté d'éviter les plaintes du voisinage – en effet, la mise en place d'une construction plus imposante risque d'émouvoir la population qui ne désire pas forcément se retrouver avec un nombre important de sans-abri –, d'autre part, la création d'une nouvelle structure ouvre la voie à de nouvelles exigences souhaitées par l'association. De ce fait, la baisse des coûts du mètre cube serait rapidement compensée par la création d'une structure beaucoup plus chère. Pour ces différentes raisons, le projet présenté aujourd'hui apparaît comme la meilleure solution, si l'on désire préserver le bâtiment actuel. Si la proposition est acceptée, M. Constant pourra utiliser la nouvelle infrastructure pendant une vingtaine d'années.

Une commissaire affirme avoir eu le sentiment que M. Constant était favorable au projet. Cela dit, l'intéressé ne semble pas avoir suivi tout le processus d'élaboration. Dans la mesure où le projet ne fait pas l'unanimité au sein de la commission, il apparaît important de connaître les possibilités d'actions à l'heure actuelle. Elle aimerait savoir si le refus du projet actuel risque de péjorer fortement les activités de l'association Carrefour-Rue.

M. Pagani invite la commission à visiter l'infrastructure actuelle pour se rendre compte des conditions dans lesquelles les membres de l'association y travaillent. Même s'il est possible de créer un nouveau projet, il serait regrettable de laisser la situation se détériorer encore quelques années. M. Pagani ne veut pas exercer de pression sur la commission, mais il faut garder à l'esprit que l'élaboration d'une nouvelle infrastructure risque de coûter encore plus cher car il faudra répondre à une augmentation des demandes.

Un commissaire se demande comment agirait l'association si on lui octroyait la somme actuelle pour mettre en place une nouvelle structure. Il existe en Ville de Genève un certain nombre de bâtiments que la municipalité rénove alors qu'ils pourraient être gérés à moindre coût si on les mettait à la disposition d'associations.

M. Pagani cite la villa de Montbrillant en guise de contre-exemple. Cette villa qui a été cédée à M. Constant se trouve dans un état catastrophique.

Le commissaire précise sa pensée en expliquant qu'il s'agirait de financer l'association Carrefour-Rue pour qu'elle puisse mettre en place un nouveau projet architectural. Cette façon de procéder coûterait moins cher à la Ville et déboucherait sur une solution plus proche des aspirations de l'association.

M. Pagani peut très bien envisager cette possibilité. Cela dit, la Ville doit respecter les procédures selon l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) car elle est astreinte d'entretenir son patrimoine. Par ailleurs, il serait difficile pour une association de réaliser un travail de qualité en lui octroyant une somme figée dès le départ. Il faut savoir que la proposition telle qu'elle est présentée aujourd'hui ne subira aucun recours. En revanche, la démolition du bâtiment fera sans aucun doute exploser les demandes des différents services. Non seulement les coûts vont augmenter, mais le nouveau projet risque aussi de connaître plusieurs oppositions de la part des habitants du quartier. Il ne faut pas oublier que l'école de la rue Chandieu ouvrira ses portes au mois de septembre.

Une commissaire tient à faire part d'un malaise dans le type d'arguments avancés par le magistrat. La commission ne remet bien évidemment pas en cause le vote d'un crédit qui permettra d'offrir aux sans-abri un lieu digne de ce nom. En réalité, la plupart des réticences concernent l'architecture du projet et son coût jugé trop élevé. Elle rejoint les propos de sa collègue selon lesquels M. Constant n'avait pas connaissance des détails du projet. On peut relever en ce sens qu'il

n'avait pas été correctement informé du nombre de douches prévues dans l'annexe. Le soutien qu'il a apporté au projet est tout à fait compréhensible dans la mesure où l'association Carrefour-Rue a besoin de travailler dans de meilleures conditions. Face à ces éléments, il apparaît important de savoir pourquoi le projet actuel coûte autant d'argent. Le deuxième point consiste à se demander dans quelle mesure il serait possible de créer un autre type d'annexe qui répondrait mieux aux besoins de l'association. Si cela n'était pas le cas, il serait intéressant d'en connaître les raisons (contraintes techniques ou juridiques par exemple).

M. Pagani affirme ne pas avoir eu l'intention de stigmatiser les interventions des commissaires. Cela étant précisé, on peut mettre en parallèle la proposition d'aujourd'hui avec le projet de la passerelle de la Paix qui était budgété au départ à 12 millions de francs. Jugeant le montant trop cher, M. Pagani a fait travailler ses services pendant une année pour baisser les coûts à 10 millions de francs. Malgré cela, le projet a été présenté au Conseil municipal pour un montant de 16 millions de francs. Ainsi, les efforts pour faire baisser les coûts ne se sont pas avérés concluants, puisque la Ville a perdu 4 millions de francs pour cet objet. Pour en revenir à la proposition PR-1136, il faut savoir qu'il n'est pas possible d'installer des douches dans la villa actuelle sous peine de voir la structure se dégrader très rapidement. Cette impossibilité explique la création d'une annexe comprenant des douches et tout un système de ventilation; il n'existe pas de contraintes pour élaborer un nouveau type d'annexe. Cela dit, il faut garder à l'esprit que l'espace qui sépare la villa de l'école de la rue Chandieu est relativement restreint. La création d'une structure plus grande risque donc de voir différentes associations (notamment celle des parents d'élèves) se dresser contre le projet.

Un commissaire se rappelle que le projet de la Perle du Lac correspondait à environ 1040 francs le mètre cube. Ici, l'on doit compter entre 1400 et 1800 francs pour le prix du mètre cube. Face à de tels montants, on est en droit de se demander dans quelle mesure une solution alternative serait possible. Dans ce cadre, on peut envisager que le Département demande aux architectes mandatés de réduire la voilure.

M. Pagani note que le problème de ce genre de projet réside dans le fait que l'on destine des bâtiments à une fonction qui n'était pas la leur au départ. Si l'on prend l'exemple de la ferme Menut-Pellet, le magistrat a demandé aux architectes de réduire les coûts du projet. Les architectes ont donc travaillé durant une année pour répondre le mieux possible à la demande, et ils ont finalement proposé de réduire l'isolation du bâtiment. Malheureusement, ces efforts se sont révélés vains puisque le Canton a refusé cette proposition. Cet exemple sert à montrer les difficultés rencontrées par le Département pour faire valoir les demandes du Conseil municipal. Non seulement il faut répondre aux normes légales, mais il faut également travailler avec des bâtiments qui avaient une autre affectation au départ. Ces différents éléments expliquent pourquoi le magistrat refuse de reprendre toute

structure en mauvais état. Il est préférable de travailler sur un terrain vierge plutôt que de rénover des installations vétustes. On peut également envisager de raser ce type de construction pour construire du neuf.

Un autre commissaire tient à préciser que la villa n'a aucun intérêt patrimonial. Alors qu'on aurait très bien pu démolir cette villa pour créer quelque chose de nouveau, le Département a préféré laisser le champ libre aux architectes mandatés. Sachant que le crédit d'étude a été voté il y a sept ans, la commission a toutes ses raisons de ne pas souscrire au projet présenté aujourd'hui. Il est vrai qu'on ne peut plus attendre trop longtemps pour répondre aux besoins de l'association Carrefour-Rue étant donné que l'école de Chandieu va ouvrir ses portes au cours de l'année. Cela dit, on ne peut que regretter le nombre d'années qu'aura mis le projet architectural à aboutir. Pour un tel montant, la Ville aurait tout intérêt à démolir la maison plutôt que de la rénover. Il existe peu de propriétaires qui seraient prêts à dépenser plus de 2 millions de francs pour rénover une villa.

M. Pagani s'étonne au préalable que M. Constant n'ait pas été associé jusqu'au bout dans le projet architectural. Il est vrai que certains projets prennent plus de temps que d'autres pour différentes raisons de procédure administrative. Il ne faut pas oublier que la Ville mène de front plus de 60 projets sans compter l'entretien des bâtiments. Dorénavant, le magistrat n'acceptera de reprendre des anciennes infrastructures qu'à condition de pouvoir les démolir.

Un commissaire déclare ne pas avoir eu la même impression que ses collègues quant à la perception de M. Constant sur le projet. Durant son audition, M. Constant a déclaré avoir collaboré avec les architectes durant la conception du projet et ses propos semblaient indiquer que le résultat correspondait à ses besoins. Comme la commission se dirige vraisemblablement vers un refus, il se demande si les architectes ne pourraient pas diminuer le prix du mètre cube. Il ne s'agirait pas de débuter un nouveau projet, mais de diminuer les coûts du projet actuel.

M. Pagani propose à la commission de laisser un délai de six mois aux architectes pour tenter de réduire la facture. Cela dit, il faut garder à l'esprit que cette démarche s'est avérée contreproductive pour la passerelle de la Paix à Sécheron. En effet, les efforts du magistrat pour diminuer les coûts du projet n'auront fait qu'augmenter le budget au final. Comme la commission semble effectivement se diriger vers un refus, le compromis idéal serait de suspendre le projet pendant six mois afin de laisser aux architectes le soin de chercher des économies. Cela dit, la commission ne doit pas s'attendre à une économie de quelques millions de francs. Au mieux, les coûts pourraient baisser de 500 000 francs. M. Pagani tient à relever que les mandataires ne semblent pas avoir bien accompli leur tâche. Nonobstant, M. Meylan et son équipe ont les compétences pour trouver des architectes de qualité.

Un commissaire rappelle que le Conseil municipal avait voté un crédit pour une rénovation complète de la villa. Etant donné le tournant pris par le projet en cours de route, il serait intéressant de comprendre les liens qui existent entre le projet et la reconstruction du site de Chandieu. Il aimerait également connaître la manière dont les architectes ont été mandatés.

M. Pagani révèle que la Ville a d'abord racheté les garages de M. Jean Tua pour bénéficier de la maîtrise complète du terrain. Alors qu'il était prévu de raser la villa au départ, le projet primé pour le site de Chandieu prévoyait son maintien. Face à cette situation, la Ville a lancé un appel à projets pour la réfection de la villa. Au cours de leurs travaux, les architectes mandatés ont proposé la création d'une annexe car la structure de la villa n'était pas assez solide pour supporter le nombre de douches prévu. La raison pour laquelle la Ville n'a pas lancé de concours AIMP pour la réfection de la villa s'explique par le fait que l'ensemble du périmètre fait partie du projet du site de Chandieu.

A la demande d'un commissaire M. Pagani explique que la Ville a reçu 17 propositions de bureaux d'architectes pour la rénovation de la villa. Contrairement à l'appel d'offres qui s'est opéré pour le site de Chandieu, l'appel à projets ne demande pas aux candidats de présenter un programme précis. Une commission ad hoc a auditionné les 17 bureaux afin de choisir celui qui semblait le plus compétent.

Un commissaire rappelle, encore une fois, que le Conseil municipal avait voté un crédit d'étude pour une rénovation complète. Or, le projet présenté aujourd'hui a complètement dévié de sa fonction initiale.

M. Pagani comprend la remarque de ce dernier mais insiste sur le fait que la villa n'aurait pas pu accueillir les douches. Cette difficulté explique pourquoi les mandataires ont proposé la création d'une annexe.

Un commissaire se demande si le Conseil municipal va recevoir un nouveau projet d'études.

Un commissaire répond par la négative. Telle qu'elle est présentée dans le projet, la villa pourrait encore vivre cinquante ans. Il n'apparaît pas nécessaire de dépenser encore plus d'argent pour rénover l'ensemble de la structure.

Un commissaire affirme avoir la même impression que son collègue en ce qui concerne l'implication de M. Constant durant la conception du projet. Ensuite, il semblerait qu'une partie de la commission serait prête à s'engager dans un projet plus ambitieux, plutôt que d'essayer de réduire les coûts du projet actuel. Cela étant précisé, le commissaire aimerait savoir si la villa est réellement dépourvue de tout intérêt architectural. D'autre part, il faut également prendre en compte l'intérêt social du projet présenté.

M. Pagani confirme que la villa ne possède pas de véritable intérêt architectural. En revanche, l'intérêt social existe. La villa représente un bon compromis entre la structure vétuste dans laquelle travaillent actuellement les membres du Point d'Eau et un bâtiment aseptisé qui verrait un certain nombre d'oppositions se lever. La villa permettra aux sans-abri de faire le premier pas en se rendant dans un lieu qui n'est pas trop exposé. En plus de se trouver protégée des regards, la structure offrira un moment d'intimité et des soins à des personnes qui passent la majeure partie de l'année dans la rue.

Une commissaire tient à préciser qu'elle n'a jamais affirmé que M. Constant n'ait pas été associé au projet. Elle constate juste qu'il est difficile pour lui de refuser une offre qui lui permettrait de travailler dans de meilleures conditions. Cela étant précisé, il serait regrettable de se contenir à une stricte réduction de coûts. On pourrait également imaginer que les architectes présentent un autre projet plus intéressant avec l'enveloppe actuelle.

M. Pagani retient la proposition de la commissaire. Le gel de la proposition PR-1136 a pour objectif de réfléchir à ces deux pistes. Soit le projet est maintenu avec une diminution des coûts, soit les architectes présentent un nouveau projet avec le budget actuel.

Un commissaire note que M. Constant n'était pas au courant que la structure ne comprendrait qu'une seule toilette. Il semble que c'est cet élément qui a posé quelque souci durant la dernière audition. En outre, M. Constant avait insisté sur le fait que la structure ne devait pas être trop imposante pour éviter de concentrer le nombre de sans-abri en un seul endroit de la Ville.

Un autre commissaire constate que le montant des travaux avait été estimé à environ 1 200 000 francs. Or, le projet présenté arrive à 2 millions et demi de francs. Sans remettre en cause le travail des architectes, il faudrait peut-être s'interroger sur la manière dont le cahier des charges a été établi.

M. Pagani comprend la remarque de ce dernier. Cela dit, on peut prendre l'exemple du projet primé pour la rénovation du Conservatoire de musique. Bien que le projet ait été chiffré à 17 millions de francs par plusieurs experts, les coûts passeront certainement à 25 millions lorsque les travaux débuteront en 2023. Cet exemple est d'autant plus intéressant qu'il a été financé en grande partie par des privés.

Le président estime que le projet du Point d'Eau est emblématique d'un type de fonctionnement qui ne convient pas au Conseil municipal. Souvent, la rénovation de petits objets coûte cher parce qu'on leur attribue un usage qui n'avait pas été prévu au départ. Il serait donc intéressant d'entamer une réflexion à ce sujet. Cela étant dit, le président soutient le gel de la proposition PR-1136.

La commission remercie M. Pagani de sa venue et propose de geler la propo-

Un commissaire votera contre le gel de cette proposition car il n'a pas apprécié la remarque du magistrat invitant la commission à voter le projet une fois qu'il

sition PR-1136 comme l'a suggéré le magistrat.

Un autre commissaire rejoint cette proposition qui force le magistrat à revenir devant la commission avec une nouvelle mouture. Le gel de la proposition PR-1136 montrera que la commission n'est pas satisfaite de la proposition PR-1136 telle qu'elle est présentée.

Un commissaire note que le gel ne va pas ralentir l'avancée du projet puisque la demande d'autorisation de construire est en cours de procédure.

Le président propose de geler le projet en attendant une nouvelle proposition du magistrat.

La commission accepte à l'unanimité cette proposition par consensus.

Séance du 24 mai 2017

Visite des lieux

aura été modifié.

Les commissaires sont accueillis au pavillon du «Point d'Eau» par MM. Noël Constant, président de l'association Carrefour-Rue, et Vince Fasciani, travailleur social.

M. Fasciani indique que le «Point d'Eau» est un des lieux d'accueil créés par Carrefour-Rue dans le but de répondre aux besoins d'hygiène et de santé des personnes en situation de précarité. Ouvert du lundi au vendredi, cet espace offre différentes prestations gratuites et accessibles à tous. Parmi les installations sanitaires, on compte huit douches, des WC et une buanderie avec machines à laver et sèche-linge. Grâce à l'investissement de bénévoles, les personnes sans abri peuvent également bénéficier de pédicures, de coiffures, de soins médicaux, dentaires et ophtalmologiques.

M. Constant souligne que la structure, créée en 1996, se trouve actuellement dans un état de délabrement avancé. En proie aux infiltrations, le toit doit fréquemment être réparé par les services de la Ville. L'humidité a également détérioré plusieurs plaques de conteneurs qui ne pourront pas tenir longtemps. En parallèle, les activités menées au «Point d'Eau» se sont intensifiées ces dernières années. Au départ, l'association alternait les services de douches et de lessives. Aujourd'hui, ces deux offres sont disponibles toute la journée et on compte une centaine de douches chaque jour. Hormis les soins de coiffure quotidiens, la fréquence des prestations varie en fonction de la disponibilité des bénévoles. Alors que les soins

de pédicure sont octroyés par des étudiants accompagnés de leur professeur, les soins dentaires sont prodigués par des professionnels qui œuvrent bénévolement.

- M. Fasciani ajoute qu'une grande partie des équipements (machines à laver, fauteuil dentaire) ont été offerts par des privés. Grâce aux dons qu'elle reçoit, l'association distribue des produits d'hygiène corporelle. Même si l'accès au «Point d'Eau» est libre, un système de minutage a été instauré afin d'éviter les attroupements autour des douches et de la buanderie.
- M. Constant rappelle que la gare Cornavin disposait d'un service de douches gratuit il y a plusieurs années. Lorsque cette offre est devenue payante, il a fallu trouver une solution alternative. L'association Carrefour-Rue a alors demandé à la Ville de trouver un nouveau lieu d'accueil près de la gare. Finalement, le «Point d'Eau» a été créé à la rue Chandieu pour répondre aux besoins d'hygiène et de santé des populations démunies. Le succès de cette entreprise a incité plusieurs villes romandes (Lausanne, Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds) à mettre en place des lieux d'accueil similaires.

Un commissaire aimerait connaître le type de personnes qui se rendent au «Point d'Eau».

M. Constant lui répond que le lieu est majoritairement fréquenté par des ressortissants genevois. Le «Point d'Eau» accueille également des Valaisans ou des Jurassiens selon les périodes. Dans tous les cas, l'association essaie de ne pas séparer ces populations. Il est important de créer un lien social entre des personnes provenant de différents horizons.

Une commissaire demande si l'association vient uniquement en aide aux personnes sans abri et se demande s'il existe des conditions pour pouvoir être admis au «Point d'Eau».

- M. Fasciani note que l'association accueille également des personnes en situation de précarité qui possèdent un logement et indique que ce lieu est accessible à toute personne se trouvant dans le besoin.
- M. Constant confirme ce propos. Les personnes qui souhaiteraient abuser des prestations se rendent vite compte de la priorité à accorder à de réelles situations d'urgence. Il suffit de se rendre une fois au «Point d'Eau» pour comprendre l'état de détresse de certaines personnes.

Un commissaire demande si le nombre de visiteurs du «Point d'Eau» est en augmentation.

M. Constant lui répond par l'affirmative. Il est possible qu'il faille construire un second lieu d'accueil d'ici à une dizaine d'années. Cela dit, il est important de procéder par étapes. La rénovation de la villa est nécessaire pour apporter Proposition: villa «Point d'Eau»

une aide immédiate aux personnes les plus démunies. Il faut comprendre qu'une installation comme le «Point d'Eau» met des années pour être acceptée par le voisinage. Le fait que le quartier supporte la venue des personnes sans abri est l'aboutissement de nombreux efforts menés par l'association.

Les commissaires se rendent ensuite à la villa adjacente au lieu d'accueil existant.

Audition de M^{me} Esther Alder, conseillère administrative chargée du département de la cohésion sociale et de la solidarité (SJS), de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement (DCA), accompagnés de M. Philippe Meylan, directeur du Patrimoine bâti (DPBA), de M. Nazario Branca, architecte, et de M^{me} Francine Koch, adjointe de direction au SIS

M^{me} Alder indique que l'école de Chandieu met à la disposition des associations et des particuliers différents espaces (salle polyvalente, salle de gymnastique, salle de rythmique, salle de jeux). La réservation peut s'effectuer sur le site internet de la Ville de Genève. Le jour de la location, les bénéficiaires disposent d'un badge qui ouvre et ferme automatiquement les salles. Les retours des utilisateurs sur ce nouveau système sont généralement positifs.

M. Pagani rappelle qu'il a proposé à la commission de geler la proposition PR-1136 il y a environ un an. Ce procédé devait permettre aux architectes de trouver une solution qui réintroduirait les douches à l'intérieur de la villa. Les modifications attendues étant réalisées, il apparaît nécessaire de voter rapidement un projet qui vient en aide aux citoyens les plus démunis. Sachant que le dispositif actuel arrive à saturation, il serait regrettable de laisser les locaux actuels se désagréger. Il faut savoir que les locaux actuels de l'association longent une allée empruntée de plus en plus fréquemment par les piétons et les cyclistes. Face à cette situation, le nouvel emplacement permettra aux nécessiteux de se protéger des regards extérieurs.

M^{me} Alder relève que le pavillon du «Point d'Eau» avait servi au départ de locaux au Service social de la Ville de Genève. Datant des années 1990, cette structure n'avait pas vocation à être pérenne. Aujourd'hui, le lieu se trouve dans un état de délabrement aggravé. Face à cette situation, le déménagement de l'association dans la villa adjacente apparaît comme une solution adéquate. Il faut comprendre qu'une structure qui accueille des personnes marginalisées met des années à être acceptée dans un quartier. Le fait que les riverains entretiennent de bonnes relations avec l'association concrétise des années d'efforts d'intégration. En offrant un accès à l'hygiène et des soins de santé, le «Point d'Eau» constitue un élément essentiel de l'aide apportée aux personnes en situation de précarité en Ville de Genève.

M. Meylan informe que la nouvelle proposition de crédit s'élève à 2 222 500 francs, soit une économie de 10% par rapport au coût du projet initial. Pour rappel, le pavillon du «Point d'Eau» se trouve dans l'espace public de Chandieu qui devrait être finalisé en 2019. Une fois le chantier terminé, la voie verte qui longe les aménagements extérieurs (piscine, école) permettra de faire la liaison entre le parc Beaulieu et le parc Trembley. A vocation provisoire, les locaux actuels du «Point d'Eau» seront démolis une fois la villa adjacente rénovée. Comme l'a annoncé le magistrat, ce déménagement permettra aux personnes démunies de se rendre à la villa en toute discrétion. Il faut savoir que le «Point d'Eau» a accueilli en 2016 environ 98 visiteurs par jour. On a compté, cette année, 23 500 douches, 4500 lessives, 450 passages chez le coiffeur, 250 soins de pédicure et 380 soins dentaires. 85% des visiteurs sont des hommes, 10% des femmes et 5% des enfants. En regard de ces chiffres, on comprend que cette structure est une véritable usine à hygiène. En ce qui concerne le programme des travaux, le nouveau projet prévoit d'introduire les services techniques à l'intérieur de la maison. Rappelons que le projet initial envisageait la création d'un satellite regroupant l'ensemble des aménagements sanitaires. L'un des enjeux principaux consiste à regrouper toutes les zones humides dans un espace restreint afin de limiter les problèmes d'infiltration. Ainsi, les salles d'eau (douches et WC) seront aménagées à l'arrière de la maison et la buanderie sera placée au sous-sol. L'avant de la villa comprendra, pour sa part, les espaces d'accueil et de soins. Le projet prévoit une rénovation partielle du bâtiment afin de conserver la typologie d'origine. En revanche, les installations techniques devront complètement être rénovées. L'aménagement des locaux techniques (ventilation et chauffage) et de la buanderie au sous-sol demandera d'effectuer des travaux d'excavation. Une zone de dépôt à destination des futurs utilisateurs est également prévue à cet endroit. Au rez-de-chaussée, la porte principale ouvrira sur un espace d'accueil relativement dégagé. Sur la gauche, un bureau permettra au personnel d'organiser la logistique du lieu. A l'arrière, on comptera quatre douches placées de chaque côté du couloir. Un minutage de 15 à 20 minutes est prévu pour fluidifier leur utilisation. Accessible par une cage d'escalier, le premier étage accueillera la deuxième série de douches. La partie arrière hébergera plusieurs espaces de soins (coiffure, pédicure, soins dentaires, ophtalmologiques et médicaux). Enfin, les combles seront laissés à la disposition du personnel de l'association. En ce qui concerne le concept énergétique du projet, l'isolation de la dalle sur sous-sol et le remplacement des fenêtres permettront de rénover partiellement l'enveloppe thermique de la villa. Des capteurs thermiques seront placés en toiture de la villa pour favoriser le préchauffage de l'eau chaude sanitaire. Enfin, une chaudière à gaz permettra de couvrir le chauffage et le solde des consommations d'eau chaude.

Questions des commissaires

Un commissaire voudrait savoir comment le nouveau projet a pu réaliser une économie de 10% par rapport aux coûts de la proposition initiale. On peut également se demander pourquoi le magistrat n'a pas opté pour une solution de démolition-reconstruction qui aurait peut-être présenté des avantages financiers.

- M. Branca lui rétorque que l'intégration des douches à l'intérieur de la villa représente une solution à un coût moindre que la création d'un nouvel aménagement. Ce dernier impliquait, entre autres, la construction d'un nouveau sous-sol.
- M. Meylan note que le gros œuvre représente entre 20 et 30% du coût d'une construction. Or, l'option démolition-reconstruction fait perdre cette valeur. S'il n'y a pas besoin d'effectuer des reprises en sous-œuvre, il est généralement préférable d'envisager une rénovation. Il faut savoir que le nouveau projet offre les mêmes services que le précédent. On compte le même nombre de douches par exemple.

Un commissaire précise qu'en page 6 du document distribué que «d'urgents travaux de remise en état sont nécessaires. De nombreuses et importantes fissures démontrent une structure fragilisée.»

- M. Branca précise que la majeure partie des reprises en sous-œuvre concerne la façade extérieure de la villa. Le nouveau projet prévoit de relier les différents éléments de la structure par des câbles en acier. Ce procédé permettra de réduire les fissures existantes.
- M. Pagani rappelle que la gare Cornavin n'offre plus de service de douches gratuit. La population fragilisée s'est retrouvée sans lieu d'hygiène du jour au lendemain. C'est pour répondre à cette situation d'urgence que l'association Carrefour-Rue a créé le pavillon du «Point d'Eau». Face à l'augmentation du nombre de ses visiteurs, il faut comprendre que la villa fonctionnera comme une usine à hygiène. Pour rappel, l'aménagement d'un carrousel extérieur devait favoriser le contrôle de l'utilisation des douches. Cela étant précisé, on peut remercier les architectes d'avoir réussi à intégrer les douches dans la villa tout en réalisant une économie financière. Il est évident que l'option démolition-reconstruction aurait augmenté l'enveloppe financière du projet. Ce genre de solution souffre souvent d'une greffe de nouvelles propositions.

M^{me} Alder tient à rappeler que la villa représentera également un lieu d'accompagnement social. Il ne faut pas négliger les soins prodigués aux visiteurs par des bénévoles. Le «Point d'Eau» a pour vocation à recevoir des populations en état de précarité qui n'ont pas les moyens de préserver leur santé. Généralement, les soins dentaires et la pédicure dépassent le cadre de l'hygiène. Il ne s'agit pas de soins de confort mais de véritables prestations d'urgence. La présence d'une buanderie est également nécessaire pour éviter aux personnes démunies de se séparer de leurs habits

Un commissaire aimerait avoir des informations sur les horaires d'ouverture de la villa.

M^{me} Alder lui répond que le «Point d'Eau» continuera à être ouvert les jours ouvrables de 8 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 45. Ces horaires pourront toujours être modifiés en fonction du personnel à disposition. L'équipe actuelle fait déjà le maximum pour accueillir le plus grand nombre de personnes.

Le même commissaire constate que la structure se trouve déjà à la limite de la saturation. En l'état, la villa ne pourra pas répondre à une augmentation du nombre de visiteurs.

M^{me} Alder rejoint cet avis. Cela dit, il serait dommageable de concentrer la précarité autour d'un seul espace. Il est vrai que le «Point d'Eau» est le seul lieu d'accueil situé en rive droite de la ville. Cela dit, l'aménagement d'un plus grand espace aurait fragilisé le fonctionnement d'une structure qui accueille déjà une centaine de douches par jour. Il faut également prendre en compte la difficulté à faire accepter un tel espace dans un quartier. L'intégration du «Point d'Eau» à Chandieu représente des années de discussions et d'échanges avec les habitants. Ainsi, le déménagement des locaux dans la villa adjacente représente la meilleure solution à offrir aux usagers et à l'équipe de Carrefour-Rue. En revanche, il faudra certainement réfléchir à l'avenir sur la création d'un nouvel espace d'accès à l'hygiène situé en rive droite.

Un commissaire trouve le montant des honoraires relativement élevé pour ce type de projet. Même s'il faut respecter les normes SIA, un montant qui représente près de 25% du coût total est exagéré en regard des opérations effectuées.

- M. Meylan tient à souligner que l'on se trouve face à une reprise complète du projet. Le premier projet présenté a été rétribué sur la base des tarifs habituels SIA. Suite au refus du projet par la commission, le programme a entièrement été modifié (intégration de l'ensemble des installations techniques à l'intérieur de la villa). Ce travail a été rétribué en conformité avec les normes SIA.
- M. Pagani précise que le projet a dû être repris trois fois. Avant de soumettre la proposition incluant la création du carrousel, le département avait essayé une première fois d'intégrer les douches dans la villa.

Un commissaire regrette que les combles ne servent que de dépôt. Face à l'augmentation du nombre de personnes démunies, le projet aurait pu envisager l'aménagement de chambres à cet endroit.

M. Pagani estime que cette opération risque encore d'augmenter les honoraires des architectes. Il serait préférable de laisser l'association Carrefour-Rue décider d'aménager les dépôts à sa guise. Comme l'a expliqué M^{me} Alder, la création d'une offre supplémentaire risque de compliquer le travail du personnel existant.

Un commissaire demande si la diminution de l'espace disponible engendrée par le nouveau projet pourrait entraver le travail de l'association.

M^{me} Alder confirme que le carrousel présentait un certain nombre d'avantages pour le fonctionnement des prestations. Cela dit, le nouveau projet a été réalisé en concertation avec l'association. Face à la situation actuelle, le déménagement des locaux dans la villa ne peut qu'améliorer les conditions d'accueil et la distribution des soins.

Un commissaire aimerait comprendre pourquoi le projet ne prévoit pas l'aménagement d'une pompe à chaleur. En l'état, le projet ne répond pas aux exigences de la Stratégie énergétique 2050.

- M. Branca explique que l'installation d'une pompe à chaleur n'aurait pas pu répondre de manière continue aux besoins réguliers d'eau chaude du bâtiment. Cette éventualité n'a donc pas été retenue avec l'accord de l'Office cantonal de l'énergie (OCEN).
- M. Meylan ajoute que le Service de l'énergie essaie de tenir compte de l'échelle des enjeux. En l'occurrence, la rénovation partielle de la maison permet de déroger aux exigences de mise en conformité globale. L'aménagement d'une pompe à chaleur aurait nécessité d'isoler complètement le bâtiment, opération qui aurait sensiblement augmenté les coûts du projet.

Une commissaire voudrait savoir si la Ville a essayé de réaliser le projet en partenariat avec des privés étant donné que l'association Carrefour-Rue bénéficie de plusieurs donateurs.

M^{me} Alder lui indique que la Ville rénove seule les bâtiments qui lui appartiennent. Comme l'a démontré le cas de la Fondation Hans-Wilsdorf à la rue des Alpes, les donateurs ne veulent pas forcément financer des rénovations de bâtiments qu'ils ne possèdent pas.

M. Meylan ajoute que la Ville de Genève n'a pas pris en charge les équipements de soins et d'hygiène présents au «Point d'Eau». Ces installations ont été offertes à l'association par des privés.

Un commissaire souhaiterait avoir des précisions sur le mandat octroyé aux ingénieurs chargés de mettre en place les installations électriques, le chauffage, la ventilation et les installations sanitaires et constate que le montant attribué à l'ingénieur chargé du chauffage baisse alors que les autres doublent.

M. Meylan enverra des explications sur l'évolution des honoraires par écrit.

Un commissaire aimerait comprendre comment le projet a pu déroger aux normes énergétiques.

M. Meylan lui explique qu'il est possible de négocier une dérogation avec l'OCEN lorsqu'un projet intervient sur moins de 50% du bâtiment.

Une commissaire demande si le nombre de douches prévues dans la villa est le même que celui figurant dans le projet initial et s'étonne d'entendre qu'un premier projet n'ait pas réussi à intégrer les douches dans la villa alors que c'est justement ce que propose l'amendement présenté ce soir.

- M. Branca lui répond par l'affirmative. La villa accueillera sept douches dont une pour handicapés.
- M. Meylan souligne que l'association n'a pas souhaité bénéficier d'un nombre plus important de douches. L'association Carrefour-Rue estime que ce nombre de douches est suffisant pour le type d'accueil envisagé. Alors que le «Point d'Eau» souhaite fluidifier son offre, un plus grand nombre de douches aurait ralenti les passages.
- M. Pagani relève que le premier projet envisageait l'aménagement d'un nombre plus important de douches. Or, une telle opération aurait posé d'importants problèmes de ventilation. Face à cette situation, les architectes ont proposé une structure externe qui aurait présenté un certain nombre d'avantages (meilleur contrôle de l'utilisation des douches, espace de travail plus grand, problèmes de promiscuité réduits). Cette solution ne satisfaisant pas les attentes de la commission, les architectes en sont revenus à une proposition qui intégrait un nombre restreint de douches dans la villa.

Une commissaire comprend que le magistrat n'a pas contacté M. Constant lors de l'élaboration du premier projet. Si cela avait été le cas, le premier projet aurait directement réduit le nombre de douches dans la villa.

M. Pagani tient à souligner que M. Constant a dès le départ été intégré à l'élaboration du projet. La première proposition ne lui convenait pas pour des raisons de contrôle et de sécurité. M. Constant estimait difficile d'assurer la bonne tenue des prestations si l'ensemble des douches se trouvaient à l'intérieur de la maison. La prise en considération de cet avis explique en partie la proposition de créer un satellite extérieur au bâtiment. Aujourd'hui, le projet amendé lui convient parfaitement puisque le nombre de douches a été revu à la baisse.

M^{me} Alder ajoute que la proposition d'intégrer un satellite extérieur répondait également à des besoins de confort. La question de l'espace joue un rôle important dans la qualité des soins d'hygiène. En plus d'assurer un contrôle sur le fonctionnement des douches, le carrousel aurait évité une trop grande promiscuité entre les utilisateurs. Cela étant précisé, l'association a quand même approuvé le nouveau projet. Alors que la situation actuelle n'est plus tenable, un déménagement dans la villa permettra à l'ensemble des prestations d'être délivrées. Ayant pris compte

des remarques de la commission, le nouveau projet répond aux besoins de l'association tout en diminuant les coûts. L'investissement de la Ville permettra d'offrir des prestations nécessaires à une population en grande difficulté.

Un commissaire désirerait savoir comment les handicapés pourront accéder aux WC qui leur sont dédiés au rez-de-chaussée.

M. Meylan lui précise qu'un monte-escalier sera installé à l'arrière du bâtiment.

Un commissaire demande si le projet prévoit l'installation d'un échangeur calorifique permettant d'économiser l'énergie des douches.

M. Meylan lui répond par la négative. Nonobstant, il prend note de cette proposition.

Un commissaire lit que la proposition d'amendement intègre les remarques formulées par la commission des travaux et des constructions et le Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) sur le premier projet et aimerait savoir sous quel régime se trouvera la villa (bail, droit de superficie, etc.).

M. Meylan lui explique que le DALE a énoncé les mêmes remarques que celles de la commission des travaux et des constructions à propos du carrousel.

M^{me} Alder lui indique que la Ville accordera une gratuité à l'association. La mise à disposition des locaux fera l'objet d'une convention qui sera reconduite chaque année.

Le président tient à préciser que les remarques de la commission des travaux et des constructions ne concernaient pas forcément la suppression du carrousel. Le procès-verbal du 13 janvier 2016 explicite deux solutions distinctes: une diminution des coûts du projet actuel; un autre projet plus intéressant avec l'enveloppe actuelle. Cela étant précisé, on peut s'étonner du temps qu'a pris le département pour présenter son amendement. Pour mémoire, le magistrat avait annoncé un délai de six mois après ladite séance.

- M. Meylan rapporte que le DPBA mène de front une soixantaine de propositions. Ensuite, il faut comprendre qu'il existe des différences fondamentales entre la première et la troisième proposition (isolation du bâtiment, nombre de douches, etc.). L'amendement présenté traduit une reprise de projet complète.
- M. Pagani tient à féliciter le DPBA et le Service du génie civil (GCI) pour le travail effectué en Ville de Genève. Ces équipes investissent toute leur énergie pour mener différents projets simultanément avec les moyens disponibles.

La commission remercie M^{me} Esther Alder, M. Rémy Pagani, M. Philippe Meylan, M. Nazario Branca et M^{me} Francine Koch de leur venue.

Le président demande si la commission souhaite procéder au vote ce soir.

Un commissaire rappelle qu'il a demandé une réponse écrite sur les changements d'honoraires

Vote

Le président met aux voix le vote de la proposition PR-1136 ce soir. Avec 10 oui (2 DC, 3 LR, 3 S, 1 Ve, 1 UDC) contre 1 non (EàG) et 2 abstentions (S, MCG), il est décidé de voter la proposition PR-1136 ce soir.

Discussion et prises de position

Un commissaire aimerait savoir si le pavillon provisoire sera remplacé par une autre construction. La commission lui répond par la négative.

Finalement il regrette cette absence d'inventivité de la part des services de la Ville. Il aurait été préférable d'aménager des modules à l'attention de l'association. Comme cela a été dit, le confinement des douches dans la villa ne permettra pas d'assurer le même contrôle que le satellite figurant dans la première proposition. Ce manque d'ingéniosité ne satisfait pas M. Pastore qui s'abstiendra de voter la proposition PR-1136.

Une commissaire relève que le nouveau projet a réalisé un effort d'économies. Même si l'intégration des douches dans la villa réduit l'espace disponible, l'association a affirmé à plusieurs reprises soutenir cette proposition. L'urgence de la situation et le feu vert donné par M. Constant amènent le Parti libéral-radical à ne pas refuser la proposition PR-1136. Toutefois, il faudra attendre le prochain caucus pour connaître la position définitive du groupe.

Une commissaire annonce que son groupe votera sans enthousiasme la nouvelle proposition. La vétusté des locaux actuels et la diminution des coûts initiaux expliquent cette position.

Un autre commissaire regrette les allers et retours qu'a connus le projet dès le départ. Par ailleurs, le temps qu'a pris l'amendement à être présenté à la commission des travaux et des constructions montre que M^{me} Alder n'a pas su prioriser le projet auprès des services de M. Pagani.

Un commissaire s'abstiendra de voter la proposition PR-1136. Même s'il est convaincu des besoins, force est de constater que le projet a été mal conduit. Au regard des coûts investis pour réaliser l'école de Chandieu, on ne peut que regretter le manque d'ambition des magistrats pour répondre aux besoins des plus démunis. M. Dossan aurait préféré raser la villa pour construire un bâtiment neuf qui satisfasse entièrement les demandes de l'association. Bien que plus onéreuse,

cette solution aurait été beaucoup plus efficace. A part la Ville, personne n'investirait deux millions de francs pour rénover une villa qui lui appartient.

Un commissaire déclare aussi que son groupe votera en faveur du projet sans enthousiasme. On peut regretter la diminution de l'espace disponible à l'intérieur de la villa. En théorie, cette solution aurait dû réaliser une plus grande économie financière. Malheureusement, la reprise à neuf du projet a augmenté les honoraires d'architectes, raison pour laquelle la commission se retrouve avec une diminution des coûts de seulement 10%. Cela étant précisé, l'urgence de la situation oblige la Ville à trouver une solution viable rapidement.

Un commissaire estime que l'énergie dépensée par les services n'est pas toujours canalisée. Sachant que le projet aurait pu être plus intéressant à moindre coût, on peut s'interroger sur la légitimité du projet définitif. Il ne faut pas oublier que les allers et retours évoqués ont été financés avec l'argent de la collectivité.

Un commissaire rappelle que M. Constant ne souhaitait en aucun cas disposer d'un nombre plus important de douches. Selon lui, l'espace d'accueil devait également rester limité afin de favoriser la fluidité des prestations. Sachant que le projet définitif répond à ces besoins de fonctionnalité, il apparaît nécessaire d'y apporter un vote positif.

Un autre commissaire à l'impression que les services de M^{me} Alder ont manqué d'anticipation. Alors que la population démunie risque d'augmenter, le projet propose la remise à neuf d'un outil identique au précédent. En regard de la fréquentation quotidienne des douches, il est regrettable que les services n'aient pas pensé à créer un nouvel espace de soins d'hygiène à un autre endroit. Face à l'urgence de la situation, il est important de réfléchir à une vision globale de la précarité sur le long terme.

Un commissaire rejoint les critiques sur les problèmes de surveillance et de promiscuité causés par l'exiguïté du lieu. Cela dit, la demande d'un nouveau projet risque de faire exploser les frais d'études. En l'état, le projet représente un bon compromis entre les besoins de l'association et les remarques de la commission. Pour ces raisons, le commissaire Vert votera en faveur de la proposition PR-1136.

Un commissaire juge que les demandes de l'association ont été prises en compte. Les demandes de la commission ont également été entendues. Contrairement à ce qui a été dit, le projet entre dans une vision globale en matière de précarité. Le fait que le lieu soit intégré au quartier représente des années de dialogue avec les habitants. Aujourd'hui, le projet est vital pour toute une partie de la population. Comme la villa permettra d'améliorer l'accompagnement social mené par l'association, il n'y a aucune raison valable de refuser le projet.

Un commissaire comprend la nécessité d'assurer les prestations délivrées par le «Point d'Eau». Comme l'a expliqué M. Constant, le projet ne doit pas être trop

luxueux afin d'éviter les attroupements autour de la villa. Sachant que le nouvel aménagement est adapté aux besoins des utilisateurs, il est important de voter le projet.

Pour terminer, un commissaire s'abstiendra de voter le projet ce soir étant donné qu'il a demandé un certain nombre d'éclaircissements par écrit. En revanche, il est évident que le groupe Ensemble à gauche votera en faveur du projet en séance plénière.

Le président met au vote la proposition PR-1136 amendée par le Conseil administratif, qui est acceptée par 9 oui (4 S, 1 Ve, 1 UDC, 2 DC, 1 LR) et 4 abstentions (2 LR, 1 MCG, 1 EàG).

PROJET DE DÉLIBÉRATION AMENDÉE

LE CONSEIL MUNICIPAL.

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984:

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 222 500 francs destiné à la rénovation partielle, à la rénovation et à la réaffectation de la villa dite «Vermont» en locaux associatifs appelée «Point d'Eau» de Carrefour-Rue, située rue de Vermont 21, sur la parcelle N° 5478, feuille N° 26, du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex.

- *Art.* 2. Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 222 500 francs.
- *Art. 3.* Un montant de 48 500 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain, institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.
- *Art. 4.* La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 150 000 francs du crédit d'étude (PR-574, N° PFI 064.027.01) voté le 23 juin 2008 et le montant de 100 000 francs du crédit d'étude complémentaire (PR-779, N° PFI 031.068.08) voté le 14 septembre 2010, soit un montant total de 2 472 500 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 20 annuités, qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2018 à 2037.

Proposition: villa «Point d'Eau»

Art. 5. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer, modifier, radier ou épurer toutes servitudes à charge et au profit de la parcelle susmentionnée, en vue de la réalisation de ce projet.

Annexes:

- amendement présenté en commission
- réponses de la Direction du patrimoine bâti
- présentation Powerpoint
- plans

PROPOSITION D'AMENDEMENT A LA PR-1136 DEPOSEE AU CONSEIL MUNICIPAL LE 7 OCTOBRE 2015

Proposition du Conseil administratif, du 5 avril 2017, en vue de l'ouverture d'un crédit de 2'222'500 francs destiné à la rénovation et à la réaffectation de la villa dite « Vermont » en locaux associatifs appelée «Point d'Eau» de Carrefour-Rue, située rue de Vermont 21, sur la parcelle N° 5478, feuille N° 26, du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex.

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Introduction

A la rentrée scolaire d'août 2016, l'Ecole de Chandieu avec sa piscine et la crèche «Le Poisson rouge» ont été remis aux utilisateurs. Aujourd'hui plus de 400 enfants ont pris possession des lieux et fréquentent le quartier.

L'espace public attenant au bâtiment tout le long de la rue Chandieu a également été remis aux habitants, aux passants et aux cyclistes qui peuvent jouir de ses arbres, de ses jeux pour les enfants, de ses espaces de détente et de son mobilier urbain. La pénétrante verte reliant les parcs Trembley et Beaulieu sur ce tronçon est ouverte et praticable.

Les travaux d'aménagement entre le parc Beaulieu et la rue de Vermont sont en cours, de même que ceux du côté de l'avenue Giuseppe-Motta où l'ancienne halle Tavelli vient d'être démontée. Ces travaux devront être terminés pour l'été prochain.

Pour pouvoir finaliser l'aménagement des espaces publics, il est nécessaire de démolir le pavillon provisoire qui abrite les activités du «Point d'Eau» depuis une vingtaine d'années. Le déménagement de cet équipement dans la villa «Vermont» devient donc de ce point de vue-là nécessaire. A cela s'ajoute un tel état de vétusté avancé du pavillon provisoire, qu'il n'est plus possible d'entretenir correctement, au vu de son obsolescence.

Le nouveau projet de rénovation de la villa qui vous est présenté dans cet amendement, intègre les remarques de la CTC et celles du DALE. Il a été conçu en étroite collaboration avec le Département de la cohésion sociale et de la solidarité et les utilisateurs afin de répondre aux besoins exprimés, tout en respectant le bâtiment et son environnement et les normes en vigueur en ce qui concerne les exigences énergétiques et de sécurité.

Exposé des motifs

Le «Point d'Eau», qui offre un accès à l'hygiène, aux soins dentaires et podologiques, ainsi qu'à un coiffeur, est un des dispositifs clé présent sur le territoire de la Ville de Genève, assurant la couverture des besoins primaires (vitaux) de tout être humain, à savoir, selon la pyramide du psychologue Abraham Maslow, les besoins physiologiques de sécurité et d'estime de soi.

Il permet ainsi à des personnes démunies, vivant souvent dans la rue ou dans une situation de grande précarité, de s'occuper d'elles-mêmes.

Le «Point d'Eau», c'est également un lieu d'orientation et d'accompagnement vers d'autres services, dont la personne démunie pourrait avoir besoin à un moment ou un autre (consultation médicale par exemple).

Enfin, le «Point d'Eau» est un lieu très important d'écoute et de préservation des liens sociaux, pour des personnes qui en sont dépourvues momentanément ou durablement.

Le «Point d'Eau» a accueilli 98 visiteurs en moyenne par jour en 2016 (50 visiteurs en 2012), ce qui représente 23'500 douches, 4500 lessives, 450 passages chez le coiffeur, 250 soins de pédicure et 380 soins dentaires par année.

85% des visiteurs sont des hommes, 10% des femmes et 5% des enfants.

Le budget d'exploitation du «Point d'Eau» est d'environ 60'000 francs par année dont 50'000 francs, issus de la subvention de la Ville de Genève.

Aujourd'hui, le «Point d'Eau» dispose de six douches opérationnelles. Le passage d'une personne dans une douche dure une demi-heure, avec le temps de l'habillage, du déshabillage et du nettoyage de la cabine entre deux bénéficiaires.

Il faut souligner, qu'avec l'augmentation des bénéficiaires, il est absolument impensable de diminuer le nombre de douches disponibles. Il serait plutôt souhaitable de l'augmenter dans la mesure du possible, étant entendu qu'on ne peut pas envisager de diminuer encore le temps de passage de chacun-e dans les cabines.

Le «Point d'Eau» est ouvert de 8h45 à 12h et de 13h30 à 17h tous les jours ouvrables. Pour accueillir les bénéficiaires, l'association Carrefour-Rue, qui gère ce dispositif, dispose de trois intendants et d'une personne responsable du lieu.

L'installation sur cette parcelle du pavillon, alors déjà considéré comme provisoire, date du milieu des années 90. Son aménagement visait à répondre au besoin croissant de fournir des services gratuits aux sans-abris, qui devenaient de plus en plus nombreux en Ville de Genève.

Avec la rénovation de la villa «Vermont» et le déménagement des activités d'accueil et de santé, les utilisateurs retrouveront les mêmes services, devenus familiers aux habitant-e-s du quartier, au même endroit, ce qui est important en termes de repère pour les un-e-s et les autres.

Clause d'urgence

Le dispositif du «Point d'Eau» créé en 1990 est aujourd'hui dans un état de délabrement avancé et préoccupant en termes de sécurité.

La mise à disposition de la villa «Vermont» est ainsi devenue urgente, afin de permettre la poursuite des activités de ce dispositif indispensable et qui répond aux besoins d'un nombre considérable et en constante augmentation de bénéficiaires.

Description de l'ouvrage

La villa, d'une surface cadastrée de 99 m², présente un étage sur rez-de-chaussée, des combles et un sous-sol.

Un volume appliqué à la façade nord, accueillant la cage d'escaliers a été ajouté à l'arrière de la bâtisse, afin de pouvoir créer deux appartements indépendants.

Aspects structurels

Les charges verticales sont transmises au sol par les parois périphériques, ainsi que par une paroi intérieure qui divise entièrement les espaces à tous les étages. Une charpente en bois recouvre la maison en s'appuyant uniquement sur les parois périphériques.

<u>Typologie</u>
Le mur porteur intérieur divise les espaces en travée Sud et travée Nord et détermine les éléments typologiques principaux de la maison. La travée Sud, ouverte sur le parc, est plus noble et généreusement éclairée. La travée Nord est en relation avec la cage d'escaliers et accueille les espaces de service et les gaines techniques.

Descriptif des travaux

Les travaux porteront sur une rénovation partielle du bâtiment, qui lui permettra de s'adapter à la nouvelle affectation à vocation sociale, tout en assurant le maintien des éléments d'origine dignes de conservation.

Dans la travée Sud seront aménagés les espaces de l'accueil et les salles de soins. Les salles d'eau seront réunies dans la travée Nord.

La typologie d'origine de la villa, ainsi que les finitions anciennes présentes dans la travée Sud (sols, plafonds, boiseries et cheminées) seront conservées.

L'accès public est prévu depuis le parc, sous le porche d'entrée. Une plateforme d'escalier, installée à l'arrière de la villa, facilitera l'accès au rez-de-chaussée pour les personnes à mobilité réduite

SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2017 (après-midi) Proposition: villa «Point d'Eau»

Les usagers du «Point d'Eau» seront accueillis dans l'espace central du rez-dechaussée. Un local bureau, un wc-douche handicapés et trois cabines de douche trouveront également place à ce niveau.

Au premier étage seront aménagés les cabinets de consultation, un wc et trois autres cabines de douche.

Un escalier privatif donnera accès aux combles qui seront laissées en l'état et qui pourront servir de dépôts.

Au sous-sol seront distribuées les installations techniques ainsi que la buanderie, accessibles directement depuis l'extérieur.

Du point de vue technique, pour pallier à certaines faiblesses structurelles, le bâtiment sera ceinturé par des tirants de façade au niveau du rez-de-chaussée et du premier étage. Les planchers en bois de la travée Nord seront remplacés par des dalles en béton, afin de répondre aux contraintes physiques et statiques de la villa. La cage d'escaliers, présentant un état de dégradation avancée, sera reprise entièrement en sous-œuvre. Le sous-sol de la villa, actuellement inutilisable à cause de sa faible hauteur (170 cm), sera abaissé de 60 cm.

Des matériaux de finition répondant à des exigences d'usages intensifs seront employés dans les pièces les plus fréquentées.

La substance historique extérieure de la villa, caractéristique de l'époque de sa construction, sera conservée et mise en valeur.

Les façades feront l'objet d'une remise en état. Les décorations de molasse seront réparées ou changées, un crépi à la chaux sera appliqué et les fenêtres en chêne seront remplacées ou rénovées.

Etant donné la nécessité de renforcer les barrières physiques de la villa, les volets en bois seront rénovés ou remplacés sur l'ensemble des ouvertures et une installation d'alarme anti-intrusion sera prévue. La toiture étant en bon état, seuls des éléments mineurs de ferblanterie seront remplacés.

Les installations techniques seront entièrement rénovées et adaptées aux nouveaux besoins. Pour répondre à ces exigences, les locaux techniques occuperont un espace important du sous-sol.

Programme et surfaces

Sous-sol Escalier Distribution Chaufferie Local ventilation Local électrique Buanderie Dépôt / casiers	4.5 5.2 12.5 12.5 10.9 11.3 12.7	69.6
Rez-de-chaussée Accueil Bureau Distribution Escalier/accès principal 1 WC handicapés/ douche 3 cabines douches	23.7 13.5 15.1 9.6 3.2 9.8	74.9
1er étage Escaliers (y c. combles) Distribution 1 salon de coiffure 2 cabinets de consultation 1 WC hommes 3 cabines de douches	9.4 12.1 14.5 22.5 1.6 9.3	69.4

3046 SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2017 (après-midi)

Proposition: villa «Point d'Eau»

Combles		67.0
Distribution	6.9	
5 Dépôts non chauffés	57.8	
Accès toiture	2.3	

Surface nette totale 280.9

Adéquation à l'Agenda 21

Le respect de critères «éco-construction» concernant l'origine et la nature des matériaux, ainsi que le tri des déchets de chantier, sera garanti.

En particulier, la prise en compte obligatoire de la liste des substances toxiques prohibées dans les matériaux de construction, publiée par l'Etat de Genève.

Les mandataires s'appuieront également sur les recommandations publiées par l'association Ecobau (www.eco-bau.ch, chapitre "fiches CFC").

Conception énergétique

Qualité thermique de l'enveloppe

L'enveloppe thermique de la villa ne sera rénovée que partiellement et fera l'objet d'une demande d'autorisation ponctuelle.

Les interventions sur les éléments de construction sont :

- l'isolation de la dalle sur sous-sol de 14 cm.
- l'assainissement des embrasures et des fenêtres existantes avec le remplacement des simples vitrages par des doubles vitrages performants.

Description des installations techniques

Chauffage:

Le potentiel solaire sera exploité par 7 m² de capteurs thermiques en toiture de la villa permettant le préchauffage de l'eau chaude sanitaire.

Une chaudière à gaz permettra de couvrir le chauffage de la villa et le solde de consommations d'eau chaude, avec des pointes particulièrement importantes et irrégulières liées à l'activité du «Point d'Eau».

Ventilation - aération :

Afin de simplifier au maximum l'ensemble du projet, seuls les locaux sanitaires seront équipés d'un système d'aération double-flux avec récupération d'énergie à haut rendement. Etant donné l'usage intensif de ces locaux, les débits d'air ont été particulibrement renforcés

Le reste de la villa sera ventilé naturellement.

Sanitaires :

Afin de réduire les consommations d'eau, d'une manière générale, les robinetteries répondront au label de basse consommation «Energy» et les équipements destinés aux locaux de douches seront de type temporisé. Les réservoirs de chasse des WC auront une contenance de 6 litres avec double commande.

Les installations sanitaires en général, seront conçues de manière à minimiser les coûts d'exploitation. Elles seront réalisées selon les directives et règles techniques de la Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux (SSIGE) et la norme SIA 2026 «utilisation rationnelle de l'eau potable dans les bâtiments».

Electricité :

L'ensemble du bâtiment sera équipé de luminaires à haut rendement maximisant l'éclairement direct.

La performance énergétique de l'éclairage répondra aux directives SIA 387/4 valeur Minergie.

La qualité et la quantité d'éclairage seront réglées en fonction de l'affectation de chaque local conformément à la norme EN12464-1 et la sécurité photobiologique sera réglée conformément à la nouvelle norme EN 62471. Ainsi, seuls les luminaires et les sources de lumière des groupes à risque 0 sont autorisés pour les locaux d'usage sensible (crèche, salle de classe, espace de quartier etc.) et pour les autres locaux les groupes à risque ne devront pas être supérieurs à 1.

La lustrerie prévue pour ce bâtiment sera standard (simple et technique).

Afin de réduire les consommations d'énergie, l'éclairage naturel sera valorisé. De plus, des dispositifs d'automations simples et efficaces (détecteurs de présence et de luminosité, usage systématique de self électronique de classe A2 notamment) seront installés.

Les équipements électriques, luminaires et appareils électriques seront choisis en fonction des performances énergétiques requises en classe AAA++.

Proposition: villa «Point d'Eau»

Estimation des coûts

FC		Libellé		
Trav	aux			
prép	aratoires			107'220
10	Relevé, é	études géotechniques		6'400
	104	Sondages	6'400	
11	Déblaien	nent, préparation du terrain		49'820
	111	Défrichage	5'000	
	112	Démolitions	36'820	
	118	Désamiantage	8'000	
12	Protection	ons, aménagements provisoires		6'000
	121	Protection d'ouvrages existants	6'000	
13	Installati	ons de chantier en commun		45'000
	130	Installations de chantier en commun	31'500	
	131	Clôtures	4'000	
	136	Frais d'énergie et d'eau, etc.	9'500	
Bâtii	ment	-		1'276'230
21	Gros oeu	ıvre 1		417'980
	211.1	Echafaudages	20'960	
	211.4	Canalisations intérieures	69'700	
	211.6	Maçonnerie	191'670	
	211.8	Crépis intérieurs	15'020	
	214.1	Charpente Revêtements extérieurs, corniches,	14'050	
	214.4	escaliers	20'000	
	216	Travaux en pierre naturelle et artificielle	86'580	
22	Gros oeu	ıvre 2		182'000
	221.0	Fenêtres en bois	71'000	
	221.6	Portes en métal	7'500	
	222	Ferblanterie	15'050	
	225	Etanchéités et isolations spéciales	14'720	
	226	Crépissage de façade	37'760	
	227	Traitement des surfaces extérieures	7'770	
	228	Fermetures ext. protection contre le soleil	28'200	
23	Installati	ons électriques		111'310
	231	Appareils à courant fort	88'520	
	233	Lustrerie	22'790	
24	Chauffag	ge, ventilation, conditionnement d'air (install.) Chauffage, ventilation, conditionnement)	152'700
	240	d'air	38'900	
	243	Distribution de chaleur	54'000	
	244	Installations de ventilation	39'500	
	247	Installations spéciales	20'300	
25	Installati	ons sanitaires		102'210
	250	Installations sanitaires	69'150	
	251	Appareils sanitaires courants	33'060	
26		ons de transport		18'500
	260	Installations de transport	18'500	
27		ements intérieurs 1		123'120
				0 .20

	+ TVA 8	%, arrondi		168'20
I.	COUT TO	OTAL DE LA CONSTRUCTION (HT)		2'102'10
	598	Indemnités concurrents	1'070	
	597	Ingénieur en sécurité	4'000	
	596.9	Ingénieur désamiantage	5'380	
	596.3	Physicien des constructions	4'500	
	596	Géomètre	3'600	
	596	Spécialistes	3'000	
	595	Ingénieur en installations sanitaires	34'970	
	594	Ingénieur en CV et conditionnement d'air	50'650	
	593	Ingénieur électricien	36'070	
	592	Ingénieur civil	39'900	
	591	Architecte	354'580	
59	Comptes	d'attente pour honoraires		537 72
		4)	68 630	
-	583	Réserves pour imprévus (5% de CFC 1 à		00 00
58		d'attente provisions et réserves	7 000	68'63
	568	Panneaux publicitaires	1'000	
	566	Pose de la première pierre, inauguration	2'000	
30	561	Frais de surveillance par des tiers	2'500	5'50
56	A	ais secondaires	11000	E1E C
	524	Reproduction de documents, tirages, hélio.	11'000	
	520	Echantillons, maquettes	1'000	
52	Echantill	ons, maquettes, reproductions, documents		12'00
	512.4	Taxes de raccordement Eau	10'000	
	512.1	Taxe de raccordement électricité	44'300	
	511	Autorisations, gabarits, taxes	13'000	
51	Autorisa	tions, taxes		67'30
Frais	secondaire	es et comptes d'attente		691'15
	401	Terrassements	27'500	
40	Mise en f	orme du terrain		27 50
Amér	nagements	extérieurs		27'50
	287	Nettoyage du bâtiment	6'000	
	285	Traitement des surfaces intérieures	70'250	
	283	Faux plafonds	13'240	
	282.4	Faïence	25'250	
	282	Revêtements de paroi	11'180	
	281.7	Revêtements de sol en bois	12'520	
	281.6	Carrelages	6'480	
	281.1	Revêtements de sols sans joint	11 310	
	281.0	Chapes	12'180	
28	Aménage	ements intérieurs 2		168'41
	275	Systèmes de verrouillage	5'000	
	273.1	Armoires murales, rayonnages, etc.	24'700	
	273	Menuiserie	27'000	
	272.0	Portes intérieures en métal	11'600	

Proposition: villa «Point d'Eau»

CALCULS DES FRAIS FINANCIERS

	+ Prestations du personnel en faveur des investissements		
	(5% x CHF 2'270'300), arrondi		113'500
III.	Sous-total Sous-total		2'383'800
	+ Intérêts intercalaires		
	(2.25% x CHF 2'383'800 x 18 mois) / (2 x 12), arrondi		40'200
IV.	Sous-total Sous-total		2'424'000
	+ F M A C (2% x CHF 2'424'000), arrondi		48'500
٧.	COUT TOTAL DE L'OPERATION (TTC)	-	2'472'500
	A déduire		250'000
	Crédit d'étude voté le 22.06.2008 (PR-574) Crédit d'étude complémentaire (transfert de la PR-779	150'000	
	votée le 14.09.2010)	100'000	
VI.	TOTAL DU CREDIT DEMANDE (TTC)		2'222'500

Délai de réalisation

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer 3 mois après le vote du Conseil municipal et dureront environ 12 mois.

La mise en exploitation est prévue pour le printemps 2019.

Les délais nécessaires à la délivrance de l'autorisation de construire et les éventuels recours sont réservés.

Référence au 12ème Plan Financier d'Investissement 2017-28

Mentionné dans la liste des crédits déposés (p. 42), cet objet est prévu dans la planification financière du PFI sous le N° 064.027.02 pour un montant de 2'455'000 francs.

Budget de fonctionnement

Compte tenu de la gestion par l'association Carrefour-Rue, il n'est pas prévu de frais de fonctionnement, hormis les frais d'entretien immobilier.

Cette demande de crédit d'investissement n'a pas d'impact sur la subvention nominative allouée par la Ville à Carrefour Rue, pour l'année 2016 le montant était de 352'800 francs.

Charges financières annuelles

Charge financière annuelle sur 2'472'500 francs comprenant les intérêts au taux de 1,75 % et l'amortissement au moyen de 20 annuités

147'600 francs

Validité des coûts

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation des coûts» sont ceux du mois de février 2017 et ne comprennent aucune variation.

Valeurs statistiques (norme SIA 416)

Surface de Plancher SP 398 m²
Surface Nette SN 281 m²
Volume Bâti VB 1'100 m³

Prix au m², CFC 2 + 59 / SP 1'813'950 / 398 4'558 CHF HT / m² Prix au m³, CFC 2 + 59 / VB 1'813'950 / 1'100 1'649 CHF HT / m³

Le bâtiment a été évalué selon la méthode Stratus (instrument de planification stratégique de l'entretien de patrimoines immobiliers). Il a reçu la valeur de 0.55 sur 1 en 2015.

Autorisation de construire

Ce projet de rénovation de la villa fera l'objet d'une nouvelle requête en autorisation de construire qui sera déposée auprès du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) simultanément à cet amendement.

Les aménagements extérieurs, qui sont liés avec la construction du groupe scolaire de Chandieu, font déjà l'objet de l'autorisation de construire DD 105129-4 délivrée le 19 mars 2013.

Régime foncier

La villa est située rue de Vermont 21 sur la parcelle N°5478, feuille N°26 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, propriété privée de la Ville de Genève.

Services gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire du crédit de réalisation est la Direction du patrimoine bâti.

Le service bénéficiaire est le Service social.

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement (en CHF)

Objet: Extension et réaffectation de la villa en locaux associatifs
Rue de Vermont 21

A. SYNTHESE DE L'ESTIMATION DES COUTS

	Montant	%
Honoraires	537'720	22%
Gros œuvre	734'700	30%
Second œuvre	291'530	12%
Installations, équipements fixes	384'720	16%
Frais financiers (TVA, prestations personnel, intérêts, FMAC)	370'400	15%
Frais secondaires	153'430	6%
Coût total du projet TTC	2'472'500	100%

Proposition: villa «Point d'Eau»

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE **FONCTIONNEMENT**

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné :	Service social	
CHARGES		
30 - Charges de personnel		Postes en ETP
31 - Dépenses générales		
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	147'600	
Total des nouvelles charges induites	147'600	
REVENUS		
40 - Impôts		
42 - Revenu des biens		
43 - Revenus divers		
45 - Dédommagements de collectivités publiques		
46 - Subventions et allocations		
Total des nouveaux revenus induits	0	
Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	-147'600	

C. PLANIFICATION ESTIMEE DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Années impactées	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
2017	200'000		200'000
2018	1'000'000		1'000'000
2019	1'022'500		1'022'500
Totaux	2'222'500	0	2'222'500

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à approuver le projet de délibération ci-après :

PROJET DE DELIBERATION AMENDEE

LE CONSEIL MUNICIPAL.

Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

décide :

Article premier - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2'222'500 francs destiné à la rénovation partielle, à la rénovation et à la réaffectation de la villa dite «Vermont» en locaux associatifs appelée «Point d'Eau» de Carrefour-Rue, située rue de Vermont 21, sur la parcelle N° 5478, feuille N° 26, du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex.

- Art. 2. Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2'222'500 francs.
- Art. 3. Un montant de 48'500 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain, institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.
- Art. 4. La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 150'000 francs du crédit d'étude (PR-574, N° PFI 064.027.01) voté le 22 juin 2008 et le montant de 100'000 francs du crédit d'étude complémentaire (PR-779, N° PFI 031.068.08) voté le 14 septembre 2010, soit un montant total de 2'472'500 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 20 annuités, qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2018 à 2037.
- Art. 5. Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer, modifier, radier ou épurer toutes servitudes à charge et au profit de la parcelle susmentionnée, en vue de la réalisation de ce projet.

Annexes : plan de situation plans et façades

SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2017 (après-midi) Proposition: villa «Point d'Eau»

A l'att. de Mme Natacha BUFFET-DESFAYES

Madame

En réponse à la demande de la CTC lors de l'audition du 24 mai dernier pour l'objet cité en titre, vous trouverez ci-après le détail des honoraires des mandataires de ce dossier.

Détail des honoraires par mandataire selon amendement à la PR 1136, les montants cités ci-dessous sont HT :

- 591 / Architectes :

Fr. 131'840 (prestations relatives à l'Etude du Fr. 222740 (prestations relatives aux phases Etude du montant total d'honoraires variante V1/V2 avec étude complémentaire pour le "bâtiment des douches" : projet, soit 32.50 % + honoraires au tarif temps pour l'étude complémentaire : Fr. 46'200) montant d'honoraires estimés pour variante V3 (projet actuel): projet, Appel d'offres et Réalisation soit, 89.20%)

montant total d'honoraires architectes :

Fr. 354'580

- 592 / Ingénieurs civils

Fr. 14'000 (prestations relatives à la phase montant total des honoraires variante V1 avec étude complémentaire pour le "bâtiment des douches": Etude du projet au tarif temps + honoraires au tarif temps pour l'étude complémentaire : Fr. 5750)

montant d'honoraires estimés pour vaniante V3 (projet actuel) : Appel d'offres : honoraires au tarif temps)

(prestations relatives aux phases Etude du projet

Fr. 25'900

Fr. 39'900

montant total des honoraires ingénieur civil :

- 593 / Ingénieur électricien

Fr. 27'970 (prestations relatives aux phases Etude du projet, 8'100 (prestations relatives à l'Etude du F. montant total des honoraires variante V1 avec étude complémentaire pour le "bâtiment des douches": montant d'honoraires estimés pour variante V3 (projet actuel); projet, soit 24%)

montant total des honoraires

Appel d'offres et Réalisation, soit 73%)

Fr. 36'070

594 / Ingénieur chauffage / ventilation

Fr. 20'610 (prestations relatives à l'Etude du montant total des honoraires variante V1 avec étude complémentaire pour le "bâtiment des douches": projet , soit 24% + honoraires au tarif temps pour l'étude complémentaire : Fr. 11720) montant d'honoraires estimés pour variante V3 (projet actuel) : projet, Appel d'offres et Réalisation, soit 86%)

montant total des honoraires :

Fr. 30'040 (prestations relatives aux phases Etude du

Fr. 50'650

- 595 / Ingénieur sanitaire

Fr. 10'100 (prestations relatives à l'Etude du montant total des honoraires variante V1 avec étude complémentaire pour le "bâtiment des douches": projet , soit 26%) + honoraires au tarif temps pour l'étude complémentaire : Fr. 3'300)

montant d'honoraires estimée pour variante V3 (projet actuel) : Appel d'offres et Réalisation, soit 84%)

Fr. 24'870 (prestations relatives aux phases Etude du projet,

montant total des honoraires :

Fr. 34'970

soumissions. En vue de garantir le suivi des travaux et suriout le contrôle final des installations, la DPBA a jugé important de mandater les ingénieurs pour Il convient de préciser que les mandats initiaux pour les ingénieurs sanitaire et électricien s'arrêtaient à la phase de préparation et adjudication des la totalité des prestations. Les honoraires indiqués dans l'amendement de la PR 1136 tiennent compte des prestations pour les phases exécution.

Enfin, il a été nécessaire de joindre à l'équipe des mandataires un ingénieur sécurité pour la mise sur pied d'un projet répondant aux normes AEAI et un physicien du bâtiment pour garantir la rénovation de la Villa du point de vue de éléments de l'enveloppe et le contrôle des concepts de ventilation et production de chaleur.

Cordialement

Département des constructions et de l'aménagement Direction du patrimoine bâti (DPBA) www.ville-geneve.ch Tél. 022 418 21 50 rue du Stand 25



MANDATAIRE: NAZARIO BRANCA ARCHITECTE EPF SIA

"POINT D'EAU" VERMONT 21 AMENDEMENT PR 1136 – RÉNOVATION ET RÉAFFECTATION D'UNE VILLA

l'ouverture d'un crédit d'un Proposition en vue de montant de

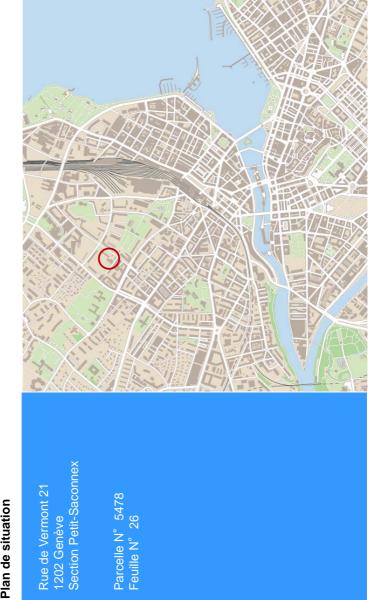
2'222'500.-

réaffectation de la villa dite associatifs appelée «Point d'Eau» de Carrefour-Rue. destiné à la rénovation et « Vermont » en locaux



COMMISSION DES TRAVAUX ET DES CONSTRUCTIONS DIRECTION DU PATRIMOINE BÂTI
24 MAI 2017

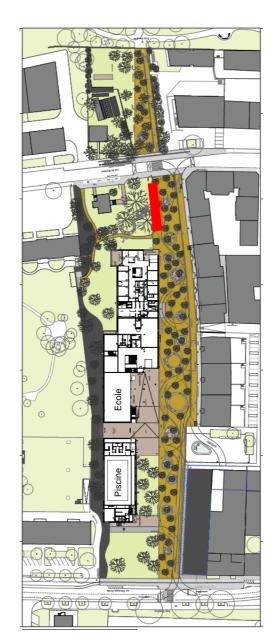
LOCALISATION



Plan de situation



Plan des aménagements extérieurs



- Démolition du pavillon provisoire du «Point d'Eau» dès le déménagement dans la villa rénovée et finalisation de l'espace public de Chandieu dès le printemps 2019.
- Ces travaux sont prévus dans le crédit d'investissement de l'ensemble de Chandieu (PR-981).

INTRODUCTION





Il offre un accès à l'hygiène, aux soins dentaires et podologiques, ainsi qu'à un coiffeur.

En 2016:

- 98 visiteurs en moyenne par jour
 - 23'500 douches
- 4 200 lessives
- 450 passages chez le coiffeur
 250 soins de pédicure et 380 soins dentaires par année
- 85% des visiteurs sont des hommes 10% des femmes et 5% des enfants



INTRODUCTION

Situation actuelle



Il est aujourd'hui dans un état de délabrement avancé et préoccupant en termes de sécurité. L'installation du «Point d'Eau» en 1990 sur cette parcelle était déjà considérée comme provisoire.

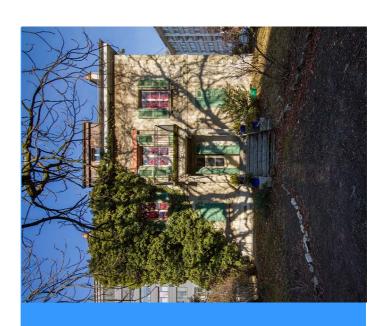
Son déménagement est prévu dans la villa située à la rue de Vermont 21.



EXPOSÉ DES MOTIFS

Description de la villa

La villa, d'une surface de 99 m², présente un étage sur rez-de-chaussée, des combles et un sous-sol partiellement excavé. D'urgents travaux de remise en état sont nécessaires. Des nombreuses et importantes fissures démontrent une structure fragilisée.





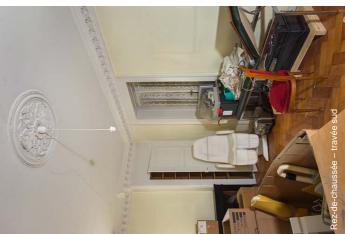










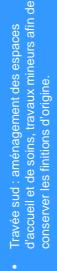


EXPOSÉ DES MOTIFS État actuel de la villa

PROJET

Programme des travaux



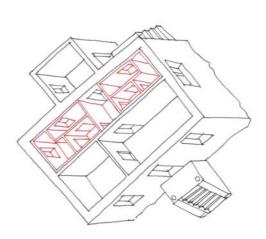


Travée nord : construction des salles d'eau (douches et wc), travaux importants.

Rénovation complète des installations techniques.

Renforcements structurels.

 Excavation du sous-sol afin d'aménager les locaux techniques et la buanderie.



PROJET



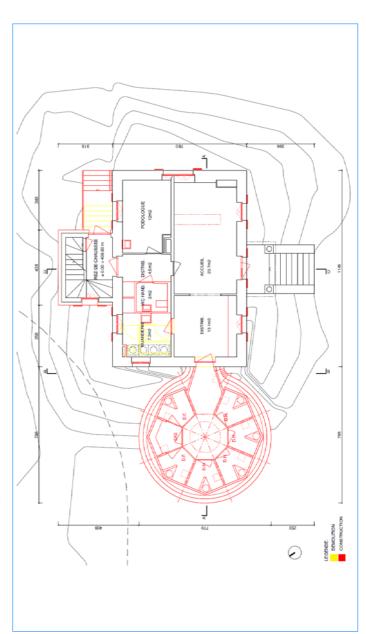




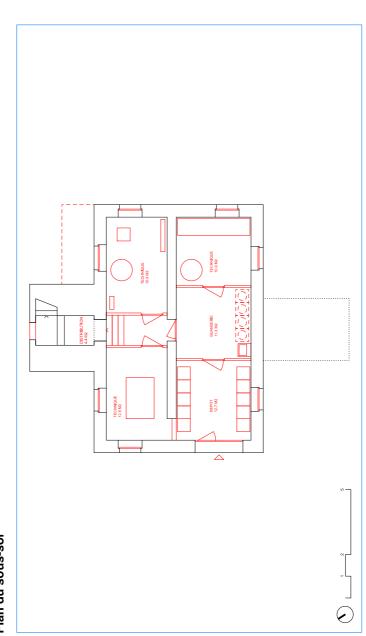


PROJET INITIAL PR-1136: RAPPEL

Plan du rez-de-chaussée

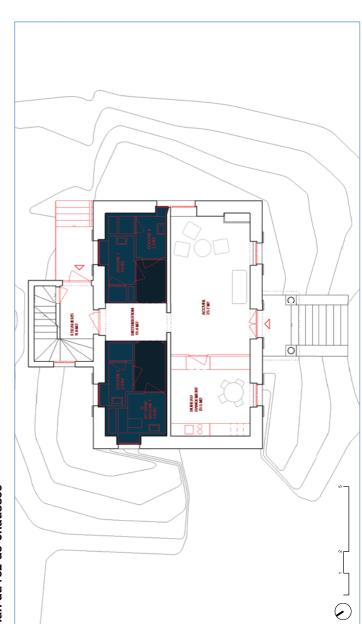


NOUVEAU PROJEI Plan du sous-sol



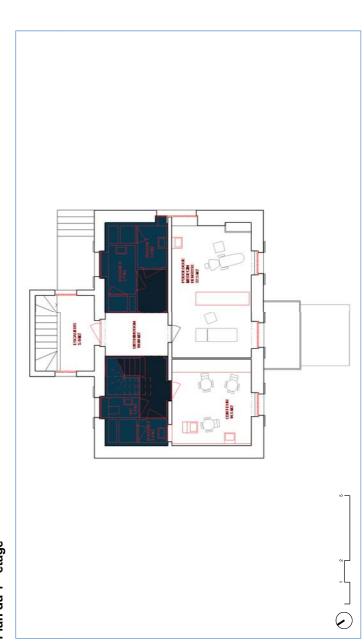
12. NOUVEAU PROJET



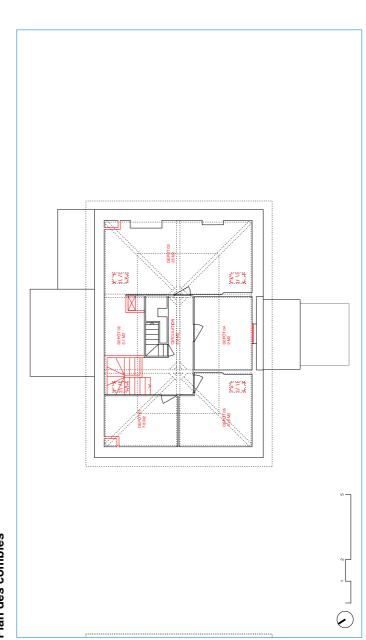


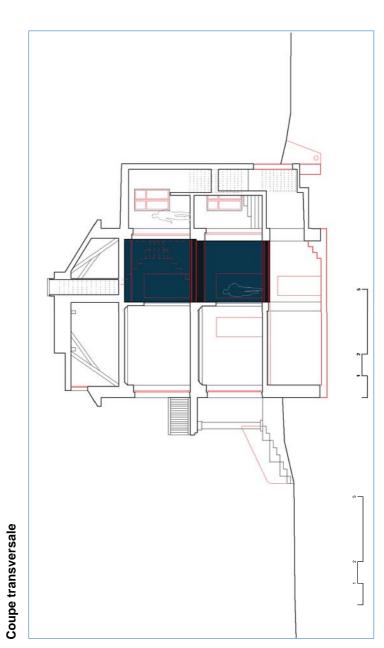
NOUVEAU PROJET

NOUVEAU PROJET Plan du 1er étage



NOUVEAU PROJET Plan des combles





NOUVEAU PROJET

NOUVEAU PROJET





Exploitation du potentiel solaire par des capteurs thermiques en toiture de la villa permettant le préchauffage de l'eau chaude sanitaire.

Une chaudière à gaz permettra de couvrir le chauffage de la villa et le solde des consommations d'eau chaude.





ESTIMATION DES COÛTS SELON CODE CFC

Rénovation et réaffectation d'une villa, prix (validité février 2017)

Montants	107'220	1'276'230	27'500
Mc	6'400 49'8200 6'000 45'000	417'980 182'000 111'310 152'700 102'210 18'500 123'120	2 7'500
Intitulé	TRAVAUX PRÉPARATOIRES Relevés, études géotechniques Déblaiement, préparation du terrain Protections, aménagements provisoires Installations de chantier en commun	BÂTIMENT Gros œuvre 1 Gros œuvre 2 Installations électriques Chauffage, ventilation, Installations sanitaires Installations de transport Aménagements intérieurs 1 Aménagements intérieurs 2	AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS Mise en forme du terrain
CFC	. 10 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	22 22 22 24 25 26 27 28	4. 40.



ESTIMATION DES COÛTS SELON CODE CFC

Rénovation et réaffectation d'une villa, prix (validité février 2017)

FRAIS SECONDAIRES ET COMPTES D'A A Autorisations, taxes Echantillons, maquettes, reproductions, etc. Autres frais secondaires Provisions et réserves Honoraires COÛT TOTAL DE LA CONSTRUCTION (H Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8 %, COÛT TOTAL DE L'INVESTISSEMENT (T) Frais administratifs, intérêts, FMAC COÛT TOTAL DE L'OPÉRATION (TTC) A déduire : crédit d'étude PR-574 (voté le 22 crédit d'étude compl. PR-799 (voté le 14.09)	Montants	COMPTES D' ATTENTE 67'300 67'300 12'000 -	- ió	2'102'100. - VA) 8 %, 168'200	2'270'300 FMAC 202'200	2'472'500 2-574 (voté le 22.06.2008) 150'000 9 (voté le 14.09.2010) 100'000	VDÉ 2,222,500,-
	Intitulé	FRAIS SECONDAIRES ET COMPTES D'ATTENTE Autorisations, taxes Echantillons, magnettes reproductions etc.	Autres frais secondaires Provisions et réserves Honoraires	COÛT TOTAL DE LA CONSTRUCTION (HT) Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8 %,	COÛT TOTAL DE L'INVESTISSEMENT (TTC) Frais administratifs, intérêts, FMAC	COÛT TOTAL DE L'OPÉRATION (TTC) A déduire : crédit d'étude PR-574 (voté le 22.06.2008) crédit d'étude compl. PR-799 (voté le 14.09.2010)	TOTAL DU CRÉDIT DEMANDÉ



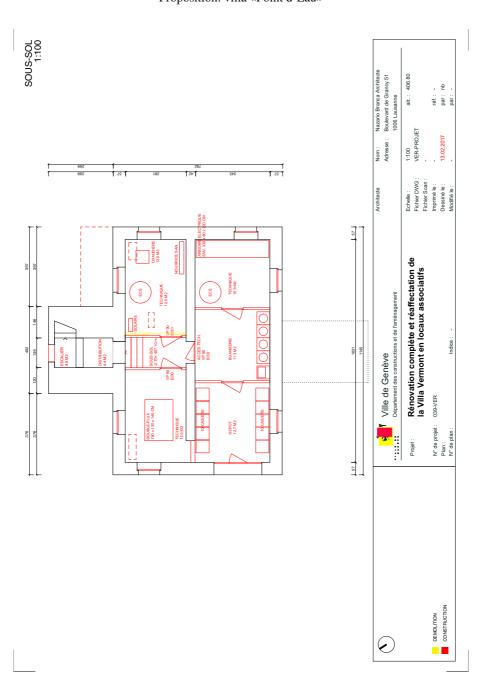
DONNÉES COMPLÉMENTAIRES

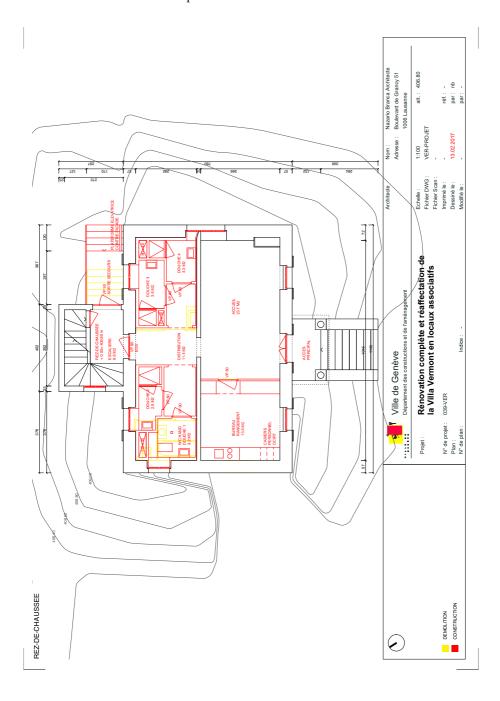
Valeurs statistiques, autorisations

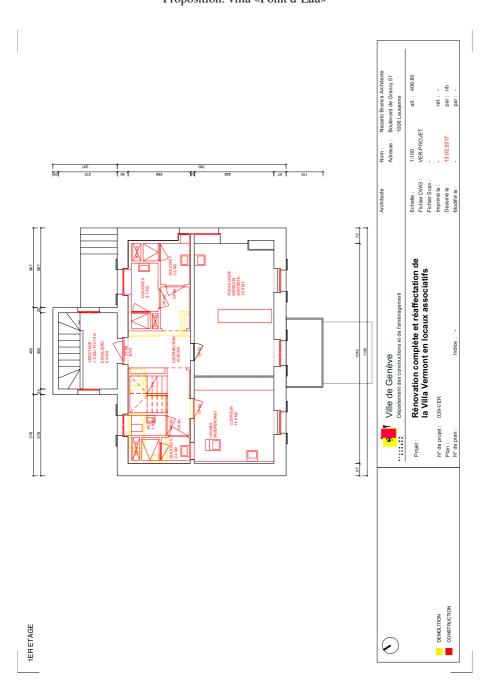
	4'558 CHF HT/m² 1'649 CHF HT/m³	Autorisation de construire Ce projet de rénovation de la villa a fait l'objet d'une nouvelle requête en autorisation de construire (DD 110300-1) déposée le 7 avril 2017 auprès du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE).
398 m² 281 m² 1'100 m³	1'813'950 / 398	villa a fait l'objet d'ur 2017 auprès du Dép
<u>Valeurs statistiques</u> Surface de Plancher SP Surface Nette SN Volume Bâti VB	Prix au m², CFC 2 + 59, SP 1'813'950 / 398 Prix au m³, CFC 2 + 59 //B 1'813'950 /1'100	Autorisation de construire Ce projet de rénovation de la 110300-1) déposée le 7 avril (DALE).

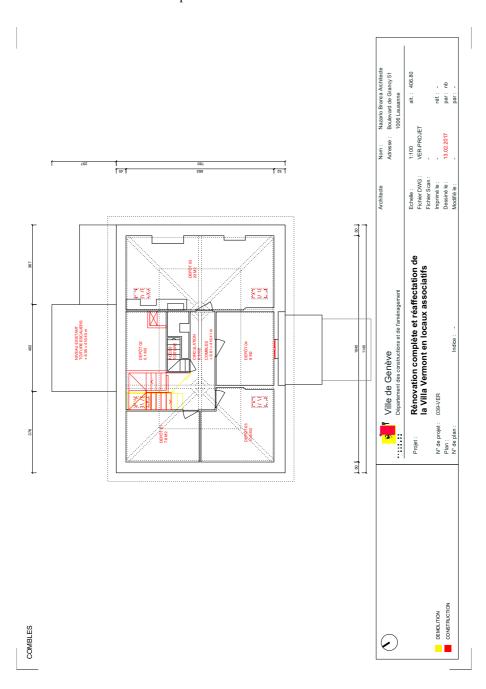
DONNÉES COMPLÉMENTAIRES

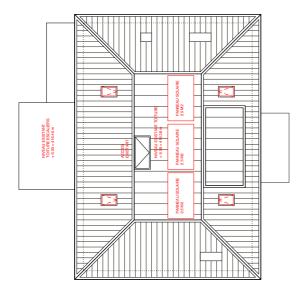
Délais, planning intentionnel



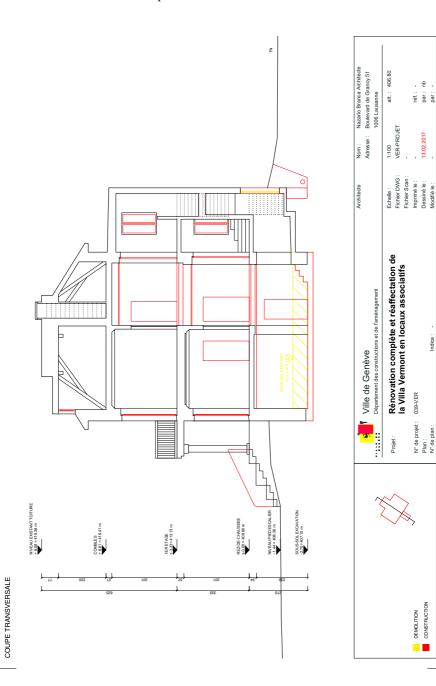




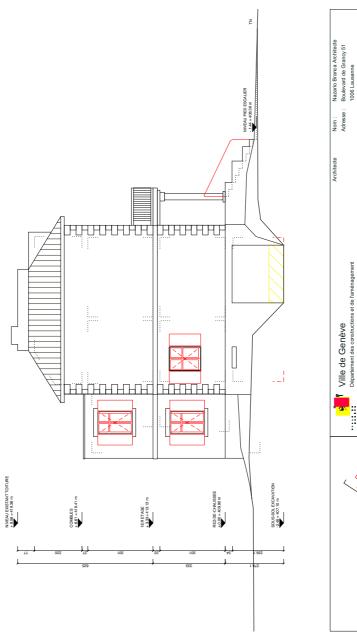




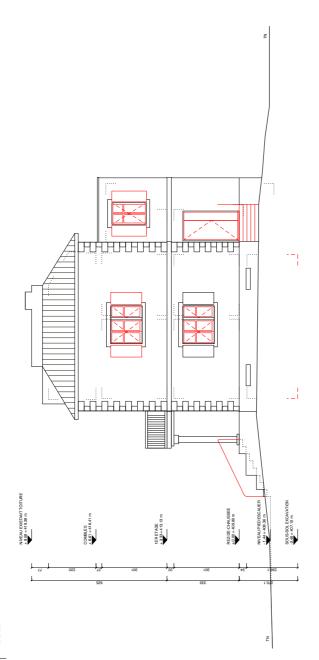




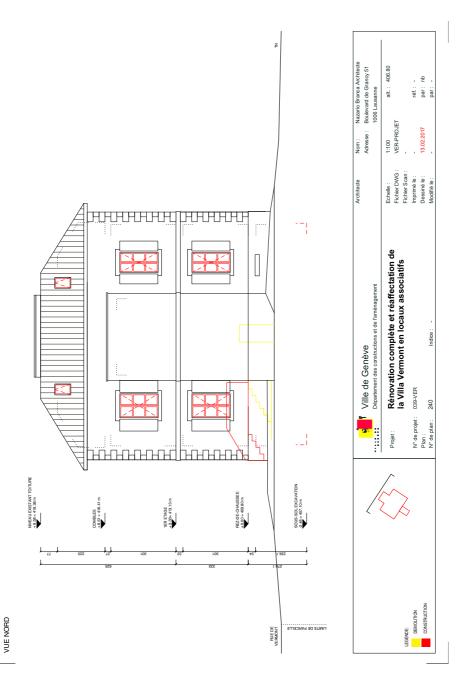


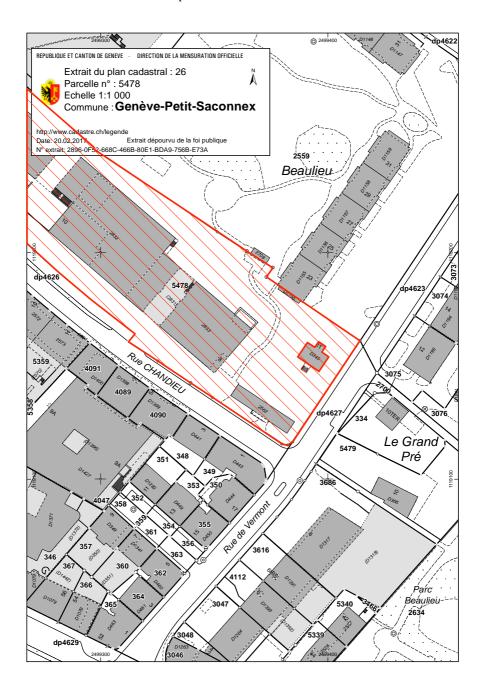












M. Jean Rossiaud, président de la commission des travaux et des constructions (Ve). Je dirai juste un petit mot: cette proposition nous a occupés durant quelques séances. On l'a d'abord étudiée avec attention, puis nous l'avons renvoyée au Conseil administratif pour qu'il réduise les coûts. Ce dernier est revenu avec une proposition plus raisonnable. La commission l'a acceptée dans son ensemble; elle n'a jamais remis en cause l'importance d'aider les personnes sans abri à trouver un endroit pour répondre à leurs besoins d'hygiène. La commission a d'ailleurs souvent eu le sentiment que la Ville faisait beaucoup de choses dans le domaine, mais qu'elle pouvait en faire plus. Elle n'a pas toujours été convaincue que c'était dans ce bâtiment qu'il fallait le faire. Elle s'est finalement ralliée à l'avis du Conseil administratif et soutient cette proposition. Je reprendrai peut-être la parole en tant que Vert pour donner ma position et celle du groupe. En tant que président de la commission, j'ai dit ce que j'avais à dire.

Premier débat

M. Pierre Scherb (UDC). Le Conseil administratif nous propose de rénover la villa dite Vermont, de la réaffecter, puis de démolir le pavillon provisoire du point d'eau, situé à proximité. A cette fin, il s'agit de voter un crédit de 2 455 000 francs. A cela s'ajoutent deux crédits d'étude d'un total de 250 000 francs. Le point d'eau Vermont est un pavillon inauguré en 1990, installé dans le jardin de ladite villa. Il servait à l'association Carrefour-Rue pour accueillir des sans domicile fixe (SDF) et d'autres personnes vivant dans la précarité, dans des studios sans douche. Il s'agit bien de ressortissants genevois, même si le président de Carrefour-Rue n'exclut pas que de temps en temps un Vaudois s'y glisse aussi. En revanche, ni les Roms ni les Africains ne fréquentent ce lieu.

Outre les huit douches, des WC sont également mis à disposition, ainsi qu'une buanderie avec machine à laver et sèche-linge. Plusieurs personnes bénévoles leur prodiguent des soins indispensables comme la pédicure, la coiffure, mais aussi des soins médicaux, dentaires et ophtalmologiques. Grâce à leur engagement, ces personnes peuvent vivre parmi nous sans trop incommoder les citoyens ordinaires par leur aspect sale et par les odeurs pénétrantes. Toute personne qui a rencontré il y a quelques années un SDF grand comme Gulliver, qui refusait de retourner dans son Valais natal où il aurait pourtant pu bénéficier d'une rente invalidité, sait de quoi je parle. Or, ce point d'eau, construit provisoirement mais qui dure toujours après vingt-sept ans d'existence, est maintenant dans un grand délabrement.

Pour le surplus, il se trouve sur la voie verte, c'est-à-dire une voie de circulation dédiée à la mobilité douce, entre la gare et l'avenue Giuseppe-Motta. Sa destruction est ainsi incontournable, d'autant plus que l'école de Chandieu a été construite à côté. L'acceptation d'un tel point d'eau fréquenté par des SDF dans ce quartier n'est pas facile. L'association Carrefour-Rue a cependant tellement bien réussi son implantation que les habitants du quartier souhaitent eux-mêmes qu'il reste dans le périmètre de la villa Vermont, selon les termes de son président. La Ville de Genève est propriétaire de ce bâtiment depuis 1951. Il a une certaine valeur historique, malgré son apparente simplicité.

L'Union démocratique du centre ne veut cependant pas faire de la Ville de Genève un musée et elle l'a dit à de nombreuses reprises. Elle s'oppose aussi à des constructions à la hâte qui ne servent qu'à loger les trop nombreux étrangers que le Conseil administratif veut faire venir, tandis que les Genevois sont obligés de se loger dans le canton de Vaud ou en France voisine. Nous aurions donc très bien pu voter la destruction de la villa et la construction d'un immeuble pour le point d'eau à sa place, à moindres frais. Toutefois l'Union démocratique du centre a finalement opté pour le projet proposé, tant il est vrai que le président de l'association Carrefour-Rue insistait sur le fait qu'il ne voulait en aucun cas une solution luxueuse. Or, pour certains, c'est justement luxueux de retaper une vieille villa pour 2,5 millions de francs. Non, ce n'est pas luxueux, mais c'est cher. La villa n'a en réalité qu'une surface de 99 m².

Au début le Conseil administratif voulait l'utiliser pour les autres activités de Carrefour-Rue, tandis qu'une extension était prévue pour une grande salle de bain et six cabines de douche. Ce projet a par la suite été abandonné. Il y aura toujours six douches, mais à l'intérieur de la villa. Le bâtiment d'un étage comble les sous-sols et a de nombreuses et importantes fissures. C'est la preuve claire d'une structure fragilisée. Un point noir de la proposition du Conseil administratif est le montant des honoraires très élevé pour ce type de projet. Il résulte du fait que dans un premier temps, il était prévu de mettre les douches à l'intérieur de la villa, puis à l'extérieur dans une sorte de carrousel. Ce projet a pourtant été rejeté par la commission, raison pour laquelle les architectes ont dû trouver la solution qu'ils proposent aujourd'hui. Leur travail a été rétribué en conformité avec les normes de construction SIA.

Je l'ai déjà dit, l'Union démocratique du centre avait été tentée de refuser le projet. Au vu de l'urgence de trouver une solution pour le remplacement du point d'eau, nous avons finalement préféré accepter son remplacement à l'intérieur de la villa existante. C'est donc contraints que nous accepterons le crédit mentionné de 2,5 millions de francs dans le 10° plan financier d'investissement 2015-2026, qui a déjà donné lieu à l'acceptation de deux crédits d'étude par le Conseil municipal; le premier de 150 000 francs le 22 juin 2008, et le second de 100 000 francs, le 14 septembre 2010. Contraints, car il s'agit d'une opération déjà ancienne qui se réalisera maintenant et qui ne sera pas reportée dans le temps, à moins de générer des frais supplémentaires. Elle a assurément été mal conçue dès le départ. C'est ce que la majorité des commissaires a fait remarquer tout au long des six séances consacrées à l'examen de cet objet. A noter que celui-ci a été amendé en

cours de route par le Conseil administratif, qui a baissé à 2 222 500 francs le montant du crédit initialement fixé à 2 455 000 francs. Le coût total de l'opération sera ainsi de 2 472 500 francs, du fait de l'ajout des deux crédits d'étude mentionnés, et non plus de 2 705 000 francs comme primitivement retenu. En conclusion, je répète que ce projet n'est pas luxueux, mais il reste cher.

M. Guy Dossan (LR). Je ne dirai pas que le Parti libéral-radical acceptera ce projet dans l'enthousiasme, car comme vous avez pu le lire dans le rapport, nous avons été divisés entre le oui et l'abstention. Pas pour la nécessité, car nous sommes tous d'accord qu'il y a nécessité de faire quelque chose. Quand nous sommes allés visiter les locaux actuels, nous nous sommes bien rendu compte qu'ils étaient au bout du rouleau. Toutefois nous ne pouvons pas être enthousiastes quant au traitement de l'objet, parce qu'on nous a dit qu'il était urgent. Mesdames et Messieurs, il est effectivement urgent, mais comme l'a dit M. Scherb, le crédit d'étude a été voté en 2008! Un deuxième crédit d'étude a été voté en 2010, et on arrive en 2015 avec un projet. Cela veut dire que sept ans se sont écoulés depuis le crédit d'étude. Si c'était tellement urgent, on pourrait se demander pourquoi autant de temps a été pris.

Il est vrai que c'est la gauche qui a le monopole des pauvres, on l'entend tout le temps au cours de l'année. On se dit donc que pour une fois qu'il s'agit d'un objet visant à aider les pauvres, il aurait dû être réalisé l'année suivante; non, il aura fallu attendre huit ans, Mesdames et Messieurs, pour nous proposer quelque chose. On nous propose quelque chose; un architecte s'est fait plaisir et a créé un carrousel. La commission des travaux et des constructions fait quelques remarques, trouvant étonnant de ne pas l'avoir fait dans la maison. On nous dit pourquoi pas. On gèle ensuite le projet. Ce n'est pas la commission des travaux et des constructions qui gèle le projet, Mesdames et Messieurs, mais le magistrat. On revient une année et demie après avec un nouveau projet, les dates sont précisées dans le rapport, le projet initial n'étant pas réalisable, puisqu'on nous avait dit qu'il était impossible de mettre les locaux dans la villa. Le projet qui revient une année et demie après comprend les mêmes locaux qu'on ne pouvait pas mettre, mais dans la villa. Excusez-moi Mesdames et Messieurs, mais il y a quelque chose qui ne fonctionne pas. Je ne sais pas à quel niveau, peut-être au nôtre, ou à celui du Conseil administratif et de ses services, mais quelque chose ne va pas.

Evidemment c'est cher. On a demandé au magistrat de faire des économies, et il n'a fait que 200 000 francs d'économies. C'est mieux que rien, c'est 10%. Il s'est demandé, comme l'a souhaité la commission, pourquoi ne pas aménager ces locaux dans la villa. Il est vrai qu'à titre personnel je ne comprends pas non plus pourquoi nous n'avons pas rasé cette maison pour en faire quelque chose, car on

aurait parfaitement pu la raser si on l'avait voulu. On ne l'a pas fait, d'accord, en revanche on aurait pu faire quelque chose de moderne.

Malgré les 2,2 millions de francs, on aura quand même une vieille maison qui ne sera pas opérationnelle, ni fonctionnelle. On aurait pu le faire, mais on nous a répondu qu'on ne pouvait pas prévoir de structure énorme, parce que ça ne convenait pas. On a parfaitement compris cela, mais on n'était pas obligés de raser la villa pour en faire un immeuble de 15 étages, on pouvait faire quelque chose convenant également à l'association. Il faut être réaliste, on pouvait proposer n'importe quoi à cette dernière, elle aurait été d'accord, car le projet initial était un peu plus grand que celui que l'on traite maintenant. Elle était d'accord pour le premier, elle est toujours d'accord pour le deuxième, c'est évident. On aurait pu faire quelque chose de bien.

C'est le traitement de cet objet qui nous dérange un peu, pour lequel on a mis six ans afin d'arriver avec un projet que l'on gèle quand une commission municipale fait des remarques qui visiblement n'étaient pas idiotes, puisqu'on en a tenu compte. On revient une année et demie après pour faire un projet. On nous parle d'une urgence, d'accord, mais on peut se poser la question du traitement de l'objet. Il est évident que nous l'accepterons, mais comme je l'ai dit ce n'est pas dans l'enthousiasme, bien qu'il soit normal que l'on s'occupe des personnes qui ont des problèmes, qu'on ne peut pas laisser dans la rue comme ça, livrées à elles-mêmes et qui ont droit à certains égards. On peut simplement regretter que ceux qui, à longueur d'année, nous disent qu'on n'est pas responsables, qu'on affame la population et qu'on est quasiment les horreurs de tout ce que compte cette ville n'aient pas plus de considération pour les gens envers lesquels ils ont prétendument du cœur. (Applaudissements.)

M^{me} Jannick Frigenti Empana (S). Les socialistes vous encouragent à voter oui sur cet objet, puisque ce point d'eau est nécessaire. Il est bien intégré dans le quartier. L'association qui le gère est exemplaire. Quant aux recommandations des commissaires concernant les douches, elles ont été retenues. Bien évidemment, ce projet a posé un certain nombre de questions, on les trouve d'ailleurs dans le rapport. Néanmoins, nous vous encourageons à voter en faveur de ce point d'eau qui est résolument un point couvrant des besoins qui, à ce jour, sont prégnants.

M. Morten Gisselbaek (EàG). Ensemble à gauche acceptera ce crédit, évidemment. Ayant participé aux séances de commission, je tiens à dire que nous n'avons jamais prétendu être les détenteurs des pauvres ou je ne sais quoi. Vous le communiquerez à M. Dossan, Monsieur le président. Vous nous prêtez des

intentions qui ne sont pas les nôtres... Au contraire, nous avons été très contents de voir que l'ensemble des commissaires était sensible à cette question, qu'une unanimité s'y ralliait. J'espère qu'elle se manifestera également au moment du vote, afin d'aller de l'avant pour ce point d'eau et en vue d'encourager les gens qui s'investissent, que ce soient les responsables du point d'eau, mais également les médecins qui y viennent, les podologues, les coiffeurs, etc. Je vous laisserai compléter cette liste, Monsieur le magistrat. Le seul bémol que nous émettons est qu'il est dommage que cette maison ne soit pas entièrement rénovée pour ce prix-là, qu'on ne rénove pas la toiture, qu'on n'isole pas et qu'on n'aille pas plus loin dans ces travaux. Effectivement, vu le montant, la complexité et le temps que cela a pris, nous nous réjouissons de voir ce projet aller de l'avant aujourd'hui.

M. Jean Rossiaud (Ve). Mesdames et Messieurs, cette fois-ci je parlerai au nom des Verts. Evidemment, ils soutiendront ce projet et accepteront cette proposition. On aimerait simplement formuler deux ou trois remarques sur le fond. Effectivement, une ville comme Genève, et là j'aimerais vraiment m'insurger contre les propos précédents de l'Union démocratique du centre, a le devoir non pas d'accueillir toute la misère du monde, mais de donner la possibilité aux personnes qui sont sur son territoire de disposer d'un certain nombre de facilités pour assurer un minimum d'hygiène qui maintienne leur santé et leur permette simplement d'être dignes. Toutes les études faites sur le sujet nous démontrent qu'il n'y a pas assez de lieux de ce type. C'est pour cela qu'il fallait voter ce projet dans l'urgence. Là je rejoins le Parti libéral-radical pour dire qu'en effet, le traitement aurait pu être un peu plus rapide que ce que le Conseil administratif nous a proposé.

Maintenant sur l'objet lui-même et sur la manière dont ce type d'objet est traité par le Conseil administratif; la commission et les Verts en particulier ne sont pas convaincus des projets proposés sur ce type d'objet. En l'occurrence, pour un objet qui n'était pas classé, on aurait au moins pu avoir une variante offrant la possibilité de raser totalement cette villa et d'en faire du logement, voire d'autres points d'accueil. Une autre variante aurait été de mettre la villa à la disposition de l'association qui l'occupe, à savoir Carrefour-Rue, qui aurait pu l'aménager en fonction de ses propres besoins, sans que cela revienne aussi cher à la Ville. Sur l'objet, on n'est pas convaincus, et sur le fond, on vous demande de soutenir cette proposition.

M. Laurent Leisi (MCG). Le Mouvement citoyens genevois s'est abstenu sur cet objet, non pas pour contredire l'objet en lui-même, car il y a à Genève une réelle nécessité d'accueillir correctement un certain nombre de SDF qui sont aujourd'hui à la rue, souvent locaux d'ailleurs, comme on l'a fait remarquer. En

l'occurrence, le projet est fondamentalement mal ficelé et il a un coût réel. Nous aurions souhaité que le magistrat en charge du dossier nous présente un projet plus concis et concret, pour une réelle amélioration des conditions actuelles, afin d'accueillir correctement les SDF à Genève qui sont de plus en plus nombreux, tout en considérant le fait que la précarité dans une ville riche comme Genève soit assez indécente. La conclusion du Mouvement citoyens genevois est la suivante: nous soutiendrons ce projet, mais avec un bémol; il relève d'une mauvaise gestion.

M. Régis de Battista (S). Je vous prie de bien vouloir excuser mon retard. Quelqu'un a eu un accident à mon travail. Je prends donc la parole après mes collègues. Pour le Parti socialiste, ce projet est particulièrement important. Vous avez sûrement dû entendre que pour la population précaire de Genève c'est un projet absolument nécessaire. Il est vrai qu'en discutant avec le responsable du Point d'Eau, M. Noël Constant, on a compris l'urgence de refaire le bâtiment, notamment les douches qui sont actuellement utilisées, car elles sont dans un tel état de décrépitude qu'il est important d'intervenir au plus vite.

Lorsque le projet a été présenté, j'ai entendu un collègue du Mouvement citoyens genevois intervenir pour dire qu'au départ il coûtait trop cher. On était à 1775 francs le mètre cube. C'était un des projets les plus chers que l'on ait vus. On a dû le retoquer pour qu'il soit renvoyé au département des constructions et de l'aménagement, afin d'obtenir une proposition plus intéressante. C'est pour cela que le 24 mai, lors de la visite du Point d'Eau, un nouveau projet nous a été soumis, légèrement moins cher et plus intéressant. Tout le complexe était à l'intérieur de la maison qu'il fallait réparer. En ce sens, la commission était plus intéressée. Toutefois il est vrai que l'ensemble de mes collègues ont trouvé que le projet était un peu trop cher, malheureusement, bien qu'il soit vrai que la nécessité était tellement urgente, au vu de la situation de précarité de Genève que je viens de rappeler, qu'on l'a voté parce qu'il fallait vraiment le faire. Le Parti socialiste vous prie d'accepter ce projet ce soir avec la proposition amendée de 2 222 500 francs.

M. Alain de Kalbermatten (DC). Merci, Monsieur le président. Le Parti démocrate-chrétien appelle enfin de ses vœux ce projet. Je pense que c'est un projet essentiel sur la rive droite. Maintenant il faudrait peut-être penser à la rive gauche, afin que l'on crée un maillage cohérent au niveau de la topographie des espaces occupés par notre population, surtout cette population-là, au lendemain de la Journée mondiale de lutte contre la pauvreté. Je pense qu'il est temps que la Ville de Genève soit davantage proactive à ce niveau-là et qu'elle ait des idées un peu plus concises, c'est-à-dire que l'on puisse créer des lieux d'accueil qui soient performants et que l'on arrive à concilier les coûts et les bénéfices, si vous me permettez l'expression, Monsieur le président.

Il est vrai que cette villa libérera les containers qui ont aujourd'hui une emprise certaine sur le terrain de la Ville de Genève. C'est déjà une bonne chose, mais il conviendrait vraiment d'avoir une vision d'ensemble pour créer ce maillage, afin que l'on puisse répondre aux besoins de la rive droite, c'est le cas aujourd'hui, et que l'on pense demain à la rive gauche. J'encourage le Conseil administratif à trouver des conditions pragmatiques qui soient financièrement viables. C'est quelque chose de très important, tout comme la rapidité. En effet, comme l'a rappelé M. Dossan, le temps écoulé pour essayer d'arriver à un projet qui soit cohérent frise le ridicule. Il est vraiment nécessaire d'aller de l'avant et d'agir au mieux pour les concitoyens les plus faibles au sein de notre ville.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, tout d'abord je tiens à remercier M. Noël Constant, j'imagine en votre nom, à vous tous et à vous toutes, pour le travail fourni de manière professionnelle avec de nombreuses personnes qui vivent dans la précarité, notamment la centaine de personnes qui passent dans les bâtiments provisoires mis à la disposition de l'association Carrefour-Rue depuis plusieurs dizaines d'années. C'est un travail important. Je tiens vraiment à le remercier vivement au nom de la Cité. Cela étant dit, c'est un projet qui a été long à accoucher, sur lequel de nombreuses problématiques ont été soulevées, notamment le fait d'avoir de nombreuses douches très utilisées et sollicitées à l'intérieur ou à l'extérieur de la maison. On a résolu le problème après avoir demandé aux architectes de retravailler le projet et de construire les infrastructures techniques en sous-œuvre, sous la maison. Je vous passe les détails. Certains ont relevé quelques incohérences. Toujours est-il qu'il est toujours difficile, et je le redis, de prévoir toutes les infrastructures et le programme nécessaires dans une maison construite pour une famille, voire deux. C'est possible aujourd'hui. Ce sera très contraignant, néanmoins la dépense est certaine.

J'aimerais ajouter quelque chose à celles et ceux qui diraient qu'on n'en fait pas assez: on construira, et je vous ai informés hier, des logements relais pour les personnes précarisées, que vous avez acceptés il y a quatre mois. Ce projet était suspendu et dépendait de la décision des Chemins de fer fédéraux (CFF), puisqu'il concernait la rue du Fort-Barreau, proche de la gare, au début du parc des Cropettes. Nous avons obtenu l'autorisation des CFF. Là aussi une infrastructure moderne sera mise à disposition pour traiter la problématique des personnes vivant dans la précarité, pour ne pas dire dans la rue.

En ce qui concerne l'autre problème, celui de la rive gauche, effectivement, vous avez raison Monsieur de Kalbermatten, il faut que la municipalité se préoccupe de prévoir une infrastructure à la disposition des personnes qui sont de l'autre côté de notre beau lac. Je vous remercie de votre attention et de faire droit à ce projet à l'unanimité, j'imagine.

Deuxième débat

Le président. Je vous fais voter la délibération amendée par la commission des travaux et des constructions. Je vous rappelle que l'amendement porte sur le crédit de 2 222 500 francs, en lieu et place de 2 455 000 francs.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération amendée par la commission est acceptée à l'unanimité (67 oui).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL.

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984:

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 222 500 francs destiné à la rénovation partielle, à la rénovation et à la réaffectation de la villa dite «Vermont» en locaux associatifs appelée «Point d'Eau» de Carrefour-Rue, située rue de Vermont 21, sur la parcelle N° 5478, feuille N° 26, du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex.

- *Art.* 2. Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 222 500 francs.
- *Art. 3.* Un montant de 48 500 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain, institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.
- *Art. 4.* La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 150 000 francs du crédit d'étude (PR-574, N° PFI 064.027.01) voté le 23 juin 2008 et le montant de 100 000 francs du crédit d'étude complémentaire (PR-779, N° PFI 031.068.08) voté le 14 septembre 2010, soit un montant total de 2 472 500 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 20 annuités, qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2018 à 2037.

Art. 5. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer, modifier, radier ou épurer toutes servitudes à charge et au profit de la parcelle susmentionnée, en vue de la réalisation de ce projet.

(Remarque de M. Rémy Pagani.)

Le président. Monsieur Pagani, selon les dernières modifications du règlement du Conseil municipal, le plénum se prononce sur les délibérations telles qu'elles sortent de commission, c'est-à-dire amendées le cas échéant, depuis le 19 septembre, ainsi que nous l'avons annoncé.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

7. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 2 novembre 2016 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 343 100 francs destiné aux travaux d'aménagement du U cyclable rive gauche (PR-1208 A)¹.

Rapport de M^{me} Patricia Richard.

Cette proposition a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement le 22 novembre 2016. Elle a été traitée sous la présidence de M^{me} Danièle Magnin les 31 janvier, 21 février, 28 février, 9 mai 2017 et sous la présidence de M. Ulrich Jotterand le 5 septembre 2017. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que la rapporteuse remercie pour leurs qualités.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984:

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967:

^{1 «}Mémorial 174e année»: Proposition, 3072.

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 343 100 francs, destiné aux travaux d'aménagement du U cyclable rive gauche.

- *Art.* 2. Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 343 100 francs.
- *Art. 3.* La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter une part des crédits d'études votés les 17 mai 2006 et 5 mai 2014 (50 000 francs de la PR-393 N° PFI 101.004.03 et 10 000 francs de la PR-1051 N° PFI 101.850.01), soit un total de 1 403 100 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2019 à 2038.
- *Art. 4.* Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Séance du 31 janvier 2017

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif en charge du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M. Lionel Fer, ingénieur en transports au Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, ainsi que de M. Nicolas Betty, chef du Service du génie civil

- M. Pagani prend la parole et déclare s'évertuer depuis dix ans à essayer d'installer un U cyclable autour de la rade. Il n'y a pas de piste cyclable depuis le quai Wilson jusqu'à Baby-Plage et ce projet vise à installer une piste cyclable ainsi qu'un revêtement phonoabsorbant.
- M. Fer déclare que ce projet se concentre sur la rive gauche. Le plan directeur communal et le plan directeur cantonal identifient le U cyclable autour de la rade comme une liaison prioritaire. Par ailleurs la H 1 80 et la H 1 21 sont les cadres légaux portant sur les infrastructures cyclables. Il évoque deux motions adoptées en 2006 et en 2014 qui portent sur le sujet.

Il n'y a pas d'infrastructure sur le quai Wilson en direction de la ville alors qu'une piste cyclable existe dans l'autre sens. L'équipement est donc partiel et doit être amélioré. Par ailleurs les traversées piétonnes sont hors normes puisqu'elles franchissent deux voies automobiles. Il convient également d'améliorer les traversées piétonnes pour les vélos afin de permettre à ces derniers de

rentrer dans le quartier des Eaux-Vives. Une autre proposition doit permettre de modifier le revêtement qui est dégradé, et le projet prévu pour les vélos envisage une gestion différente avec une piste mixte piétons/vélos le long du quai Wilson alors que la bande cyclable bidirectionnelle sur le quai du Mont-Blanc sera réservée aux vélos, avec un simple marquage à partir de Baby-Plage. Un cheminement du Jardin anglais permettra une circulation mixte piétons/vélos.

Ce sont deux demandes de crédit qui portent sur l'ensemble de ce projet mais le crédit étudié à présent porte sur le quai Gustave-Ador et le Jardin anglais et la sécurisation des traversées piétonnes.

Une traversée cyclable parallèle au passage piéton sera installée au niveau de la place du Port, plus l'adjonction d'un passage piéton au droit du Monument national. Ce sont ainsi trois requêtes en autorisation de construire qui sont en cours d'instruction.

Le cheminement sur le Jardin anglais se fera sur l'arrière qui est moins utilisé par les piétons et qui présente un gabarit très généreux de 4,5 m. Ce parcours sera poursuivi vers le pont du Mont-Blanc par la suite. La piste cyclable sur le quai Gustave-Ador sera élargie en débarrassant le mobilier urbain, permettant une distance de sécurité avec la circulation. Un rétrécissement sera prévu au niveau des passages piétons avec un espacement destiné aux vélos sur l'îlot central. Un rehaussement de 15 cm sera réalisé sur le quai afin de permettre le trafic bidirectionnel et de sécuriser ce parcours par rapport à la circulation automobile.

M. Betty remarque que l'ensemble des travaux de génie civil représente un montant de 967 000 francs qui implique la dépose du matériel urbain, les bordures devront être décalées avec des adaptations ponctuelles. L'aménagement au total se monte à 1 343 100 francs avec les prestations du personnel et les intérêts intercalaires, un montant déduit de la part du crédit d'étude de la proposition PR-393 et de la proposition PR-1051 totalisant 60 000 francs.

Une autorisation a été déposée pour le quai Gustave-Ador, une pour la place du Port et une troisième pour le passage piéton au niveau du Monument national. Les travaux pourront être entamés cet automne si tout se passe bien, afin de ne pas nuire aux événements qui se déroulent sur les quais pendant l'été.

Un commissaire se demande s'il ne faudrait pas se contenter d'une bordure sonore. Il craint par ailleurs que les utilisateurs aient de la peine à comprendre la cohérence de cet aménagement, ce qui pourrait entraîner de multiples accidents, les piétons ne s'arrêtant pas sur les îlots, et il se demande ce que le service cantonal pense de ce projet.

M. Fer répond que la bordure est obligatoire, tout comme les espaces sécuritaires. Ces aménagements ont été présentés aux différentes associations s'attachant à la mobilité et ce projet est globalement satisfaisant de leur point de vue.

M. Pagani rappelle que la cohabitation entre les vélos et les piétons existe déjà sur le quai Wilson et qu'il n'y a pas de problème.

Une commissaire s'inquiète que la piste cyclable aboutisse avant le pont du Mont-Blanc là ou s'arrêtent les cars de touristes et se demande si cela ne générera pas un certain nombre de problèmes.

- M. Fer remarque que ce tronçon ne concerne pas cette proposition. Il ajoute que la réflexion envisage un élargissement de cet espace en compactant le gabarit.
- M. Betty ajoute que la Direction générale des transports (DGT) envisage de réduire les largeurs de chacune des voies du pont du Mont-Blanc, ce qui permettrait de gagner de l'espace de part et d'autre sans supprimer une voie de circulation.
- M. Pagani demandera à M. Barthassat de prolonger le temps de franchissement du passage piéton existant à la demande de plusieurs commissaires.

Une voie de circulation sera supprimée au niveau du passage piéton prévu sur le quai Gustave-Ador/et la rue William-Favre, il s'agit d'un compromis.

Serait-il possible d'envisager un giratoire au niveau de la place du Port?

M. Fer répond par la négative en mentionnant que ce serait un giratoire avec six voies. Il mentionne ne pas être certain que cela existe.

Où donc passeront les piétons sur le quai Gustave-Ador? Les propriétaires de chien passeront automatiquement à côté des arbres. Et faire passer des vélos à ce niveau entraînera forcément des problèmes!

M. Pagani répond qu'il y a un passage pour les piétons au bord de l'eau, et les gens marchent de préférence au bord du lac.

Aucun comptage n'a été réalisé, par contre des observations ont été réalisées.

Les aménagements au niveau du Jardin anglais sont intéressants mais comment sera gérée la situation sur le quai Gustave-Ador lorsque la plage des Eaux-Vives aura été réalisée?

M. Fer répond que l'espace est généreux et que des marquages seront réalisés dans des endroits stratégiques.

Serait-il possible de faire une bande cyclable peinte au sol?

M. Fer répond que les personnes à mobilité réduite doivent légalement pouvoir circuler partout dans ce genre de zone.

Un commissaire ne pense pas que les cyclistes vont patiemment attendre au niveau de l'Horloge fleurie pour prendre la piste bidirectionnelle, ne faudrait-il pas prévoir une piste cyclable du côté du quartier des Eaux-Vives?

M. Fer répond que le gabarit ne le permet pas, aucune marge de manœuvre n'est possible au niveau de l'Hôtel Métropole et il est préférable d'opter pour la solution retenue.

Les rythmes de passage au niveau de l'Horloge fleurie sont de nonante secondes.

Les cyclistes passent par le passage souterrain du pont du Mont-Blanc, cette option a été étudiée.

M. Fer mentionne que cette option n'a pas été retenue en raison du flux de piétons et de la visibilité.

La piste cyclable passe devant l'Horloge fleurie qui est l'un des endroits les plus visités de Genève, cela est-il pertinent?

M. Fer répond que l'espace est généreux et que la visibilité est correcte, les vélos devront évidemment faire attention lorsqu'il y aura des groupes de touristes.

Ce sera problématique durant la période estivale, vu qu'il n'y aura pas de marquage au sol.

M. Fer mentionne que les marquages ne sont guère respectés.

L'option de passer par la rotonde a-t-elle été envisagée?

M. Fer répond que ce n'est pas le chemin le plus direct et que cet espace est plus fréquenté par les piétons.

Les vélos seront ensuite à contresens en direction de Plainpalais!

Les commissaires doutent fortement de cet aménagement et pensent que les vélos continueront à prendre le passage souterrain.

Un commissaire demande s'il est également question de la passerelle.

M. Pagani répond par la négative en rappelant que la Compagnie générale de navigation sur le lac Léman (CGN) refuse toujours ce projet. Et il mentionne qu'une alternative a été dégagée. Il remercie alors M. Fer pour ce projet au vu des contraintes très nombreuses dans ce périmètre.

Une signalétique sera-t-elle prévue pour les vélos?

M. Pagani répond que des mesures seront prises au besoin. Cet aspect ne relève pas de cette proposition.

Le passage piéton n'est pas indiqué sur la piste cyclable au niveau du quai Gustave-Ador/rue William-Favre, ne faudrait-il pas prévoir une mesure à cet égard?

M. Fer répond que c'est une possibilité.

Aucune protection n'est prévue autour des arbres.

Un commissaire rappelle que l'Horloge fleurie a été reculée il y a peu de temps en raison de la fréquentation de cet endroit et il est surréaliste de faire passer les vélos à ce niveau.

M. Pagani déclare qu'il n'est pas possible de passer autre part. Il propose d'aller de l'avant avec ce projet malgré le problème de cohabitation avec les touristes l'été. Il ajoute avoir besoin de cette piste pour forcer les autorités cantonales à accepter la piste cyclable sur le pont du Mont-Blanc.

Quasiment tous les commissaires déclarent être sidérés par ce qui est proposé.

Il y a un empiètement sur les voies de circulation. Deux voies resteront. La réduction du gabarit est inférieure à un mètre. Ces voies respecteront les normes. Le mandataire est Transitec.

Pourquoi avoir décalé le passage piéton à l'entrée du pont du Mont-Blanc?

M. Fer répond que le passage de l'un à l'autre sera sécurisé, et les phases de flux de véhicules sont différenciées.

Comment sera gérée la circulation d'un passage à l'autre?

M. Pagani répond que les piétons s'engageront sur l'îlot central qui sera sécurisé pour aller de l'un à l'autre.

Des gens seront forcément tentés d'aller tout droit.

M. Betty répond qu'il est nécessaire de tenir compte de la trémie d'entrée du parking dans un sens, et de la présélection de l'autre côté.

Serait-il possible de faire passer les vélos derrière l'Horloge fleurie en passant là où il y a de la verdure?

M. Fer imagine que c'est possible, mais le passage piéton aboutit devant l'Horloge fleurie et il est nécessaire de pouvoir amener les vélos à ce niveau.

Comment seront réglées les sorties du parking souterrain par rapport au passage piéton?

M. Fer répond qu'un feu sera installé, synchronisé avec le flux, ils permettront la traversée piétonne.

Elargir le trottoir vers l'intérieur est impossible, le plan de site interdit cette option.

Discussion

Sur demande, la présidente passe au vote de l'audition de Pro Vélo, qui est acceptée par 9 oui et 2 abstentions.

Un commissaire déclare rejoindre les réticences à l'égard de la mixité et du Jardin anglais. Il se demande quelles sont les possibilités permettant de garantir la mixité. Il ajoute ne pas avoir compris les explications à l'égard des personnes à mobilité réduite. Il pense qu'il faudrait entendre un spécialiste des zones mixtes.

Une commissaire propose d'entendre le Touring Club Suisse (TCS) qui défend tous les usagers. Il pourrait avoir un avis plus professionnel que Pro Vélo à l'égard du double passage piéton.

La présidente demande si les services de M. Barthassat ne devraient pas être entendus. Elle propose de le contacter pour ce faire.

Cette audition est acceptée par 10 oui et 2 abstentions.

Séance du 21 février 2017

Audition de M. Jacques Sottini, coprésident de Pro Vélo, et de M^{me} Violetta Djambazova, chargée de projets à la commission technique de Pro Vélo

M. Sottini déclare que Pro Vélo réclame ce projet depuis des années et qu'ils sont plutôt satisfaits de voir que ces aménagements se mettent en place.

M^{me} Djambazova remarque que Pro Vélo a pu étudier la partie concernant le Jardin anglais lors de la concertation menée par la Ville de Genève.

M. Sottini remarque que le projet ne prévoit pas d'aménagement cyclable au niveau de Genève-Plage. La zone mixte à ce niveau n'est pas satisfaisante. Par ailleurs des feux doivent être ajoutés et il ne sait pas si ces feux régleront la circulation des vélos.

Avoir une piste cyclable bidirectionnelle sur ce tronçon est déjà un bon acquis et l'association est favorable à la proposition portant sur la zone allant jusqu'au bout de Gustave-Ador.

Un itinéraire a été proposé dans le Jardin anglais puisqu'il n'était pas possible de prendre trois mètres sur la chaussée. La situation est plus compliquée au niveau de l'Horloge fleurie et il signale ne pas entrevoir d'autre possibilité que celle qui a été avancée. Il se demande tout de même s'il ne serait pas possible de faire passer les vélos derrière l'Horloge fleurie.

M^{me} Djambazova remarque que l'association propose en outre une traversée vélos en direction du quai du Général-Guisan en parallèle au nouveau passage

piéton, ils sont globalement favorables à la réalisation de ce projet, même s'il faut revoir certains aspects par la suite.

M^{me} Djambazova pense qu'un aménagement peut être aisément réalisé au niveau des passages piétons, mais elle remarque que l'association est en faveur d'un aménagement sur la chaussée.

M. Sottini signale que placer les vélos sur les trottoirs, dans certains endroits, permet à ces derniers d'éviter les feux. Demander une piste bidirectionnelle devant l'Hôtel Métropole nécessitera encore quelques années de patience.

Lors du projet de tram à Bernex, le Canton avait eu l'idée de faire passer les vélos sur les trottoirs afin d'éviter que les deux-roues motorisés n'empruntent la piste cyclable.

De nombreux piétons s'arrêtent devant l'Horloge fleurie, faire passer des vélos à ce niveau risque-t-il de créer de nombreuses confrontations?

M. Sottini répond que c'est la raison pour laquelle l'association propose de faire passer les vélos derrière l'Horloge fleurie; cela étant, les vélos devront forcément croiser le flux des piétons pour emprunter le passage piétons.

Pro Vélo a été entendu lors de l'élaboration de ce projet, les représentants des cyclistes se sont même rendus sur place pour étudier le projet. Des propositions ont été faites et ont été retravaillées. Ils ont été consultés à différentes reprises. Ils ont l'impression que des gens font leur maximum pour faire avancer le projet, mais il remarque qu'il est nécessaire de négocier avec des personnes qui sont opposées aux vélos.

Si la commission aimerait proposer des améliorations dans le cadre de ces projets, quelles suggestions pourraient être entendues par M. Pagani, quelles pourraient être les propositions de Pro Vélo.

 M^{me} Djambazova déclare qu'il faudrait idéalement une piste bidirectionnelle au niveau de Gustave-Ador en direction du pont du Mont-Blanc.

M. Sottini remarque que certains aménagements pourraient impliquer des dépenses importantes, certaines villes comme Copenhague ont réalisé des aménagements avant de faire des choix plus ciblés.

Les vélos à Copenhague ont des feux qui leur sont dédiés et qui sont activés avant les feux dédiés aux voitures, ce genre d'option pourrait être envisageable à Genève.

M. Sottini répond qu'il faudrait déterminer la masse critique de vélos pour rendre cette option possible.

Séance du 28 février 2017

Audition de M. Gérard Widmer, directeur régional Arve-Lac, Direction générale des transports (DGT)

Ce projet s'inscrit dans la planification des pénétrantes cyclables du canton.

Ce tronçon sera prolongé sur la rampe de Vésenaz et sur la route de Cologny.

Il a été travaillé en étroite coordination entre la DGT et la Ville de Genève.

Questions-réponses

Le projet prévoit des rétrécissements au niveau des passages piétons ainsi qu'un passage devant l'Horloge fleurie. En l'occurrence, le périmètre de l'horloge est très fréquenté et il va au-devant de nombreux problèmes?

M. Widmer répond qu'un groupe de travail a été constitué à l'égard des passages piétons, avec la participation de l'association HAU, pour trouver une solution qui convienne à tout le monde. La solution qui a été dégagée n'est pas la meilleure mais est relativement sécurisée. Les cyclistes devront laisser passer les piétons au niveau des passages piétons. Il n'est pas inenvisageable de placer des feux au niveau de ces passages piétons. Quant à l'Horloge fleurie, le passage se fera à l'intérieur du Jardin anglais avec un débouché sur le passage piéton de l'autre côté de cette Horloge fleurie.

La présidente répond que ce n'est pas le projet qui a été présenté à la commission.

Par courrier électronique du 6 mars 2017, M. Widmer répond à la présidente:

«Madame,

Suite à mon audition de mardi passé, je devais vous préciser un point concernant l'Horloge fleurie.

Contrairement à ce que j'avais indiqué, les services de la Ville de Genève ont bien déposé le projet avec un passage devant l'Horloge fleurie.

En revanche, suite aux différentes remarques reçues lors de leur audition, ils travaillent déjà sur une variante passant derrière, comme cela a été indiqué par le magistrat communal par courrier du 14 février 2017.»

Un commissaire déclare que si la commission accepte un projet boiteux, les éventuels problèmes ultérieurs lui seront reprochés. Et il se demande si d'autres alternatives sont envisagées. Il évoque encore les sorties de Ciné-Lac ou des spectacles du parc La Grange en remarquant que de nombreuses personnes se trouvent sur les pistes cyclables à ces moments.

M. Widmer répond qu'un traitement différencié du revêtement est prévu au niveau des passages piétons afin de montrer que la zone change. Des signalisations spécifiques sont envisagées avec les services de la Ville afin de donner la priorité aux piétons. Les aménagements respectent bien évidemment les normes. Il répète que la piste cyclable passera derrière l'Horloge fleurie pour rejoindre les feux mixtes, cet aspect respecte également les normes en usage.

Quelles sont les collaborations entre les différents services de la Ville et du Canton et les associations?

M. Widmer répond être là pour parler du U cyclable de la rive gauche. Néanmoins, la collaboration entre le Canton et la Ville de Genève est excellente sur ce dossier. M. Pagani était présent avec ses collaborateurs lors des séances organisées par le Canton, et le groupe de travail s'est rendu sur place afin de réfléchir aux possibilités. Une discussion s'est déroulée sur chaque tronçon, notamment à l'égard des plates-bandes qui sont protégées par la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS).

La bande cyclable à double sens qui est prévue dans le projet a surpris les commissaires, cette manière de faire va-t-elle devenir coutumière?

M. Widmer répond que ce sont les contraintes du site qui ont initié ce projet, la piste cyclable disparaîtra au niveau des passages piétons, cet aménagement respecte complètement les normes, et les représentants de Handicap Architecture Urbanisme (HAU) ont validé cette dimension.

Il a été dit à la commission qu'il n'y aurait pas de marquage, entraînant forcément une confusion dans les esprits des uns et des autres.

M. Widmer mentionne que la couverture des voies de Saint-Jean est similaire et ne génère pas d'accidents.

La photo qui a été montrée à la commission ne démontre aucun marquage au sol, comment avoir la garantie que ces marquages seront réalisés, en outre un cédez-le-passage peut-il être envisagé?

M. Widmer acquiesce en remarquant qu'il avait plutôt imaginé un marquage en dents de requins, le marquage doit être réalisé par la Ville de Genève qui doit faire des propositions à cet égard que le Canton validera.

Les zones mixtes soulèvent de nombreuses inquiétudes au sein de la commission, un marquage vélo au sol très clair serait préférable comme c'est le cas aux Bains des Pâquis.

M. Widmer répond que tout est possible en termes de marquage, les flux cyclistes sont plutôt dans la continuité de la piste cyclable sur le tronçon évoqué. Un espace strictement défini induit chez le cycliste le sentiment d'être chez lui, ce qui n'est pas l'idéal en termes de sécurité.

C'est la même problématique que pour les zones 30 avec des pistes cyclables à contresens que d'aucuns considèrent comme dangereuses. Mais les accidents baissent de moitié dans ces zones 30, parce que les gens font beaucoup plus attention dans ces zones.

La Ville peut marquer ce qu'elle veut dans le Jardin anglais puisqu'il s'agit de son territoire.

Un commissaire trouve regrettable que la place réservée aux voitures ne soit pas touchée, pourquoi ne pas avoir grignoté sur la chaussée, s'agit-il d'un choix politique ou technique?

M. Widmer répond que c'est une emprise sur le Jardin anglais qui aurait plutôt été nécessaire puisque le gabarit de la chaussée existante ne peut pas être réduit, tant que la traversée de la rade ne sera pas réalisée.

Le TCS a estimé en séance que le nouveau passage piéton allait empiéter sur le trafic routier, mais la DGT a rassuré le TCS à cet égard.

Un commissaire évoque le plan directeur communal en mentionnant que ce U doit rejoindre la voie verte par le quai du Général-Guisan, l'avenue Pictetde-Rochemont et la route de Frontenex, mais rien n'est prévu sur ce quai en venant du pont du Mont-Blanc.

M. Widmer répond que cet aspect n'est pas à l'ordre du jour, la DGT travaille plutôt sur des itinéraires à travers les Eaux-Vives en direction de la future gare des Eaux-Vives. Le Canton préfère que certaines rues des Eaux-Vives permettent ces itinéraires cyclables plutôt que de concentrer les vélos sur la rue Pictet-de-Rochemont.

La commission a eu une présentation de ce projet il y a quinze jours et ne comprend pas que le Canton explique à présent que la piste cyclable passe derrière l'Horloge fleurie, quand ce projet a-t-il été modifié?

M. Widmer répond qu'il apportera à la commission des précisions et des plans.

Concernant le quai Wilson, qu'est-ce qui empêche de faire une véritable piste cyclable pour le U cyclable? Tout se passe bien sur le quai Wilson sauf en été lorsqu'il y a beaucoup de monde, la plupart des vélos passent au bord du lac. Il serait plus simple de créer une piste cyclable, plus personne ne sait ce qui est permis et ce qui ne l'est pas.

M. Widmer répond que la partie devant le Port-Noir permet une bande cyclable en raison du gabarit existant, une piste cyclable est séparée du reste de la chaussée. Or, les plates-bandes et les espaces de déambulation sont fréquentés par les piétons, les vélos resteront donc sur la bande cyclable à côté de la chaussée.

Une commissaire déclare que les services de la Ville de Genève ont indiqué qu'il était impossible de faire passer les vélos derrière l'Horloge fleurie en raison de la rotonde.

M. Widmer répète qu'il fournira les précisions et les plans, il enverra ces informations vendredi.

Il est répondu en effet le vendredi par M. Widmer qu'il s'est trompé et qu'il s'excuse, la Ville souhaitant faire passer les vélos devant l'Horloge fleurie, mais qu'elle étudie aussi une version «derrière».

La sortie du parking de Cornavin fonctionne selon le même modèle que proposé par cette proposition, et il fonctionne bien.

Le parking du Mont-Blanc a été construit avec l'argent des commerçants, il n'est donc pas possible de le «bousiller».

M. Widmer répond qu'il est abusif de dire que ce parking sera «bousillé».

Discussion des commissaires

Une commissaire se demande si M. Widmer est au courant du projet étudié par la commission, s'il s'était préparé, il aurait constaté qu'il y avait un problème avec les plans. Les a-t-il seulement reçus?

La présidente répond que M. Widmer est le bras droit de M. Barthassat et qu'il connaît ce projet.

La cohabitation entre les piétons et les vélos est dangereuse. Un commissaire souhaite des chiffres sur le nombre d'accidents impliquant des vélos et des piétons, l'hôpital pourrait fournir des informations.

La présidente répond qu'il y a un certain nombre de chiffres sur le site des Statistiques évoqué par la Chancellerie.

Un commissaire déclare être étonné des voix discordantes entre la Ville de Genève et le Canton, notamment à l'égard du Jardin anglais et des zones mixtes. M. Pagani avait indiqué que la législation ne permettait pas à la Ville de Genève de tracer des bandes cyclables au sol. Or, M. Widmer a indiqué qu'un marquage était possible et que la Ville de Genève pouvait faire ce qu'elle souhaitait sur son territoire. Il aimerait dès lors savoir où est le vrai du faux.

Une commissaire pense qu'auditionner un fonctionnaire de police serait une bonne chose, de plus si la commission devait faire des changements à la proposition, elle n'aurait pas la maîtrise des coûts.

Une autre commissaire déclare que la commission n'est pas en mesure de voter ce projet pour le moment. M. Pagani a envoyé un courrier le 17 février indiquant qu'il avait pris note des observations, et qu'il allait soumettre ces remarques au Canton, il faut attendre les propositions de M. Pagani.

Vote

Par 4 oui, 3 non et 5 abstentions, l'audition d'un représentant de la police genevoise est acceptée.

Séance du 9 mai 2017

Audition de M. Patrice Crettenand, premier-lieutenant, officier circulation de la police cantonale

M. Crettenand remercie la commission pour son audition. La cohabitation des modes de transport devient difficile, la police souscrit à ce projet d'aménagement qui lui semble pertinent.

La commission a été surprise des retours provenant de la Ville et du Canton. M. Pagani a indiqué que la piste cyclable devait passer devant l'Horloge fleurie, ce qui a inquiété la commission. Mais le Canton a indiqué que les cyclistes passeraient derrière l'Horloge fleurie. Concernant la double bande, le long du quai, les commissaires l'ont estimée dangereuse.

M. Crettenand répond que la responsabilité des aménagements incombe à la DGT. La législation fédérale prévoit différentes possibilités d'aménagement pour les cycles.

La police a un regard très juridique, alors que les ingénieurs doivent respecter les normes VSS. La police n'a rien à dire si ces normes sont honorées. Elles correspondent à l'équivalent des normes SIA pour les ingénieurs.

Quel est le nombre d'accidents entre piétons et vélos dans les zones mixtes comme à la Coulouvrenière ou dans les parcs?

M. Crettenand répond qu'il y a 2000 accidents par année à Genève. En 2016, des accidents avec des vélos se sont produits, dont 18 avec des vélos électriques et 10 avec des vélos électriques de plus de 25 km/h.

La DGT consulte-t-elle la police?

M. Crettenand répond que ce n'est pas systématique.

Ce dossier a-t-il été soumis à la police? Non.

Séance du 5 septembre 2017

Audition de M. Claude-Alain Macherel, codirecteur du département des constructions et de l'aménagement (DCA), M. Nicolas Betty, chef du Service du génie civil (GCI), M. Gérard Widmer, directeur régional Arve-Lac, Direction générale des transports, et de M. Rémy Pagani, conseiller administratif en charge du département des constructions et de l'aménagement

Quatre séances de travail ont été consacrées au U cyclable, soit le 31 janvier, le 21 février, ainsi que deux séances ultérieures. L'audition du Canton avait généré un certain nombre de doutes puisque les explications qui avaient alors été données ne correspondaient pas à ce qui avait été expliqué par la Ville de Genève. (Rectifié par mail le 6 mars 2017.)

M. Macherel prend la parole et déclare être surpris que la Direction des transports ne soit pas en phase avec la Ville de Genève puisque celle-ci a travaillé conjointement avec le Canton sur ce projet. La Ville travaille sur les pénétrantes en Ville de Genève et cette proposition permettra justement d'amener la piste cyclable jusqu'au Jardin anglais, la phase suivante portant sur la connexion au pont du Mont-Blanc.

M. Betty prend alors la parole et rappelle que la commission avait souhaité une meilleure séparation des flux entre les cycles et les piétons ainsi qu'une clarification au niveau de l'Horloge fleurie. Le dossier a été déposé en autorisation de construire en ce qui concerne les éléments qui ne posaient pas de problème et les autorisations ont été octroyées.

La traversée piétonne a été autorisée devant le pont du Mont-Blanc ainsi que la liaison cyclable devant l'Horloge fleurie. Une analyse a été menée démontrant qu'il est possible de faire passer la piste cyclable derrière l'Horloge fleurie, selon les souhaits de la commission.

Des pictogrammes seront marqués au sol au sein du Jardin anglais afin de permettre aux vélos de passer. Le long du quai Gustave-Ador, les vélos passeront entre les arbres et la chaussée avec une matérialisation de la piste cyclable au sol sur l'ensemble du linéaire, ce jusqu'au Port-Noir.

Il n'y a aucun changement par rapport à la demande de crédit puisque les adaptations qui ont été demandées concernent principalement des marquages au sol qui étaient déjà comptés dans l'enveloppe initiale. Le contournement de l'Horloge fleurie sera, quant à lui, inclus dans le projet portant sur la rive droite.

Questions-réponses

La piste cyclable passera donc dans la butte arrière de l'Horloge fleurie.

Le Service des espaces verts (SEVE) a en l'occurrence stoppé l'aménagement qui était imaginé derrière l'horloge pour permettre à la piste d'être créée.

Il n'est donc plus question de faire la piste double sens sur l'autre côté.

En effet, les vélos passeront en bord de voie à partir de la fin de la rue des Eaux-Vives, en direction de Genève.

Le passage piéton en chicanes ne posera-t-il pas de problèmes pour la sortie du parking souterrain et la traversée de l'espace par les voitures?

M. Betty répond par la négative.

Le passage piéton en chicanes surprend les commissaires. Cette solution n'est pas satisfaisante, notamment à l'égard des personnes handicapées. Les services de la Ville attendront le vote de la proposition puisque l'autorisation est déjà en force.

- M. Pagani acquiesce.
- M. Macherel déclare que c'est la Direction générale des transports qui a demandé à la Ville de réfléchir à une solution afin de mettre un terme aux franchissements de la route que des piétons effectuent de manière sauvage, c'est la seule solution potentielle.

Comment les vélos passeront-ils de derrière l'Horloge fleurie en direction des Bergues?

M. Macherel répond que la solution, en absence de passerelle, passe par le pont du Mont-Blanc, celui qui veut rejoindre les Bergues traverse la route devant l'Horloge fleurie.

Comment une limitation de la vitesse des vélos va-t-elle être réalisée, certains vélos électriques roulant à 40 km/h? Faudra-t-il acheter des actions dans une entreprise de pompes funèbres en regard du passage piéton en chicane?

Plusieurs commissaires rappellent que la Ville est propriétaire d'une entreprise de pompes funèbres.

M. Macherel déclare qu'il est possible de rouler très vite en vélos, même sans moteur électrique, c'est une question de responsabilité personnelle en fin de compte, les voitures ne roulent pas forcément non plus à 30 km/h dans les zones 30. Mais il est nécessaire de trouver des solutions pour les vélos qui roulent à 45 km/h.

Un tronçon sera bidirectionnel après le Jardin anglais, comment sera-t-il sécurisé?

M. Betty répond qu'il y a une bordure qui place la piste cyclable 15 cm plus haut que la chaussée.

Des cars s'arrêtent devant le Jardin anglais, parfois en double file. Comment cette question sera-t-elle gérée?

M. Pagani rappelle que la Ville est en train de revoir l'ensemble de la politique portant sur les cars voyageurs. Toutes ces places de cars vont être réduites et ramenées au niveau de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA).

Un commissaire remarque qu'il avait été dit que les places de cars seraient réaménagées pour permettre aux vélos d'emprunter le pont du Mont-Blanc.

M. Betty acquiesce en remarquant que ce point relève du projet suivant.

Pourquoi ce point pourtant important ne relève pas de ce projet?

M. Betty répond qu'il y a encore des doutes sur le passage du pont, des tests doivent être effectués.

Les cyclistes devront traverser une voie pour se remettre dans la circulation!

M. Macherel précise qu'une régulation sera opérée avec les feux.

Un cédez-le-passage est-il prévu dans la proposition?

M. Betty acquiesce, des réflexions sont en cours pour le réaménagement de l'espace ou parquent les deux-roues.

La commission avait de nombreuses inquiétudes sur les aménagements le long du quai Gustave-Ador.

M. Betty répond qu'il y aura des carrefours à feux, les vélos seront déviés au niveau des carrefours.

Un commissaire déclare avoir l'impression que le projet va dans la bonne direction, le problème relève de l'autoroute qui passe en plein centre-ville. C'est les temps de passage qui sont dangereux, la Ville de Genève a-t-elle voix au chapitre au niveau du rythme des feux?

M. Betty répond que la régulation relève du Canton.

Le passage piéton devant le pont est-il nécessaire, les gens qui courent aujourd'hui continueront à le faire demain et n'utiliseront pas ce passage.

M. Macherel répond que la Ville de Genève n'est pas forcément demandeur à cet égard. C'est à la Direction générale des transports de réfléchir plus avant à cet aménagement.

Pourquoi ne pas reporter le trafic des vélos sur le pont des Bergues qui est beaucoup plus agréable que le pont du Mont-Blanc, le problème de cette option relève du *no man's land* à la sortie de ce pont et du marquage qu'il conviendrait de faire pour distinguer les piétons des cyclistes.

M. Macherel répond que les vélos de course ne prendront pas ce trajet alors que les familles le feront, la solution idéale est la passerelle piétonne mais il n'est pas possible d'opter pour cette solution pour le moment. L'idée est donc de réduire la voie de circulation sur le pont du Mont-Blanc de 20 cm afin de loger une piste cyclable en parallèle à l'espace réservé aux piétons. C'est M. Barthassat qui a demandé qu'un test soit mené sur le pont du Mont-Blanc; à terme, la solution qui se dégagera sera celle du pont des Bergues.

La commission semble largement sceptique, parce qu'il est difficile d'avoir une vue d'ensemble sur ce projet puisque le reste de l'aménagement n'est pas encore arrêté.

Quant au décrochement des pistes cyclables sur le quai Gustave-Ador ainsi qu'à l'aménagement prévu devant l'Horloge fleurie, ne faudrait-il pas exiger du Canton une prolongation de la phase de feux rouges à ce niveau?

M. Pagani déclare comprendre ces doutes. L'enjeu principal est de savoir s'il sera possible de placer une piste bidirectionnelle à ce niveau ainsi qu'un revêtement phonoabsorbant. Il n'est pas possible de placer le passage piétons plus en amont sur le pont, la DGT a refusé cette possibilité.

Discussion et vote

Les Verts mentionnent avoir deux recommandations, la première portant sur l'augmentation du temps de passage des piétons au niveau du Jardin anglais.

Les Verts proposent également l'abandon du passage piétons en chicanes.

Le Parti libéral-radical ne croit pas que réduire les bandes de passage et la suppression des barrières de sécurité soient des mesures très sages.

Le Mouvement citoyens genevois déclare que si le temps de passage des piétons est rallongé, il faut en faire de même pour les voitures.

Par 13 oui (1 UDC, 3 LR, 2 MCG, 2 DC, 1 Ve, 3 S, 1 EàG), la première recommandation est acceptée.

Par 13 oui (1 UDC, 3 LR, 2 MCG, 2 DC, 1 Ve, 3 S, 1 EàG), la deuxième recommandation est acceptée.

Par 6 non (1 EàG, 1 Ve, 3 S, 1 DC) contre 6 oui (2 MCG, 1 UDC, 3 LR) et 1 abstention (DC), la proposition du Mouvement citoyens genevois est refusée.

Les Verts ajoutent avoir de la peine à s'enthousiasmer pour ce projet qui reste toutefois nécessaire. Ils remarquent avoir l'impression que tout est bancal mais qu'un premier pas est essentiel. L'aménagement de la Nautique jusqu'au Jardin anglais est quant à lui satisfaisant, la question de la traversée cycliste du Jardin

anglais au quai du Général-Guisan doit encore être réfléchie, le groupe des Verts se prononcera en faveur de cette proposition.

Le Parti libéral-radical a l'impression qu'il s'agit d'un projet analogue à celui de la plaine de Plainpalais. Il n'est pas convaincu par la vision d'ensemble et le plus raisonnable serait de geler ce projet dans l'attente de la suite.

Par 7 non (1 EàG, 1 Ve, 3 S, 2 DC) contre 6 oui (3 LR, 1 UDC, 2 MCG), le gel du projet est refusé.

Ensemble à gauche ne votera pas cette proposition avec enthousiasme, mais il s'agit déjà d'une première amélioration.

Le Parti démocrate-chrétien partage les constats des Verts et d'Ensemble à gauche. Il faut tout de même développer quelque peu la mobilité douce à Genève. Il est regrettable que ce projet soit confus. Le magistrat se plaint systématiquement du Canton, alors qu'il pourrait donner des impulsions.

L'Union démocratique du centre soutient les deux amendements qui mettent en évidence la dangerosité du projet qui est un forcing pour placer une piste cyclable. Le parti est estomaqué de constater que l'idéologie prend le pas sur la sécurité. Les touristes devant l'Horloge fleurie ne comprendront rien à la situation. Ce projet vise à faire plaisir à une population qui utilise le vélo. Il est question d'un projet qui revient à marier la carpe avec le lapin. Cet aménagement posera des problèmes tous les six mois et il est regrettable que la commission lâche du lest dans ce dossier.

Le Mouvement citoyens genevois ne veut pas être tenu responsable pour les accidents qui se dérouleront dans cet espace, il ne votera donc pas cette proposition.

Le groupe du Parti socialiste rejoint les propos du Parti démocrate-chrétien sur le manque de clarté du magistrat. Il y a en effet plus de gens qui utilisent le vélo et il est nécessaire de réfléchir à des aménagements, raison pour laquelle ils voteront cet objet.

Le Parti libéral-radical restera sur sa position. Ils ne veulent pas être responsables d'accidents dans ce lieu. Accepter ce projet revient à mettre en danger la population.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien ajoute être fatiguée de l'attitude de M. Pagani qui présente des projets de plus en plus bancals. Elle mentionne qu'elle s'abstiendra.

La proposition qui est faite n'inclut pas la traversée du Mont-Blanc ni le passage derrière l'Horloge fleurie. Les critiques à l'encontre du manque de vision sont partagées par beaucoup.

Le président passe au vote de la proposition PR-1208.

Par 6 non (2 MCG, 1 UDC, 3 LR) contre 6 oui (1 EàG, 1 Ve, 3 S, 1 DC) et 1 abstention (DC), la proposition est refusée.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967; sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 343 100 francs, destiné aux travaux d'aménagement du U cyclable rive gauche.

- *Art.* 2. Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 343 100 francs.
- *Art. 3.* La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter une part des crédits d'études votés les 17 mai 2006 et 5 mai 2014 (50 000 francs de la PR-393 N° PFI 101.004.03 et 10 000 francs de la PR-1051 N° PFI 101.850.01), soit un total de 1 403 100 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2019 à 2038.
- *Art. 4.* Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Recommandations:

- temps supplémentaire pour les piétons;
- suppression du passage piétons en chicanes.

Annexes: - courrier de M. Pagani du 17 février 2017

- présentation Powerpoint U cyclable rive gauche



LE CONSEILLER ADMINISTRATIF



Madame Danièle Magnin Commission de l'aménagement et de l'environnement Secrétariat du Conseil municipal Rue de la Croix-Rouge 4

Genève, le 17 février 2017

1204 Genève

PR-1208 Proposition du Conseil administratif du 2 novembre 2016 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1'343'100 francs destiné aux travaux d'aménagements du U-Cyclable Rive Gauche.

Madame la Présidente.

Suite à la présentation de la proposition citée en titre à la Commission de l'aménagement et de l'environnement le 31 janvier dernier, j'ai pris bonne note des remarques formulées dont je souhaite tenir compte pour faire évoluer le projet. J'ai dès lors demandé aux Services d'étudier les adaptations suivantes et de les soumettre à la Direction générale des transports :

<u>Tronçon Genève-Plage - Baby-Plage / Cheminement dans le Jardin-Anglais</u> <u>Mise en place d'une bande cyclable tracée au sol en lieu et place des simples</u> pictogrammes cycle et piéton.

Horloge fleurie

Etude d'une solution alternative permettant d'éviter le passage par devant l'horloge fleurie.

Concernant le deuxième point, je vous rends attentive au fait qu'il sera intégré au projet de la rive droite et du pont du Mont-Blanc. Il ne s'agit en aucun cas d'un point bloquant concernant le projet de la rive gauche qui vise uniquement à permettre aux cycles de circuler du quai Gustave-Ador au quai Général-Guisan, avec possibilité de franchir le carrefour de la place du Port.

Enfin, après analyse des services, je peux vous assurer qu'il n'est techniquement pas envisageable d'insérer une piste cyclable longeant le Jardin Anglais sur le quai Général-Guisan en lieu et place du petit trottoir actuel. En effet, les gabarits n'étant pas suffisants, de coûteuses adaptations constructives seraient nécessaires tout comme l'abattage de plusieurs arbres.

En espérant avoir répondu à vos questions, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes salutations distinguées.

Rémy Pagani

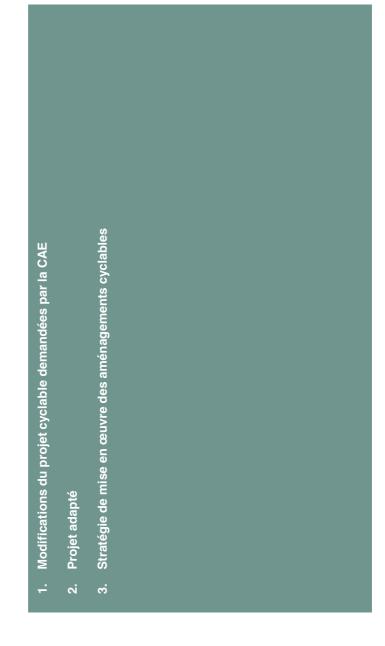
RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE 4 CASE POSTALE 3983, CH-1211 GENÊVE 3 T +41(0)22 418 20 20 F +41(0)22 418 20 21

www.ville-geneve.ch www.geneva-city.ch TPG BUS 36 (ARRÊT HÔTEL-DE-VILLE)

U CYCLABLE RIVE GAUCHE
PR N°1208 – TRAVAUX D'AMENAGEMENT – MODIFICATIONS DU PROJET



Service du génie civil – Service de l'aménagement urbain et de la mobilité 5 SEPTEMBRE 2017



oi.



1. MODIFICATIONS DU PROJET CYCLABLE DEMANDÉES PAR LA CAE

က်

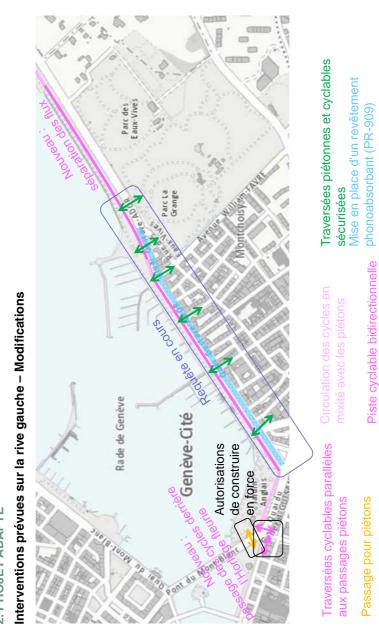
Séance du 31 janvier 2017

Présentation du projet cyclable au quai Gustave-Ador, dans le jardin anglais et à la place du Port.

La CAE souhaite les modifications suivantes:

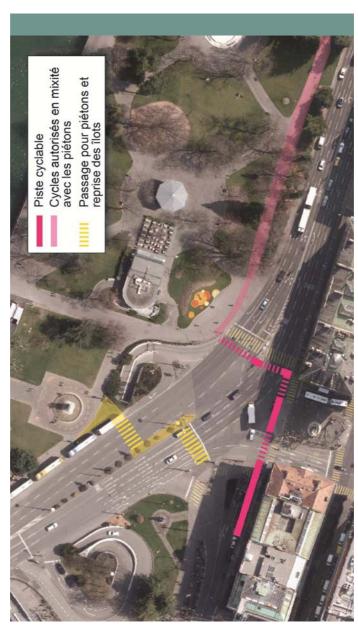
- Séparation des flux cycles / piétons Passage des cycles derrière l'Horloge fleurie

2. PROJET ADAPTÉ



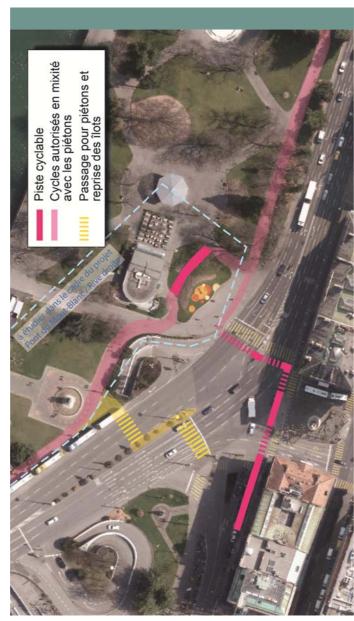


Liaison place du Port – Jardin anglais / Projet de la rive gauche PR-1208





Passage derrière l'horloge fleurie à étudier / Projet de la rive droite à venir



2. PROJET ADAPTÉ

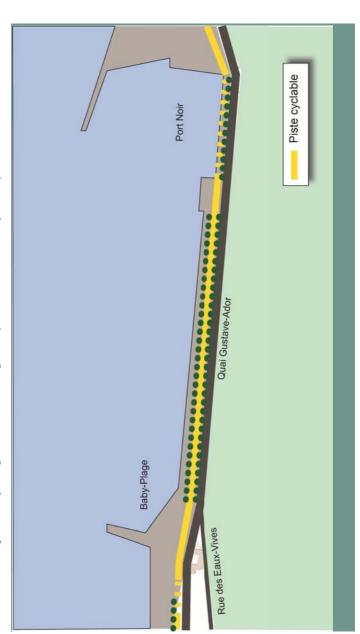
Jardin anglais : mixité maintenue



2. PROJET ADAPTÉ

o i

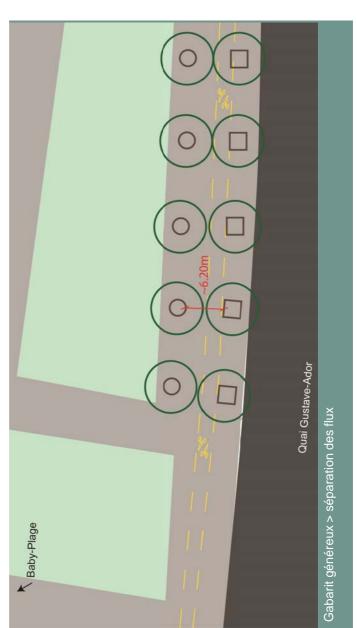
Quai Ador tronçon Baby-Plage - Genève-Plage : séparation des flux cycles / piétons





0

Quai Ador tronçon Baby-Plage - Genève-Plage : séparation des flux cycles / piétons



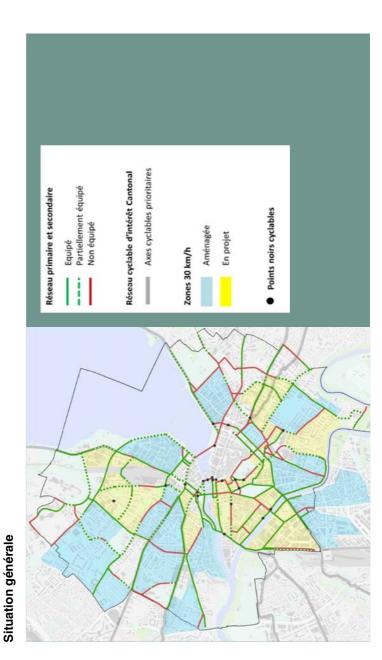
2. PROJET ADAPTÉ

Quai Ador tronçon Baby-Plage - Genève-Plage : séparation des flux cycles / piétons





3. STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE DES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES



Ξ



3. STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE DES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES

Mise en oeuvre

Aménager

72km de réseau primaire et secondaire, 36 km équipé, 36 km non ou partiellement équipé, divers scénarios étudiés

Sécuriser

identifier et résoudre les points noirs, corriger et adapter le réseau, entretien

Encourager

places de stationnement, tourner à droite au feu rouge, comptages, promotion, sensibilisation (Brouhaha.)

Le président. Il n'est pas possible de travailler dans ce bruit. J'aimerais donc obtenir le silence pour continuer nos travaux. Etes-vous d'accord? Je crois que du côté du Parti libéral-radical on n'est pas encore tout à fait d'accord que je continue dans le silence... Je donne la parole à la rapporteuse, M^{me} Patricia Richard.

M^{me} Patricia Richard, rapporteuse (LR). Merci, Monsieur le président. Cette proposition a été travaillée en commission à plusieurs reprises, puisque nous avons commencé à la traiter le 31 janvier. Nous avons tenu des auditions le 21 février, le 28 février et le 9 mai, et nous avons fini par la voter le 5 septembre. C'est une proposition extrêmement compliquée, car on nous a présenté pour la première fois un nouveau système de piste cyclable sur la rive gauche, depuis Baby-Plage jusqu'au Jardin anglais. On nous propose un doublement des pistes cyclables sur le côté lac. Les vélos s'y croisent, en même temps que les passages pour piétons. Les pauvres piétons doivent traverser au milieu des vélos. La commission s'est extrêmement interrogée par rapport à ces doubles bandes cyclables et aux piétons qui doivent traverser. En effet, nous n'avions jamais vu les éventuelles signalisations qu'on nous annonçait. Ensuite de quoi, nous avons des vélos qui doivent s'engager sur l'arrière du Jardin anglais. Ces pauvres vélos arrivent alors devant l'Horloge fleurie, un des fleurons de Genève avec le Jet d'eau. là où une meute de touristes vient voir cette magnifique horloge que nous venons d'ailleurs de reculer à grands frais, afin que nos touristes puissent mieux reculer pour prendre des photos sans se retrouver sur la route.

Selon la première présentation qui nous a été faite, les cyclistes souhaitant rejoindre la rive droite doivent traverser à côté du passage pour piétons, dont la durée du feu est très courte, pour rejoindre la place du Port et retraverser pour atteindre le pont des Bergues. Cette proposition comprenait aussi un nouveau passage pour piétons qui supprimait une place de car, juste après la sortie du parking du Mont-Blanc, pour se retrouver au milieu des trois bandes de route de l'autre côté, à longer une espèce de trottoir nouvellement créé pour ensuite traverser de nouveau un peu plus loin, sous des prétextes de sécurité, sachant qu'un piéton n'aime pas zigzaguer et qu'il va tout droit, au plus court, d'ailleurs comme les cyclistes.

La commission s'était interrogée sur cette proposition qui nous semblait pour le moins dangereuse. Elle a programmé plein d'auditions et elle en est arrivée à rien du tout, puisque nous étions toujours très partagés, même après une nouvelle audition du magistrat et après un projet qui avait été un peu modifié, où on nous annonçait que les vélos ne passeraient plus devant l'Horloge fleurie, mais derrière, suite à un aménagement qu'il serait possible de faire. Toutefois on ne parle que des vélos qui emprunteraient le pont du Mont-Blanc, et pas ceux qui voudraient traverser le passage pour piétons.

Suite à beaucoup de discussions et de palabres, on a d'abord formulé une première proposition en commission de l'aménagement et de l'environnement, visant à geler les débats et d'attendre, puisque M. Pagani nous avait promis que nous aurions bientôt une deuxième proposition concernant la deuxième partie du U cyclable sur la rive droite. La droite élargie avait proposé d'arrêter les travaux le temps que l'on ait une vue d'ensemble et que l'on puisse vraiment savoir sur quoi on vote. Malheureusement cette proposition a été rejetée à égalité des voix, sachant que le non l'emporte toujours. Suite à cela nous avons proposé plusieurs amendements qui consistent – pour ceux qui ont été acceptés et qui ne devraient pas être votés, selon les nouvelles dispositions – à supprimer ce nouveau passage pour piétons qu'une énorme partie jugeait dangereux, puisque cette recommandation a été acceptée par la majorité de la commission, à savoir sept oui.

Ensuite de quoi nous avons aussi chargé M. Pagani, par recommandation, de demander au Canton d'allonger le temps du feu au passage pour piétons, afin qu'ils traversent à temps entre l'Horloge fleurie et l'ancien Ours de Berne. Là nous comptons sur le Conseil administratif pour qu'il prenne langue avec le Canton, de sorte que les personnes puissent avoir quelques secondes de plus pour traverser sans avoir à courir. Pour finir, nous avons voté et refusé cette proposition à égalité des voix. Voilà ce qu'il en est des travaux de la commission. Je reprendrai la parole plus tard au nom du groupe libéral-radical.

Premier débat

M. Simon Gaberell (Ve). Effectivement, M^{me} Richard l'a très bien rappelé, cette proposition de U cyclable a occupé la commission de l'aménagement et de l'environnement pendant énormément de temps. Nous avons traité le premier projet proposé par les services de M. Pagani que nous avons renvoyé pour étude et travaux, car nous étions insatisfaits sur plusieurs aspects. Ces derniers concernaient trois points sur le tronçon qui nous est proposé aujourd'hui. Le premier point portait sur le Jardin anglais. Comme cela a été dit, l'arrivée de la piste cyclable était prévue devant l'Horloge fleurie. L'été, on peut se douter que les cyclistes arrivant et souhaitant traverser ensuite le pont du Mont-Blanc entrent en collision avec les nombreux touristes stationnant devant l'horloge. C'est pourquoi nous avons demandé aux services de M. Pagani d'étudier un nouveau tracé qui passerait derrière l'Horloge fleurie, ou en tout cas de réfléchir un peu à la jonction entre le Jardin anglais et la traversée du pont du Mont-Blanc.

Le deuxième point qui nous a posé quelques soucis en commission était le partage de voies entre cyclistes et piétons, que ce soit au sein du Jardin anglais ou entre Baby-Plage et la Nautique, sans signalisation claire au sol. L'ensemble des commissaires a demandé que la Ville de Genève mette un marquage au sol pour délimiter précisément les espaces dévolus aux piétons et les espaces destinés aux cyclistes, car c'est ce qui nous semble être le plus garant en termes de sécurité.

Le troisième point qui a posé problème à la commission concernait la traversée depuis le Jardin anglais au quai du Général-Guisan, en direction de Plainpalais, le long des quais. Ce point est toujours problématique, puisqu'il implique que les vélos se mettent à côté du passage pour piétons extrêmement fréquenté par les touristes en été, traversent en trois étapes la route, et arrivent ensuite en contresens de l'autre côté du quai du Général-Guisan, direction Plainpalais et la place de Bel-Air. Cela nous semblait extrêmement problématique pour les cyclistes d'un point de vue sécuritaire, d'autant plus qu'il nous paraissait peu probable que les cyclistes respectent ce cheminement, puisqu'il existe cette passerelle passant sous le pont du Mont-Blanc qui permet de relier directement une rive à l'autre.

Le magistrat et ses services sont revenus vers nous avec des modifications apportant des réponses à la plupart des points que nous avions soulevés. Certaines questions restent néanmoins en suspens. La première est relative au fait que nous nous prononcions aujourd'hui sur un U cyclable qui n'est pas un U cyclable, mais qui serait plutôt un J cyclable, puisqu'en fait nous n'avons que la moitié du U cyclable comme proposition. Cette proposition ne concerne ni la traversée du pont du Mont-Blanc, ni la partie sur la rive droite de ce U cyclable et des aménagements qui sont concernés, ce qui fait que nous devons nous prononcer aujourd'hui sur ce J cyclable, si je peux l'appeler ainsi, sur cette petite partie, sans avoir la cohérence globale de la proposition du Conseil administratif et des services du Canton. C'est pour le moins dérangeant, notamment pour la traversée du pont du Mont-Blanc. Nous savons qu'aujourd'hui un test a été proposé par le Canton sur une piste cyclable aménagée sur le pont du Mont-Blanc et sur la continuité entre cette première partie du U cyclable au niveau du Jardin anglais. Dès lors, la façon dont les cyclistes passeront du Jardin anglais au pont du Mont-Blanc reste problématique. Cela n'est pas touché par cette proposition et reste énigmatique.

Le deuxième point qui reste pour le moins étonnant concernait la traversée via un nouveau passage pour piétons proposé par le Canton et les services du Conseil administratif qui partirait du Jardin anglais, quasiment au niveau des cars des touristes, jusqu'à l'autre côté de la route, à la hauteur du quai du Général-Guisan. Ce nouveau passage pour piétons nous a paru très incertain en termes de sécurité, tant pour les piétons que pour les cyclistes. C'est pourquoi nous avons proposé une recommandation visant à supprimer purement et simplement ce passage pour piétons.

Le troisième point qui reste irrésolu aux yeux de la commission est le passage pour piétons situé entre le Jardin anglais et le quai du Général-Guisan, là où était sis le magasin L'Ours de Berne, pour ceux qui s'en souviennent encore. Ce passage pour piétons qui sera désormais emprunté par les cyclistes également est un passage pour piétons exigeant une vitesse très rapide de la part des piétons pour être traversé. Nous sommes sur un carrefour qui est très important, nous sommes sur une place qui est touristique, avec de nombreux touristes qui viennent visiter Genève et qui passent du Jardin anglais au centre-ville, aux Rues-Basses. Il est indispensable que ces personnes puissent avoir le temps suffisant pour traverser le passage pour piétons et pour rejoindre les Rues-Basses. C'est pourquoi une deuxième recommandation de la commission de l'aménagement et de l'environnement vise à allonger ce temps de passage pour que les piétons et les cyclistes puissent le traverser tranquillement en toute sécurité.

Néanmoins et en sus de ces différentes considérations, nous proposons de soutenir cette proposition, car même si nous avons l'absence d'une vision globale et que nous tramions uniquement sur un J cyclable, et même si certains points nous semblent encore problématiques, notamment au niveau du Jardin anglais et des futures connexions qui le relieront au pont du Mont-Blanc, nous pensons qu'il s'agit d'une amélioration notable pour les cyclistes, puisqu'elle permettra d'avoir, pour une fois, une voie double, cycliste, protégée, sûre et continue, reliant la Nautique, en passant par Baby-Plage, jusqu'au Jardin anglais. Elle permettra également aux cyclistes provenant des communes de Cologny, de Vésenaz ou de l'autre côté de la rive droite de pouvoir longer les quais le long de la rade en toute sécurité, pour passer d'un point à l'autre de Genève. Cela nous semble important. C'est pourquoi de ce point de vue là c'est un signal positif, c'est un premier pas pour une traversée cycliste continue et sécurisée. Nous soutiendrons ce premier pas, même si dans l'ensemble ce projet nous semble bancal, notamment, je le répète encore une fois, sur les points qui concernent la traversée du pont du Mont-Blanc. Cela reste encore à définir, et nous devrons encore l'étudier en commission prochainement.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Il y a beaucoup de petits cénacles, de discussions durant ces débats. Je vous rappelle que vous avez des salles attenantes qui sont à votre disposition. Cela permettrait aux orateurs de s'exprimer avec un peu plus d'aisance, sans être dérangés. Je passe la parole à M. Olivier Gurtner.

M. Olivier Gurtner (S). Merci, Madame Richard, pour le rapport que vous avez rédigé. La circulation continue de déchaîner les passions, alors tentons de garder raison. Le Conseil administratif propose effectivement un U cyclable, autrement dit une liaison cyclable protégée sur la rive gauche, avec pour objectif,

à terme, d'assurer un lien entre le pont du Mont-Blanc et la rive droite. Ici l'exécutif nous demande 1,3 million de francs. Pour la rive gauche, oui; pour la rive droite, non; pour le pont du Mont-Blanc, non... Ce projet comporte donc des problèmes, c'est sûr. A commencer par l'Horloge fleurie, mais il a quand même reçu quelques réponses. C'est un projet partiel il est vrai, toutefois il a un mérite: il remet la petite reine sur son trône, et cette liaison est jugée prioritaire par le plan directeur cantonal, il ne faut pas l'oublier.

La pratique du vélo doit donc être encouragée par les collectivités publiques. C'est un moyen de transport indispensable qui permet de rester en bonne santé, qui prend peu de place, qui est silencieux et qui ne pollue pas. Nous saluons le combat de longue date des Verts et d'Ensemble à gauche pour la promotion du vélo et nous saluons en l'occurrence la position du Parti démocrate-chrétien qui soutient ce projet. De même, on pourrait saluer d'autres projets cantonaux, même si c'est un coup de peinture. Dans ce contexte, il est difficile pour les socialistes de comprendre ce soir la position de certains autres partis qui semblent s'agripper à la voiture et prendre le vélo en grippe. A force de crier à hue et à dia sur le U, certains opposants passéistes passeront pour des hurluberlus. De par notre responsabilité pour les futures générations, nous devons soutenir ce projet en faveur du vélo pour que la petite reine ne devienne pas le canard boiteux des rues genevoises. En conclusion, le Parti socialiste acceptera cet aménagement cyclable.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis (DC). En Suisse, la distance d'un tiers des déplacements effectués en voiture est inférieure à 3 km. C'est une distance qui pourrait sembler idéale pour la mobilité douce et pourtant, beaucoup de gens à Genève renoncent à se déplacer à vélo. La raison est surtout le fait qu'il manque des infrastructures cyclables sécurisées. Nous estimons qu'il y a effectivement un grand retard en la matière. Le Parti démocrate-chrétien, vous le savez, avait soutenu il y a quelques années l'initiative IN 144 qui demandait de renforcer les infrastructures de mobilité douce. Nous estimons qu'elle n'est plus une question de gauche ou de droite.

Beaucoup de familles sont multimodales, pour reprendre un terme un peu barbare. Elles ont une voiture, se déplacent à pied, à vélo et en bus. Nous estimons finalement que se déplacer à vélo n'est plus un choix écolo comme c'était le cas il y a quelques années. Aujourd'hui c'est plutôt un choix rationnel puisque, comme l'a dit M. Gurtner, c'est souvent le moyen le plus rapide pour se déplacer à Genève d'un point A à un point B. C'est bien sûr bon pour la santé et c'est également le moyen le plus économique, permettant d'éviter les nuisances sonores. J'ai été particulièrement frappée, lorsque je me suis rendue à Copenhague il y a quelques mois, de voir le calme de cette ville. Je me suis rendu compte que cela tenait au fait que beaucoup de gens se déplaçaient à vélo, ce qui réduisait la

circulation routière. Je dois avouer que cette absence de nuisances sonores était particulièrement agréable.

Construire des pistes cyclables améliore la sécurité des cyclistes, mais je dirais que ça améliore aussi et surtout la sécurité des piétons, et le Parti démocrate-chrétien y est très attaché. Aujourd'hui de nombreux cyclistes, pour ne pas se mettre en danger sur la route, mettent en danger les piétons en empruntant les trottoirs. C'est bien entendu inadmissible, et le Parti démocrate-chrétien ne le tolère pas. Nous estimons qu'il faut développer ces pistes cyclables pour éviter que les cyclistes ne prennent la liberté d'aller sur les trottoirs et ne mettent en danger les piétons, notamment les personnes âgées.

Construire des pistes cyclables est également intéressant économiquement. On sait que les finances publiques ne sont pas toujours au mieux ces dernières années, et j'entendais l'autre jour l'émission *Vacarme* sur la Radio Télévision Suisse qui interrogeait le maire de Copenhague. Il expliquait pour quelles raisons sa ville avait investi dans les infrastructures en faveur de la mobilité douce. Le maire disait simplement qu'à l'époque, il y a une vingtaine d'années, Copenhague était une ville assez pauvre et qu'il lui avait coûté moins cher d'investir dans les pistes cyclables, plutôt que dans les infrastructures routières.

Je m'arrêterai dans ce plaidoyer en faveur de la mobilité douce, car on commencera à me dire que je me suis trompée de parti. (Rires.) Aujourd'hui le Parti démocrate-chrétien est tout à fait favorable à ce projet, bien qu'il ne soit pas parfait. Il reste beaucoup à faire, comme l'a dit M. Gaberell. Des questions de cohabitation entre cyclistes et touristes devant l'Horloge fleurie se posent. Tout cela devra être réglé. Nous appelons aussi de nos vœux la passerelle piétonne. Monsieur le maire, j'attire votre attention là-dessus, elle devra faire l'objet d'une avancée importante, ce qui permettra de sécuriser les déplacements des piétons qui sont souvent de grands oubliés en matière d'aménagement. Je m'égare un peu, mais en tout cas bien que le Parti démocrate-chrétien estime que ce projet ne soit pas parfait, un signal positif doit être donné pour développer les pistes cyclables dans l'hypercentre. C'est la raison pour laquelle il acceptera ce crédit ce soir. (Applaudissements.)

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Chers collègues, lors de la première présentation de cette proposition, nous avions tous et toutes été consternés. En effet, Ensemble à gauche demande depuis fort longtemps, comme d'autres ici, des aménagements conséquents pour la mobilité douce, autant piétonne que cycliste, qui soient cohérents, qui permettent de traverser la ville de manière rapide, rationnelle et organisée, et qui assurent en même temps la sécurité des uns et des autres. Aménager dans ce cadre les deux rives autour du lac et assurer leur lien semble bien sûr être une priorité absolue.

Nous avons été déçus de cette première proposition. Toutefois nous retenons comme élément positif qu'il y aura au moins une réelle piste cyclable sur une partie du trajet, et pas seulement des dessins par terre. Par contre il y avait une confusion quant à savoir où arrivait cette piste au Jardin anglais, en particulier autour de l'Horloge fleurie, faisant passer les vélos au milieu des touristes. Par ailleurs, la coexistence des piétons et des vélos du côté des Eaux-Vives n'était pas bien clarifiée et devait forcément amener à des conflits d'usage. Depuis, nous avons renvoyé cette proposition aux services, et elle a été retravaillée. Il y a quelques améliorations dont nous sommes satisfaits, comme la délimitation plus claire des espaces piétons et cyclistes du côté des Eaux-Vives, avec des passages à travers la route.

Il avait aussi été décidé d'étudier comment faire passer les vélos derrière l'Horloge fleurie, toutefois cette partie du projet a été exclue dans la proposition telle que nous la votons aujourd'hui. Tant mieux qu'on l'étudie, mais c'est un peu dommage que ce bout soit encore un peu raccourci de ce côté. Toutefois nous nous rallions à la position de Pro Vélo que nous avions auditionnée pour qui ce n'est pas idéal, mais il faut bien commencer avec quelque chose. En effet, il ne servirait à rien de bloquer cette proposition, au contraire, il faut maintenant y aller, au moins réaliser cette partie qui est déjà améliorée. Nous espérons bien ne pas devoir attendre aussi longtemps pour la suite, c'est-à-dire la traversée du pont et la finalisation du côté des Pâquis. Nous soutenons les recommandations telles qu'élaborées en commission et espérons que tout le monde acceptera cette proposition ce soir.

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Pour le Mouvement citoyens genevois, il est clair que c'est un projet incongru qui ne tient pas compte des réalités, ni de comment les gens se comportent dans la vie de tous les jours, comment ils marchent dans la rue, comment se comportent les automobilistes, et surtout, comment se comportent les cyclistes, généralement de façon extrêmement dangereuse. En ce moment se déroule le procès d'un cycliste qui a tué un piéton en le renversant, il y a peu de temps. Arrêtons de mettre les gens en danger par des conceptions urbanistiques qui ne tiennent pas compte de la réalité. Je ne m'étendrai pas, car mon collègue Pascal Spuhler qui siège à la Commission des transports du Grand Conseil a quelque chose à apporter aussi et pourra continuer sur ce sujet. A priori, le Mouvement citoyens genevois votera non à cette proposition.

M^{me} **Patricia Richard** (LR). Le Parti libéral-radical refusera ce U cyclable également. Comme nous l'avons dit en commission, pour nous le problème de sécurité est prépondérant. On nous propose un croisement des bandes cyclables sur le quai, entre Baby-Plage et le Jardin anglais, chose qu'on ne voit pas souvent, sans nous avoir montré les signalétiques de manière claire en commission. J'ai

juste eu une réponse du fonctionnaire de M. Pagani à la sortie de commission, selon laquelle ils avaient prévu quelque chose. Je lui ai demandé pourquoi ils ne l'avaient pas mis sur la présentation, car celle-ci ne le mentionnait pas. Il est d'ailleurs possible de la consulter, puisqu'elle est en ligne.

Concernant le fait de traverser le Jardin anglais par le fond, comme je vous l'ai dit tout à l'heure en tant que rapporteuse, pour nous cela ne pose pas de problème, c'est d'ailleurs le seul point qui ne pose aucun problème, puisque c'est un endroit que les piétons ne fréquentent quasiment pas. Quoi qu'il en soit, que l'on passe devant ou derrière l'Horloge fleurie pour rejoindre le pont du Mont-Blanc, on y passera devant pour éventuellement traverser ce passage pour piétons qui pose déjà des problèmes en raison de la durée trop courte du feu. C'est un danger évident pour les piétons. N'oublions pas que selon les pays d'où l'on vient, les règles de circulation ne sont pas du tout les mêmes. Nous sommes dans un haut lieu touristique de Genève avec des personnes qui ne savent pas que des piétons peuvent se retrouver sur les mêmes trottoirs que des vélos étant éventuellement prioritaires. Cela est un énorme problème de sécurité.

Je ne reviendrai pas sur l'accident de Rive soulevé par M^{me} Magnin, car on est entièrement d'accord avec elle, malheureusement le problème que l'on a est que de plus en plus de vélos roulent de manière silencieuse, notamment avec les vélos électriques. En effet, si vous êtes piétons et que vous faites un pas de côté, un vélo qui arrive de travers vous ramassera. Ce sont des choses qui arrivent de plus en plus souvent. Là je m'adresse à M. Pagani. Monsieur le président, je vous prie de bien vouloir lui faire suivre attentivement mes paroles. Je l'avais interpellé lors des questions orales au début de septembre concernant l'avenue Giuseppe-Motta dont la route était à vif et devait être refaite. On s'inquiétait beaucoup que rien n'ait été fait lors de la rentrée scolaire. M. Pagani m'a répondu tout à fait justement, pour une fois, qu'il attendait l'autorisation du Canton. Celle-ci est parvenue, et une semaine après, les travaux ont commencé. Ils ont été faits à une vitesse sidérante. Les entreprises ont extrêmement bien travaillé. Or, une fois la route rouverte, quelle horreur! Le trottoir a été élargi, et on s'est demandé pourquoi. Il a fallu que je regarde trois fois pour me rendre compte pourquoi et que je fasse le tour à pied. Maintenant les vélos arrivent sur ce trottoir élargi depuis la rue Hoffmann. On voit les marques sur le bitume bien noir et tout neuf de leur bande cyclable, et elles ressortent de l'autre côté du trottoir élargi. Or il n'y a aucune signalisation; ni un piéton dessiné d'un côté, ni un vélo de l'autre, ni même les traitillés de la bande cyclable. D'après les ouvriers, quand ils sont partis, tout était fini. Là déjà, j'ai plein de voisins qui m'ont interpellée, puisque j'habite à côté, en demandant ce qu'était ce truc, et pourquoi les vélos sont sur le trottoir. Ils ne comprennent pas. Si c'est ça que vous comptez reproduire dans le U cyclable, ce ne sera pas une fois non, Monsieur Pagani, mais ce sera trois fois non. C'est un danger absolument monstre pour les piétons et les cyclistes.

Autre raison: n'oublions pas que notre population vieillit, et on le dit tout le temps. Une personne qui prend de l'âge a moins d'équilibre, a moins de facilité à se déplacer et elle déteste cordialement être confrontée à un obstacle, en l'occurrence un vélo qui lui arrive dessus, sur le trottoir. A partir d'un certain âge, c'est même une panique pour les gens. Il faudrait que l'on comprenne que soit on réalise une délimitation extrêmement claire, soit on arrête de faire cohabiter les piétons et les cyclistes sur le même trottoir. L'essai du pont du Mont-Blanc convient, car il y a une énorme ligne jaune au milieu, et elle se voit, mais le cas de l'avenue Giuseppe-Motta et de son trottoir agrandi est juste une catastrophe. En me renseignant un peu, j'ai entendu dire qu'il y avait actuellement une concertation concernant justement la circulation des cyclistes, des piétons et des voitures, tout autour de la rade avec le Canton, le Touring Club Suisse et d'autres associations. Cette concertation est encore en cours. Honnêtement, le Parti libéral-radical aurait pu laisser cette proposition en commission, attendre de voir la deuxième partie arriver pour obtenir une vue d'ensemble sur les pistes cyclables autour de la rade, et pour attendre que cette concertation avec l'Etat soit terminée. Encore une fois, nous voterons non pour des questions de sécurité, car si cette proposition est réalisée et qu'un accident survient, le Parti libéral-radical s'en lavera les mains, car il aura clairement refusé cette proposition pour des questions de sécurité.

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai lu attentivement le rapport de la commission et les remarques faites par les différents groupes qui se sont exprimés jusqu'à maintenant. Bancal, plusieurs points noirs, sans enthousiasme... Mesdames et Messieurs, la plupart d'entre vous acceptera un projet sans enthousiasme, mais quand on fait quelque chose sans enthousiasme, on le fait mal. Cela veut dire sans aucune volonté, sans envie, donc ne le faites pas. Je vous en conjure, n'acceptez pas ce projet. En tout cas pas dans l'état où il est présenté. Vous l'avez analysé, ce projet n'est pas fini, il est bancal, vous l'avez dit, il est mal foutu. Confronter le vélo et le piéton est une hérésie. C'est une utopie de croire aujourd'hui que cela fonctionne, encore plus dans un lieu public à haute fréquence touristique tel que le Jardin anglais, cela a été cité par quelques-uns d'entre nous.

Aujourd'hui le Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA) fait un test sur le pont du Mont-Blanc. Vous avez tous pu le constater, sur le trottoir aval, côté fleuve, il y a une mixité vélos et piétons, cela est bien indiqué, signalisé et passe très bien, surtout que ce trottoir est beaucoup moins fréquenté par les piétons que l'autre, côté lac. En effet, sur ce dernier on a enlevé le vélo. Je vous rappelle qu'avant, nous avions tout le temps une confrontation vélos/piétons. C'était assez difficile. Le premier projet de cette traversée du pont du Mont-Blanc était justement de ce côté-là. La Commission des transports dont je fais partie au Grand Conseil s'est érigée contre ce projet, considérant qu'il était

ridicule de vouloir absolument confronter les vélos et les piétons, surtout sur des lieux à haute densité de fréquentation. C'est pour cela que vous avez aujourd'hui un test sur le pont du Mont-Blanc, avec une partie sur la route et une partie sur le trottoir.

Mesdames et Messieurs, je vous demande de ne pas accepter ce U cyclable aujourd'hui. Ce projet n'est pas fini, laissez les tests se faire par le DETA tels qu'ils sont faits aujourd'hui sur le pont du Mont-Blanc. Je vous rappelle que les quais de la rive gauche qui nous amènent du centre-ville à Cologny comportent des pistes cyclables de chaque côté. Certes, il y a des améliorations à faire sur un petit bout de tronçon, mais des pistes cyclables sont aménagées quasiment tout le long. Je ne sais pas pourquoi vous voulez absolument les doubler sur le côté lac. Les cyclistes qui vont du côté de Cologny n'ont pas besoin de pédaler du côté du lac, du moment qu'ils ont une piste cyclable. Et les cyclistes qui viennent de Cologny pour aller au centre-ville, évidemment qu'ils ne pédaleront pas en sens inverse. Mesdames et Messieurs, laissez la nature se faire dans le bon sens des choses. Les choses se font. Vous voulez mettre la charrue avant les bœufs, ou le cycliste avant le vélo, or on va trop vite. Relevez le nez du guidon! Des choses sont en train de se faire. Vouloir faire un projet bancal sans enthousiasme qui ne tient pas la route et composé de plein de points noirs est franchement ridicule. surtout quand vous dites que vous n'êtes pas contents mais que vous l'accepterez quand même. Vous allez comme les moutons à l'abattoir, vous suivez l'indication du chef. Vous accepterez un truc qui ne tient pas la route. J'en appelle au Parti démocrate-chrétien qui est un groupe un peu plus raisonnable, dont le représentant au Conseil d'Etat fait ce qu'il faut pour les cyclistes. Il le fait à sa vitesse peut-être, mais il le fait.

Je vois certaines têtes hocher, alors je me dis que peut-être ce n'est pas si convaincant. C'est votre magistrat, pas le mien. Je pense sincèrement que nous faisons une erreur. Aujourd'hui l'évolution des transports et des déplacements urbains s'opère à grande vitesse. Beaucoup de personnes oublient la voiture au profit d'autres transports que le vélo. Le vélo est certes un moyen de transport, d'accord, mais le vélo électrique aussi, de même que la trottinette, le hoverboard, le gyropode et le Segway. Plein d'autres moyens de transport existent. La Confédération a d'ailleurs décidé d'étudier la possibilité d'autoriser certains nouveaux modes de transport et de voir comment les mixer avec ce qui existe à l'heure actuelle. Avant d'accepter un projet bancal, réfléchissez. Il vaut mieux s'abstenir que de voter une bêtise.

M. Pierre Gauthier (HP). Comme je vous l'ai déjà dit hier, je suis cycliste depuis bien avant que le vélo ne soit devenu à la mode, comme maintenant. A l'époque il y avait encore des pneus pleins, et on n'avait pas les dérailleurs... Je plaisante. Cela fait très longtemps que je circule à vélo. A l'évidence, à la lecture

de ce projet, je constate que cela part sans doute d'un bon sentiment, mais que ce projet continue la politique totalement erratique suivie par les autorités genevoises en général en matière de vélo.

Il est clair que la pratique du vélo, c'est bon pour la santé. Il n'y a pas que le rire, n'est-ce pas... Néanmoins pour garder la santé, il faut rester en vie. Or le réseau de pistes et de bandes cyclables à Genève est une catastrophe. (*Brouhaha*.) Je continuerai une fois que le poulailler aura terminé là-bas... C'est un réseau construit en dépit du bon sens. Quand vous faites 30 à 40 km par jour comme j'essaie de le faire sur les routes du canton, une évidence vous saute aux yeux: circuler en ville à vélo est un sport à très haut risque pour les cyclistes qui sont les parents pauvres de la circulation, car soit on les insère dans le trafic automobile, ce qui est relativement dangereux, soit on les insère dans le trafic piétonnier, ce qui est également dangereux, tant pour les piétons que pour les cyclistes. Il y a ce qu'on appelle des bandes cyclistes, c'est-à-dire un peu de peinture jaune sur la route, et ces bandes cyclables donnent une illusion de sécurité, mais ne sont absolument pas des espaces de sécurité pour les vélos. En plus, elles sont en général jonchées de bris de verre le matin, ou alors elles sont bien souvent occupées par des véhicules en stationnement. Ces bandes cyclables ne sont donc pas du tout sécurisées.

La seule solution, et vous le savez, tout le monde le sait, c'est la piste cyclable à la fois séparée du trafic motorisé et de la circulation des piétons. Je vous donne un exemple; je parle de la Servette, car c'est mon quartier, je vais souvent jusqu'à Hermance et je dois donc traverser le lac d'une manière ou d'une autre, en général par le pont du Mont-Blanc. Au retour, je passe par le Jardin anglais. Ce sont deux points noirs pour un cycliste. Comme par hasard, ces deux points noirs ne sont absolument pas effacés du projet, au contraire, ils y restent. Par ailleurs, pour emprunter aussi souvent le quai Gustave-Ador jusqu'à Vésenaz, aller-retour, je peux vous assurer que la piste cyclable au retour de Vésenaz est extrêmement dangereuse pour les piétons. Ces derniers, lorsqu'ils sont au bord des passages pour piétons, s'avancent pour passer. Et qu'est-ce qu'il se passe? Le cycliste ne les a pas vus et *paf!* il y a télescopage...

C'est actuellement dangereux, car il n'y a qu'une seule piste cyclable du côté des quais. Imaginez donc que si on double les pistes cyclables, ce sera deux fois plus dangereux. Je constate vraiment que celles et ceux qui proposent de tels aménagements ne sont à l'évidence pas cyclistes, ou alors font du vélo sur une autre planète. L'intérêt du vélo est de pouvoir rouler d'une manière fluide, ce n'est pas de hacher des itinéraires avec des feux rouges, comme si on était dans une automobile ou sur une moto. On ne peut pas s'arrêter, démarrer, s'arrêter et redémarrer tout le temps. Il faut donc bien évidemment prévoir des espaces et des itinéraires réservés aux vélos, c'est exactement le même cas pour les Transports publics genevois, je regarde M. Burri. Les TPG ont besoin d'assurer une mobilité fluide pour pouvoir avoir une vitesse commerciale acceptable.

Je ne comprends pas bien les positions de ceux qui disent que ce projet est mauvais, dangereux et pas terminé, mais c'est mieux que rien. Ce n'est pas vrai, ce projet est dangereux, il n'est pas terminé et il n'est pas mieux que rien, il n'est pas mieux du tout et il n'est pas bien du tout, car il ne résout aucun problème. C'est un projet inabouti, dangereux, pas fini et comme bien souvent, il n'est ni fait ni à faire. Je pense qu'il faut refuser cette proposition, car elle donne uniquement bonne conscience à ceux qui disent qu'ils ont fait quelque chose pour la mobilité douce. Non, non et non, puisque les deux points noirs qui sont les deux points noirs les plus cruciaux de ce prétendu U cyclable ne sont pas résolus. On les conserve, et en plus de cela, on fera télescoper des vélos avec non pas une meute, mais beaucoup de touristes qui se retrouvent évidemment devant l'Horloge fleurie, et on créera des problèmes. Pour conclure par une boutade, j'aimerais bien rappeler à tout le monde, notamment à ceux qui, par dépit ou par solidarité, je ne sais pas avec qui, décideraient de soutenir ce projet, que le libre choix du mode de transport n'est pas de condamner piétons et cyclistes à circuler dans des ambulances.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Le bureau a décidé de clore la liste. La parole est à M. Alfonso Gomez.

M. Alfonso Gomez (Ve). Merci, Monsieur le président. Permettez-moi de ne pas être d'accord avec ce qui vient d'être dit quant au fait que ce projet n'est pas un bon projet. Qu'il existe des points noirs sur ce projet, soit, vous l'avez dit, cela a aussi été dit en commission: le Jardin anglais et la traversée du pont du Mont-Blanc. Avec ce qui vient d'être proposé dernièrement, la création de cette piste cyclable que nous espérons pérenne, cette situation s'améliorera évidemment. Dire que ce projet n'améliore pas la situation, c'est ne pas avoir lu de manière consciencieuse le rapport, car c'est bidirectionnel, et il y a un élargissement des voies cyclables. Ces dernières sont relativement protégées et séparées de la circulation. Dire que ce projet est plus dangereux que l'actuel est faux et ne correspond pas à la réalité.

Ce dont il s'agit ici est bien qu'une partie de ce plénum et qu'un certain nombre de partis politiques n'ont toujours pas pris conscience du changement de paradigme qui est en train de naître dans les villes et restent attachés à de vieux schémas de mobilité qui favorisent principalement les automobiles, et accessoirement les motos. Aujourd'hui, la sécurité pour tous nous semble fondamentale. Nous sommes bien d'accord: mélanger les cyclistes avec d'autres acteurs de la mobilité, que ce soient les piétons, les motos ou les voitures, n'est pas satisfaisant. Toutefois il faut reconnaître, et ce projet le fait, qu'il commence à y avoir un changement, une prise de conscience. Comme cela a été dit précédemment par une des oratrices, c'est non seulement un avantage économique, mais c'est

aussi, et vous le savez très bien, 6 m de bouchon en moins pour une personne qui laisse sa voiture au profit du vélo. C'est donc une sécurité accrue, c'est moins de pollution dans notre ville. Mesdames et Messieurs, vous pouvez utiliser toutes les arguties pour dire que ce projet n'est finalement pas bon, qu'il faudrait le renvoyer et en rediscuter, etc. Je pense qu'au contraire il faut l'accepter, car il va dans le bon sens. En effet, il augmente la sécurité des plus faibles dans la mobilité, comme nous l'avons dit. Il va dans le bon sens, parce que c'est une pierre additionnelle en faveur de la mobilité douce qui a été demandée par la majorité de la population de notre canton. D'autres projets sont en cours de route. Je pense aux voies vertes. Il faut favoriser la création de ces voies vertes, la création des autoroutes pour vélos et la création de zones piétonnes sécurisées.

S'opposer aujourd'hui à ce projet me fait penser, et c'est vrai, qu'une partie de la droite s'obstine à promouvoir ces vieux schémas de circulation que toutes les grandes villes remettent en question. Un des grands exemples récents est Paris, qui était la capitale de la voiture et qui a enfin compris, au-delà de la majorité municipale, que pour assurer aux habitants de pouvoir vivre, respirer et se déplacer convenablement en ville, il fallait à tout prix favoriser la mobilité douce, surtout pour les plus faibles. C'est la raison pour laquelle, Mesdames et Messieurs, contrairement à ce qui a été dit précédemment, ce projet n'est pas plus dangereux, bien au contraire, ce projet n'est pas bancal, bien au contraire, il faut en faire encore plus. Là on vous rejoint, il faut en faire encore plus, et ce n'est qu'un premier pas pour arriver enfin à ce que d'autres villes qui ont commencé il y a vingt ans connaissent. Nous avons vingt ans de retard si on compare Genève à Amsterdam ou à Copenhague. Avec ce que vous proposez, on restera au XX^e siècle pendant encore des décennies et des décennies. C'est la raison pour laquelle les Verts accepteront ce projet.

M. Daniel-Dany Pastore (MCG). Je ne sais pas si je dois rire ou pleurer, car on entend vraiment n'importe quoi de la part de certains orateurs. En revanche, d'autres parlent très bien. Pendant que vous blablatez en face, je reçois plein de messages de gens qui suivent les débats et qui sont vraiment atterrés de nous voir traiter des initiatives incroyables en faveur du vélo et de constater que ce sujet devient vraiment une politique. En effet, je reprends les termes de M. Gomez qui dit que la problématique relative au vélo est politique. Monsieur le président, ce n'est pas politique, ce problème doit être résolu pour le bien de la population, de l'intégrité physique de ceux qui pratiquent le vélo, ou encore des piétons. Je ne vois donc pas où est la politique là-dedans, Monsieur Gomez. Vous en faites un cas personnel. Il faudrait quand même que vous reveniez un peu à la réalité.

Quant à M. Gauthier, je vous ai très sympathiquement croisé avec votre vélo dans votre tenue de sport. Magnifique! Vous faites votre montée de Vésenaz.

Toutefois pourquoi passez-vous par le pont du Mont-Blanc? Pourquoi ne pas mettre quatre minutes de plus à vélo pour vous entretenir physiquement en passant par le pont des Bergues? Tout le monde ici s'accorde sur le fait qu'on a fermé le pont des Bergues pour favoriser le vélo, Monsieur le président. A l'heure actuelle, que fait-on? On restreint également l'accès du pont du Mont-Blanc afin de favoriser le vélo. Les voitures seront transformées en amphibies, soyez raisonnables! Je n'ai jamais vu un vélo sur l'autoroute, c'est interdit. Je pense que le pont du Mont-Blanc, en matière de circulation, est le petit frère d'une petite portion d'une autoroute. Pour le vélo c'est beaucoup trop dangereux, on est bien d'accord.

Maintenant, pour ce qui est de mélanger les plus faibles avec les moyennement faibles, je veux dire les piétons et les vélos, ce n'est peut-être pas la bonne solution. Il y a un projet de passerelle. Qui sera puni? Les piétons, les touristes ou éventuellement les cyclistes? On dépensera encore 32 millions de francs, toujours pour ces problèmes du pont du Mont-Blanc. Je pense que le problème serait résolu si on faisait une piste banalisée pour les vélos, en leur indiquant gentiment qu'ils peuvent passer par le pont des Bergues, car il n'y a pas qu'une seule catégorie de cyclistes, il y en a plusieurs. Il y a ceux qui sont opportunistes à vélo, car ils aiment ça, il y a les sportifs, les cyclistes à vélo électrique et les cyclistes à vélo traditionnel - comme notre cher ami Gauthier en face - qui pédalent très vite, car ce sont de bons sportifs. Evidemment, un vélo face à des piétons, ce n'est pas évident. D'ailleurs même un vélo électrique face à un vélo traditionnel d'un cycliste qui se déplace normalement, ce n'est pas évident non plus; ils se doublent et se croisent. Si on veut régler tous ces problèmes de vélo, la première des choses à faire, c'est dommage que M. Barazzone ne soit pas là, serait de prévoir une immatriculation différente selon la catégorie des vélos, et de savoir qui a posé ses fesses sur la selle. Ensuite on pourrait établir des règlements qui tiennent la route.

A l'heure actuelle, c'est l'anarchie complète. On cherche des solutions de bouts de bois, comme la traversée de ce pont du Mont-Blanc qui, dans l'idéal, ferait passer le vélo par le pont des Bergues que l'on a justement fermé en faveur des cyclistes. Je pense qu'aujourd'hui il faudra faire face à la réalité des choses, y voir clair et ne pas dépenser des millions pour des cyclistes qui sont heureux de pédaler durant l'été indien, mais qui se décourageront quand il fera froid, quand il pleuvra, quand il neigera et quand il gèlera. Il n'y aura plus que les derniers courageux à vélo. En effet, à cette période de l'année, les pistes cyclables sont inutilisées dans certaines rues et sur certains chemins de campagne. Il n'y a personne, pas un vélo. On appose donc de la peinture pour la banalisation des vélos, mais il n'y en a jamais un, ou alors éventuellement un tous les trois ou quatre jours, pour être généreux. Aujourd'hui, d'une manière ou d'une autre, le vélo punit le résident genevois en voiture. Ce n'est

pas normal. Les gens n'osent plus circuler avec leur voiture, tellement ils sont brimés, serrés, amendés. (*Remarque de M. Jean Rossiaud.*) Je suis content, je vous confirme la bonne nouvelle: cela nous fait perdre 27% de revenu sur la voiture au niveau des contributions publiques, Monsieur Rossiaud. On cherche de l'argent, mais on en perd de l'autre côté. Mettez une plaque d'immatriculation sur les vélos pour qu'ils soient taxables, avec une assurance, et on s'en sortira...

Le président. Monsieur Pastore...

M. Daniel-Dany Pastore. Monsieur le président, j'ai terminé. Je suis vraiment partagé entre être atterré, avoir envie de rire ou de pleurer en voyant ce que les gens d'en face arrivent à faire, le non-sens et le manque de responsabilité sur l'intégrité physique des cyclistes et des piétons.

M. Pierre Scherb (UDC). Mesdames et Messieurs, chers collègues, nous avons entendu en face que nos collègues de gauche soutiennent le vélo pour ses bienfaits, pour la santé, etc. Il y a mille raisons pour soutenir le vélo et les cyclistes. L'Union démocratique du centre de son côté fait la même chose, nous soutenons le vélo et les cyclistes, dans la mesure où ils respectent les règles de la circulation et qu'ils ne gênent pas. Malheureusement ce n'est pas toujours le cas, et c'est là tout le problème. Nous ne faisons pas de notre soutien au vélo et aux cyclistes une religion, contrairement à nos collègues d'en face. Nous restons lucides et nous sommes donc capables de comprendre que le projet qui nous est soumis est un mauvais projet, dangereux, tant pour les cyclistes que pour les piétons et les conducteurs de voiture.

Il y a aussi un problème au sujet de l'utilisation de ce U cyclable. Monsieur le président, vous transmettrez à M. Gauthier qu'il a mis en doute la possibilité que les cyclistes l'utilisent vraiment. J'ajoute que, juste à côté, quelques mètres plus loin, il y a le pont des Bergues qui a été expressément interdit à la circulation pour que les cyclistes puissent l'emprunter. Or, on constate que les cyclistes ne l'utilisent pas. C'est un travail en vain, une idée qui n'a pas pu se réaliser. Je crains bien que le même cas se produise avec ce U cyclable. Pour toutes ces raisons, nous souhaitons attendre qu'un meilleur projet nous soit soumis et nous refuserons le projet actuel.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, cette proposition n'est effectivement pas bonne. C'est la série; il y en a eu hier et il y en aura ce soir. A chaque fois qu'on arrive avec une proposition

émanant du département des constructions et de l'aménagement, beaucoup de voix se soulèvent pour dire qu'elle n'est pas bonne, qu'elle n'est pas aboutie, et que ça aurait dû être autrement. Or, on met la tête dans le sable et on l'accepte. Je commence à avoir un peu de peine avec cette façon de voir les choses. Je trouve que ce n'est pas logique. L'essai de ces pistes cyclables provisoires sur le pont du Mont-Blanc n'est pas bon du tout. Réduire de nouveau les voies de circulation et prévoir la cohabitation des cyclistes et des piétons n'est pas une bonne solution. Laissons faire l'expérience. Quand celle-ci aura été faite, il faudra agir en fonction des conclusions tirées; soit faire une passerelle, soit perdurer avec ce système, mais au moins faire en sorte qu'il soit coordonné avec les projets de la municipalité. Pour le moment ce projet n'est pas bon, il parvient trop vite par rapport à toutes les problématiques que je viens de citer.

J'ai de la peine à comprendre ce Conseil municipal qui se précipite avec une idéologie en tête, celle des rois du vélo qui grillent les feux et les stops. A part ça, chacun fait comme il veut. Si chacun veut avoir un respect tout particulier des règles de la circulation, c'est son problème. Cela dit, je crois que ce n'est pas la bonne solution. La bonne solution pour mettre en avant les pistes cyclables est d'aménager de véritables pistes cyclables en site propre, et non qui viennent empiéter sur les voies destinées aux piétons et aux voitures. En l'occurrence, ce projet prévoit de traverser le Jardin anglais pour rejoindre la piste cyclable. Cela sera prétendument réglé par des feux, mais les vélos ne s'arrêtent pas aux feux, donc rien ne sera réglé.

Je ne crois donc pas que ce soit la bonne solution. On peut très bien attendre la fin de l'expérience menée sur le pont du Mont-Blanc, ainsi que les conclusions qui en seront tirées, pour ensuite venir avec un projet coordonné qui ressemble à quelque chose. En plus, pour prévoir quelques tracés, 1 343 000 francs est excessif, il ne s'agit pas non plus de 2,75 francs. Je trouve que c'est cher pour quelque chose qui n'est peut-être pas praticable, qui reste provisoire et qu'on démolira en fonction de ce qui se fera pour traverser le pont du Mont-Blanc, puisque maintenant il faut absolument que les vélos passent par le pont du Mont-Blanc pour traverser les deux rives. Comme l'a dit mon collègue M. Scherb, ce n'est pas possible de passer par le pont des Bergues, de descendre quelques mètres de plus, c'est effectivement trop fatigant, surtout avec des vélos à moteur... Je crois qu'on est totalement dans la déraison.

Une fois de plus, on ne se préoccupe pas de savoir si c'est véritablement une bonne proposition, si elle est en harmonie avec les voies de circulation et avec ce que fait l'Etat – ce qui n'est pas le cas. Au contraire, on vote par idéologie. Il faut faire des pistes cyclables absolument, dans n'importe quelle condition et n'importe comment. Non... Ce n'est pas la bonne solution. Je suggère à ce Conseil municipal non pas de refuser cette proposition, mais de la renvoyer en commission, en attendant tout ce que j'ai dit tout à l'heure, par rapport aux expériences menées sur

le pont du Mont-Blanc. Je formule donc formellement la proposition de renvoi en commission. J'ai dit!

Le président. Je pense que vous évoquez la commission de l'aménagement et de l'environnement. (*Signe d'assentiment de la part de M. Sormanni.*) Je passe la parole à M. Vincent Subilia.

M. Vincent Subilia (LR). Je la prends avec plaisir, Monsieur le président. Au même titre que la gauche n'a certainement pas le monopole du cœur, les Verts n'ont pas celui de la mobilité douce. Il me semble judicieux de le rappeler dans cette enceinte. C'est effectivement un constat qui fragilise leur base électorale, car la prise de conscience qu'ils appelaient de leurs vœux il y a de cela quelques décennies a déjà opéré. Je le dis ici haut et fort, le Parti libéral-radical est tout à fait favorable au vélo, et je crois qu'il n'est pas nécessaire de le rappeler, pour autant que la pratique de celui-ci s'inscrive dans le respect de la pluralité des modes de transport. Je dirai à la droite de cette enceinte, puisque c'est là que se situent les Verts, que cette problématique bénéficie tout autant de notre respect que celui qui a prévalu lors de leur prise de parole, puisqu'ils s'estiment mis en cause. Monsieur le président, je vous remercie de le leur transmettre.

Je disais donc, et je le répète, que le principe du vélo est ardemment défendu par le Parti libéral-radical. Nul n'a besoin de rappeler le périmètre dont il est question ici, fréquenté assidûment par les cyclistes qui enfourchent leur petite reine, dont je fais partie. S'il est une valeur que le Parti libéral-radical défend de façon tout à fait prioritaire, c'est bien celle de la responsabilité. J'entends sourire nos amis les Verts. Or, le projet qui nous est soumis aujourd'hui est contraire à cet axe cardinal et ce, en raison de la dangerosité qu'il a révélée lors des multiples auditions auxquelles nous avons pu prendre part en commission. Là je rejoins des propos précédemment tenus dans cette enceinte portant sur l'enthousiasme qui, et je partage l'analyse de M. Spuhler, est aussi le meilleur des carburants. Or l'on sent ici, et les Verts s'en défendront, vous transmettrez, Monsieur le président, que ce projet est accepté comme le «Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras», ou que «tu ne l'auras pas», pour paraphraser les Belges, comme une solution qui serait adoptée par dépit, sans réel engouement. En effet, chacun ici a conscience des limites de ce projet qui présente un élément prépondérant en termes de nonpraticabilité, au-delà de sa composante provisoire. A défaut de s'inscrire dans une réflexion plus large, celle-là même que nous appelons de nos vœux et que le Parti libéral-radical, le moment venu, défendra au même titre qu'il a défendu d'autres projets visant à permettre une meilleure coexistence des moyens de transport, n'en déplaise encore une fois à la gauche et aux Verts, lorsqu'un projet de nature cohérente nous sera proposé, nous y souscrirons.

Or aujourd'hui on observe qu'un certain nombre de cyclistes, sans vouloir les stigmatiser, ne respectent pas les règles de circulation et présentent un élément de dangerosité à l'égard des piétons. Cela a d'ailleurs été dit et c'est une responsabilité que nous ne souhaitons pas prendre, bien que je sache que je serai conspué. La concentration piétonnière du périmètre en question est particulièrement élevée. En adoptant le projet tel qu'il nous est présenté aujourd'hui, Mesdames et Messieurs, et cela a été rappelé, y compris par les dissidents des rangs de la gauche, c'est précisément dans des ambulances que nous nous retrouverons. Je ne crois pas qu'il s'agisse de l'objectif que les Verts et nos amis du Parti démocrate-chrétien poursuivent. Nous concevons qu'il est aujourd'hui impératif d'adopter un projet de qualité dans des délais raisonnables. Nous invitons dès lors le magistrat à s'y employer. Nous ne pensons pas que du bricolage, tel que celui qui nous est soumis, permette de résoudre les problèmes de circulation majeurs auxquels nous sommes confrontés.

A l'instar de ce que disait mon excellente collègue Marie Barbey-Chappuis, je suis moi aussi un adepte de Copenhague où je me suis rendu il y a de cela peu de temps, où j'ai abondamment pratiqué le vélo. Mais ce que j'observe dans une ville comme Copenhague, c'est qu'elle s'est dotée d'un véritable plan d'ensemble en permettant cette coexistence pacifique que nous appelons de nos vœux à chacune de ses rues, en s'engageant dans un programme cohérent, contrairement à Genève qui est contrainte par l'exiguïté qui caractérise son territoire et sa topographie bien particulière. Mesdames et Messieurs, nous vous encourageons aujourd'hui à dire non à ce projet qui nous paraît être un bletz sur un pneu crevé, précisément comme le pneu d'un vélo, et à renvoyer cet objet en commission de l'aménagement et de l'environnement, de façon que sereinement, ensemble, nous puissions trouver des solutions pour le bien-être de nos cyclistes, comme de nos piétons.

Deuxième débat

Mis aux voix, le renvoi de la proposition PR-1208 à la commission de l'aménagement et de l'environnement est refusé par 40 non contre 33 oui.

Le président. A présent je vous fais voter les deux recommandations de la commission de l'aménagement et de l'environnement. La première vise à rallonger le temps du feu de signalisation au passage pour piétons, afin que ceux-ci aient le temps de le traverser.

Mise aux voix, la première recommandation de la commission est acceptée par 51 oui contre 20 non (2 abstentions).

Proposition: aménagement du U cyclable rive gauche

Le président. La seconde recommandation de la commission consiste à abandonner le passage pour piétons en chicanes.

Mise aux voix, la seconde recommandation de la commission est acceptée à l'unanimité (70 oui et 3 abstentions).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération assortie des deux recommandations est acceptée par 40 oui contre 33 non.

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL.

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984:

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

décide.

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 343 100 francs, destiné aux travaux d'aménagement du U cyclable rive gauche.

- *Art.* 2. Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 343 100 francs.
- *Art. 3.* La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter une part des crédits d'études votés les 17 mai 2006 et 5 mai 2014 (50 000 francs de la PR-393 N° PFI 101.004.03 et 10 000 francs de la PR-1051 N° PFI 101.850.01), soit un total de 1 403 100 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2019 à 2038.
- *Art. 4.* Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Question écrite: impacts du feu d'artifice des Fêtes de Genève sur la faune

Les recommandations sont ainsi conçues:

RECOMMANDATIONS

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif:

- temps supplémentaire pour les piétons;
- suppression du passage pour piétons en chicanes.

Le président. La tenue d'un troisième débat est demandée. (Brouhaha.)

Mis aux voix, le troisième débat est accepté par un tiers de l'assemblée (24 oui contre 46 non et 2 abstentions)

Le président. La tenue du troisième débat aura lieu ultérieurement. (*Brouhaha*.) S'il vous plaît, les problèmes cyclistes étant résolus, cela devrait calmer les esprits. Or je m'aperçois que tout le monde semble échauffé...

 Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 27 juin 2017 de M. Simon Brandt: «Conséquences du feu d'artifice des Fêtes de Genève sur la faune aviaire et lacustre» (QE-476)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Je souhaiterais savoir s'il existe une étude sur l'impact des Fêtes de Genève envers la faune ornithologique et lacustre, particulièrement si le feu d'artifice a des conséquences néfastes sur les oiseaux et animaux vivant à proximité ou dans le périmètre.

Mes questions sont donc les suivantes:

- Existe-t-il une étude d'impact sur le sujet?
- Observe-t-on une hausse de la mortalité de la faune aviaire et lacustre suite au feu d'artifice des Fêtes de Genève? Si oui, quelles mesures ont-elles été prises?

¹ Annoncée, 1243.

de la compagnie française Royal de Luxe

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il est essentiel de préciser que c'est le Département cantonal de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA) qui est en charge de la mise en œuvre de la législation en vigueur en matière de protection de l'environnement. Les différentes directions générales ont notamment pour missions de «garantir durablement au bénéfice de la population genevoise le développement d'un patrimoine naturel de haute valeur, en particulier au niveau des espèces de la faune et de la flore sauvages, par le maintien et la gestion active d'espaces suffisants» et de «maîtriser les problèmes complexes posés par la protection et la gestion intégrée des eaux dans le canton de Genève».

Plus largement, il est utile de rappeler que le domaine public lacustre est entièrement du ressort des autorités cantonales.

La Ville de Genève n'a en tout cas pas eu connaissance d'indications selon lesquelles la faune subirait des conséquences négatives issues des feux d'artifice. Le Conseil administratif de la Ville de Genève n'a pas de raison de croire qu'en cas de mise en danger de la faune aviaire et lacustre, les autorités compétentes n'ont pas pris les dispositions nécessaires dont elles ont la responsabilité.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général: Jacques Moret

3148

Le conseiller administratif: Sami Kanaan

 Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 27 juin 2017 de M. Simon Brandt: «Accueil de la compagnie Royal de Luxe: combien ça coûte?» (QE-477)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Du vendredi 29 septembre au dimanche 1er octobre 2017, les géants de la compagnie française Royal de Luxe viendront défiler dans les rues de Genève à l'invitation de la municipalité. Considérant l'absence de demande de crédit devant le Conseil municipal, je souhaiterais donc savoir quel est le pourcentage d'argent public investi dans cet événement et sur quelles lignes budgétaires les dépenses ont été impactées.

¹Annoncée, 1243.

Question écrite: coûts de l'accueil des géants de la compagnie française Royal de Luxe

Mes questions sont les suivantes:

- Quel est le budget total de la manifestation (chiffres ventilés s'il vous plaît)?
- Quels sont les coûts (y compris les gratuités) pour la Ville de Genève et sur quels budgets ont-ils été pris (chiffres ventilés s'il vous plaît)?
- Quels sont les bénéficiaires de subventions ponctuelles qui se sont vu opposer un refus suite à la décision de financer cet événement?
- Combien de projets culturels se sont vu opposer un refus faute de disponibilité budgétaire?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Théâtre de Carouge – Atelier de Genève, notamment son directeur Jean Liermier, et le département de la culture et du sport de la Ville de Genève ont nourri depuis plus de deux ans le projet de faire venir les géants de la compagnie Royal de Luxe à Genève.

Un important travail a donc été entrepris afin de confirmer la faisabilité technique et financière du projet, en associant les différents services du Canton et des communes concernées, surtout ceux de la Ville de Carouge. La compagnie Royal de Luxe a créé son premier géant en 1993 et visité 18 villes dans 11 pays, de Reykjavik à Lisbonne et de Foulou (Cameroun) à Perth ou encore Santiago de Chile, Berlin, Liverpool, Anvers ou Montréal notamment. Ce sont ainsi près de 20 millions de spectateurs et spectatrices dans le monde entier qui ont déjà pu rêver en suivant les déambulations et les contes narrés par ces géants spectaculaires et poétiques.

Le projet d'accueillir la Saga des géants de Royal de Luxe à Genève vise à répondre à plusieurs objectifs de la politique culturelle de la Ville de Genève.

Il s'agit d'un grand spectacle populaire de théâtre de rue, d'excellence et unique, qui permettra de valoriser auprès d'un très large public cet art de la scène, ainsi que les métiers d'art. Par leur poésie et leur humour, les géants créent une atmosphère toute particulière dans la ville. Cet extraordinaire spectacle, tout en étant porteur de messages sur Genève et sa région, sera rassembleur, favorisant la cohésion sociale parmi un public intergénérationnel et universel. L'ensemble des collectivités publiques proches (la Ville, les communes genevoises, le Canton, le Grand Genève et le Canton de Vaud) ainsi que les autres partenaires directement concernés (TPG, Genève Tourisme et Congrès, etc.) sont impliqués dans le projet, prouvant son caractère fortement fédérateur. Il s'agit d'un événement exceptionnel pour valoriser le tourisme culturel à Genève. Enfin, les retombées directes et indirectes de la venue des géants pour Genève et la région seront très

Question écrite: coûts de l'accueil des géants de la compagnie française Royal de Luxe

importantes, comme en témoignent les études effectuées par d'autres villes les ayant reçus. Ce projet s'inscrit dans la démarche menée par le département de la culture et du sport sur l'économie créative et la valorisation de celle-ci.

Ce spectacle théâtral, gratuit, propose à tout un territoire de vivre durant trois jours au rythme de personnages de taille XXL, appelés géants, qui se promènent dans la ville, dorment dans l'espace public et racontent des histoires au public. Le spectacle est créé par la compagnie de théâtre de rue nantaise Royal de Luxe, fondée en 1979 par Jean-Luc Courcoult, metteur en scène.

Genève ira ainsi du vendredi 29 septembre au dimanche 1^{er} octobre 2017 à la rencontre de la grand-mère géante (mesurant près de 8 m) et de la petite géante (mesurant 5,5 m). Les géants sont de vrais personnages, dégageant de vives émotions et offrant au public durant trois jours un réenchantement, un retour en enfance propices au bien vivre ensemble.

Plus d'un demi-million de personnes sont ainsi attendues à Genève sur le cumul des trois journées avec une fréquentation qui ira crescendo pour atteindre son paroxysme le dimanche avec les parades finales. La météo restera cependant un facteur aléatoire impactant les chiffres de la fréquentation. Il s'agira, dans tous les cas, du plus grand spectacle populaire en plein air de l'histoire genevoise et probablement suisse.

Coûts et financement du projet

L'association Pour la venue des géants à Genève a été constituée en septembre 2016 avec pour mission de réunir les partenaires du projet et d'assurer le financement de la manifestation. La responsabilité financière du projet incombe donc à l'association. Par ailleurs, c'est elle qui effectue les démarches de recherche de fonds et qui a, également, lancé une campagne de souscription ainsi qu'un financement participatif (crowdfunding).

Le budget initial de la manifestation était de près de 2,9 millions de francs incluant une première estimation des prestations en nature municipales et cantonales de plus d'un demi-million de francs.

Ventilation du budget	Fr.	Fr.
	Budget total	Hors prestations en nature
Production	2 081 000	1 666 000
Exploitation	377 700	346 000
Communication	257 000	167 000
Divers et imprévus	143 000	143 000
Total	2 858 700	$\overline{2\ 322\ 000}$

Question écrite: coûts de l'accueil des géants de la compagnie française Royal de Luxe

A la suite des retours de réponses concernant la recherche de fonds et aux différentes adaptations nécessaires, le budget réévalué s'élève aujourd'hui à 2,2 millions de francs en espèces, hors gratuités, dont le décompte sera finalisé après le spectacle. En effet, la valeur des gratuités a évolué au fur et à mesure de la préparation opérationnelle de cette manifestation, aussi bien pour la Ville de Genève que pour le Canton.

Coûts pour la Ville de Genève

Depuis le début du montage du projet, les moyens engagés pour la Ville de Genève en termes monétaires s'élèvent à 120 000 francs. En outre, elle s'est engagée pour une garantie de déficit pour un montant de 100 000 francs. Soit un engagement financier de 220 000 francs au maximum.

Contribution	Département	Année	Remarques
40 000	DCS	2015	Mandat mission de repérage
80 000	DCS	2017	Soutien au projet
40 000	DCS	2017-18	Garantie de déficit
40 000	Autorités	2017	Garantie de déficit
20 000	DCSS	2017	Garantie de déficit

S'ajoutent à ce montant des prestations en nature fournies par de nombreux services de la Ville de Genève (CMAI, GIM, DSIC, Info-com, GCI, DCS, SEC, SEVE, LOM, VVP, SEEP, SIS,...) dont l'évaluation actuelle avoisine le demimillion de francs.

Aussi, concernant le financement de 2,2 millions en espèces, il est assuré par 1,8 million de francs de contributions privées, 200 000 francs de l'Association des communes genevoises (fonds intercommunal), 120 000 francs de la Ville de Genève et 100 000 francs de la commune d'Anières.

Enfin, il n'y a pas eu de bénéficiaires de subventions ponctuelles ou de projets culturels qui se sont vu opposer un refus suite à la décision de financer cet événement, étant donné que le financement n'est pas assuré par le biais des fonds généraux. Il n'y a donc pas lieu d'opposer les différents projets culturels qui font la richesse et la diversité du tissu culturel genevois.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général: Jacques Moret Le conseiller administratif: Sami Kanaan

Interpellation écrite: confiscation des biens aux sans-abris

 Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 27 avril 2017 de MM. Sylvain Thévoz et Grégoire Carasso: «Comment la Ville organise-t-elle la confiscation des biens aux sans-abris?» (IE-36)¹.

TEXTE DE L'INTERPELLATION

Dans le parc Moynier, le 1^{er} février dernier, voirie et police municipale sont intervenues pour enlever le matelas et les affaires d'un sans-abri, selon le témoignage d'une Genevoise travaillant dans le quartier qui a immédiatement alerté le Centre social protestant (*Tribune de Genève* du 24 avril 2017).

Nous voulons savoir comment la Ville organise la confiscation des biens des sans-abris, comment sont décidées ces confiscations inhumaines et en application de quel règlement.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les auteurs de l'interpellation souhaitent savoir sur quelles bases légales et à quelles conditions le démantèlement de campements sauvages est organisé en Ville de Genève.

A titre liminaire, il sied de rappeler qu'il est interdit de constituer des campements sauvages sur le domaine public, notamment pour y dormir la nuit.

Cette interdiction découle de la loi sur le domaine public qui subordonne à l'obtention d'une autorisation toute occupation accrue du domaine public.

Cela étant, le démantèlement des campements sauvages est organisé en collaboration avec la police cantonale.

C'est la police cantonale qui identifie les lieux concernés et, cas échéant, qui transmet la liste du matériel à évacuer.

Les objets saisis sont acheminés auprès de l'entreprise Sogetri, pour destruction.

Il convient toutefois de préciser qu'en aucun cas des affaires personnelles ne sont saisies

Les objets qui sont retirés de l'espace public sont en général des objets abîmés, le plus souvent récupérés dans des poubelles (matelas éventrés, vieux fauteuils, cartons et autre matériel permettant de fabriquer des abris de fortune).

^{1 «}Mémorial 174e année»: Annoncée, 6893.

Interpellation écrite: confiscation des biens aux sans-abris

Au sein des polices cantonale et municipale, des agent-e-s sont spécifiquement formé-e-s au dialogue avec les personnes en situation d'exclusion.

A l'occasion de ces actions, la police informe les services sociaux, dont des collaborateurs ou collaboratrices sont présents en cas de besoin. Ainsi, le Service de protection des mineurs (SPMI) et l'Unité mobile d'urgences sanitaires (UMUS) sont appelés lorsque le campement est susceptible d'abriter des femmes et des enfants mineurs. Il en va de même du Service social de la Ville de Genève, lorsqu'il est possible d'orienter les personnes concernées vers les abris PCi et/ou lors du déploiement du plan «grand froid».

C'est d'ailleurs avant tout pour combattre l'exclusion que la Voirie et la police municipale interviennent régulièrement, notamment dans les parcs et sous les ponts de la Ville.

En effet, il n'est pas acceptable que des individus dorment à l'extérieur, notamment en hiver où les nuits sont très froides.

Dans cette démarche, le rôle des employés de la Ville, outre à démanteler les campements sauvages qui ne doivent/peuvent se sédentariser, consiste à repérer parmi les sans-abris celles et ceux qui pourraient avoir un besoin urgent d'une aide sanitaire (enfants en bas âge, personnes âgées, personnes malades, etc.).

Dans ce cas, les personnes concernées sont dirigées auprès des structures d'accueil existantes. Il est toutefois précisé que ni la Ville ni le Canton ne peuvent obliger ces personnes à dormir dans de telles structures.

Il convient de rappeler que la Ville de Genève est, à ce jour, la seule entité publique qui offre un dispositif hivernal d'hébergement d'urgence en faveur des personnes défavorisées, et cela depuis plus de seize ans.

Par ailleurs, la Ville de Genève soutient et collabore activement avec différentes associations, telles que l'Armée du Salut ou La Coulou.

Le reste de l'année, le Service social de la Ville de Genève met à disposition des structures d'accueil de jour, en particulier les clubs sociaux, qui délivrent des repas et un accompagnement social.

Enfin, les travailleurs sociaux de la Ville de Genève effectuent une action de détection sociale de rue et de prévention auprès des personnes les plus vulnérables.

Compte tenu des différentes mesures rappelées ci-dessus, force est de constater que la Ville de Genève porte une attention toute particulière aux personnes les plus précarisées présentes sur son territoire, auxquelles elle fournit de l'aide sous différentes formes

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général: Jacques Moret Le conseiller administratif: *Guillaume Barazzone*

M. Sylvain Thévoz (S). A la lecture de la réponse du Conseil administratif, une question reste non résolue pour nous, en l'occurrence lorsque le Conseil administratif affirme qu'en aucun cas des affaires personnelles ne sont saisies à des personnes sans abri. Il demeure le fait qu'une habitante a dénoncé ce qu'elle a vu, à savoir des agent-e-s de la police municipale saisir des affaires personnelles. En se basant sur la réponse du Conseil administratif, sont considérés comme des affaires personnelles des objets et des fonds propres, c'est-à-dire des matelas de fortune et d'autres choses récupérées que les sans-abris s'approprient. Ces éléments deviennent leurs affaires personnelles. Or il est avéré que des personnes les ramassent. En ce sens, la réponse du Conseil administratif est totalement insatisfaisante. Il ne rentre pas sur le fond du problème. On obtient une réponse générique sur ce que font actuellement le Conseil administratif et la police municipale, mais elle ne répond pas, ou que très partiellement, à l'interpellation que l'on a directement adressée au Conseil administratif.

11. Réponse du Conseil administratif à la résolution du 12 septembre 2012 de MM. Eric Bertinat, Pascal Rubeli, Thomas Bläsi, Christo Ivanov et Michel Amaudruz: «Pour éclairer le parc jouxtant la promenade du Pin» (R-164)¹.

TEXTE DE LA RÉSOLUTION

Considérant:

- qu'un des buts fondamentaux de la loi genevoise sur la prostitution (I 2 49
 LProst) est de «réglementer les lieux, heures et modalités de l'exercice de la prostitution, ainsi que de lutter contre les manifestations secondaires fâcheuses de celle-ci» (art. 1, lettre c, LProst);
- que l'article 7 de la LProst spécifie que «l'exercice de la prostitution sur le domaine public, quelles qu'en soient les modalités, peut être interdit aux moments ou dans les endroits où il est de nature à troubler l'ordre et la tranquillité publics, à entraver la circulation, à engendrer des manifestations secondaires fâcheuses ou à blesser la décence»;
- que l'article 4 du règlement de la propreté, la salubrité et la sécurité publiques (F 3 15.04-RPSS) interdit «de répandre ou déposer sur les voies et promenades publiques, de même que dans les chemins privés, des immondices, balayures, résidus et débris quelconques, matériaux, ferrailles et autres objets,

¹Rapport, 1057.

notamment les récipients à ordures ainsi que toutes matières pouvant produire des émanations désagréables, insalubres ou dangereuses»;

- que l'article 5, al. 2, lettre d, de la loi sur les agents de la police municipale (F 1 07 – LAPM) stipule que les agents de la police municipale sont chargés «de la prévention et de la répression en matière de propreté, notamment en ce qui concerne les détritus, les déjections canines, les tags et l'affichage sauvage»;
- que l'article 5, al. 4, LAPM prévoit que les agents de la police municipale «sanctionnent les infractions qu'ils constatent lorsqu'elles relèvent de leurs compétences, et transmettent aux autorités compétentes tous rapports ou constats établis dans le cadre de leurs missions»;
- que le parc jouxtant la promenade du Pin, très mal éclairé et proche du quartier des Tranchées, constitue le lieu de prédilection des dealers et prostituées en infraction à la loi qui y abandonnent leurs seringues et préservatifs usagés;
- que l'obscurité du susdit parc, pourtant situé sur le domaine public et propriété de la Ville de Genève, est non seulement dangereuse pour des raisons évidentes relevant du bon sens, mais qu'elle empêche également les polices cantonale et municipale d'exercer de manière efficace leurs prérogatives;
- que, par conséquent, le Conseil administratif doit repenser l'éclairage du parc de la promenade du Pin,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prendre toutes les mesures utiles afin d'éclairer de manière suffisante et adaptée le parc jouxtant la promenade du Pin.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le 3 juin 2015, votre Conseil a accepté les deux délibérations de la proposition PR-1116 qui prévoit la fourniture et les travaux de remplacement de 800 luminaires encore équipés avec des lampes à vapeur de mercure ainsi que la fourniture et les travaux de remplacement de 920 supports d'éclairage public.

Cette proposition s'inscrit dans la politique globale de renouvellement des installations d'éclairage public; elle poursuit en ce sens l'action initiée dans les précédentes propositions PR-694 et PR-695 et s'intègre dans la continuité du volet énergétique «éclairer mieux, consommer moins» du plan lumière.

Les lanternes situées dans le parc jouxtant la promenade du Pin seront remplacées dans le cadre la proposition PR-1116 par des modèles récents et performants. Elles seront équipées de sources à diodes électroluminescentes qui bénéficient d'une forte amélioration d'efficacité énergétique. Des modèles similaires ont été installés dans l'allée centrale du parc des Bastions et ont démontré leur efficacité.

Les travaux liés à la proposition PR-1116 ont été adjugés et l'entreprise est en phase de commande du matériel. Il est prévu de débuter les travaux en fin d'année 2017 et de les terminer en été 2018. Ainsi l'éclairage du parc et des rues adjacentes, qui font partie du même lot, sera nettement amélioré.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général: Jacques Moret Le maire: *Rémy Pagani*

12.a) Rapport de la commission des sports chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 10 mai 2017 en vue de l'ouverture de six crédits pour un montant total de 6 123 100 francs, soit:

Projets de délibérations du stade du Bois-de-la-Bâtie:

- Délibération I: 1507000 francs destinés à la pose d'un revêtement en gazon synthétique sur le terrain de football A, au stade du Bois-de-la-Bâtie sis 4, chemin du Bois-de-la-Bâtie, parcelle N° 1521, feuille N° 92 du cadastre de la commune de Genève-Plainpalais;
- Délibération II: 129 600 francs destinés à la mise en place d'un éclairage homologué sur le terrain de football A, au stade du Bois-de-la-Bâtie sis 4, chemin du Bois-de-la-Bâtie, parcelle N° 1521, feuille N° 92 du cadastre de la commune de Genève-Plainpalais;

Projets de délibérations du stade des Libellules:

- Délibération III: 1 853 000 francs destinés à la pose d'un revêtement en gazon synthétique sur le terrain de football A existant, au stade des Libellules sis 24, chemin de l'Ecu, parcelle N° 3710, feuille N° 21 du cadastre de la commune de Vernier:
- Délibération IV: 433 500 francs destinés à l'agrandissement du terrain A (mise aux normes dimensionnelles) permettant le déroulement de compétitions, au stade des Libellules sis 24, chemin de l'Ecu, parcelle N° 3710, feuille N° 21 du cadastre de la commune de Vernier, à savoir la pose d'un revêtement complémentaire en gazon synthétique, l'adaptation du talus et le remplacement des éclairages;

Projets de délibérations du centre sportif de Vessy:

- Délibération V: 1 995 000 francs destinés à la transformation d'un terrain de rugby et de football américain en gazon naturel par un gazon synthétique au centre sportif de Vessy sis 31, route de Vessy, parcelle N° 6177, feuilles N° 1 et 3, commune de Veyrier;
- Délibération VI: 205 000 francs destinés à l'agrandissement de la surface du terrain de rugby et de football américain permettant la création d'une zone d'entraînement au centre sportif de Vessy sis 31, route de Vessy, parcelle N° 6177, feuilles N°s 1 et 3, commune de Veyrier (PR-1234 A)¹.

Rapport de M. Morten Gisselbaek.

La proposition PR-1234 a été renvoyée à la commission des sports le 6 juin 2017. Elle a été traitée, sous la présidence de M. Pierre de Boccard, le 15 juin 2017. Les notes de séances ont été prises par M. Jorge Gajardo, que le rapporteur remercie pour la qualité de celles-ci.

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. — Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 507 000 francs, destiné à la pose d'un revêtement en gazon synthétique sur le terrain de football A, au stade du Bois-de-la-Bâtie sis 4, chemin du Bois-de-la-Bâtie, parcelle N° 1521, feuille N° 92 du cadastre de la commune de Genève-Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 507 000 francs.

¹Proposition, 57.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2018 à 2027.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984:

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 129 600 francs, destiné à la mise en place d'un éclairage homologué sur le terrain de football A, au stade du Bois-de-la-Bâtie sis 4, chemin du Bois-de-la-Bâtie, parcelle N° 1521, feuille N° 92 du cadastre de la commune de Genève-Plainpalais.

- *Art.* 2. Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 129 600 francs.
- *Art. 3.* La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2018 à 2027.

PROJET DE DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL.

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984:

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 853 000 francs, destiné à la pose d'un revêtement en gazon synthétique sur le terrain de football A existant du stade des Libellules sis 24, chemin de l'Ecu, parcelle N° 3710, feuille N° 21 du cadastre de la commune de Vernier.

- *Art.* 2. Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 853 000 francs.
- *Art. 3.* La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2018 à 2027.
- *Art.* 4. − Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer, modifier, radier, épurer toutes servitudes à charge et au profit de la parcelle propriété de la Ville de Genève N° 3710 de la commune de Vernier, en vue de la réalisation du projet de construction.

PROJET DE DÉLIBÉRATION IV

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 433 500 francs, destiné à l'agrandissement du terrain A (mise aux normes dimensionnelles) permettant le déroulement de compétitions, au stade des Libellules sis 24, chemin de l'Ecu, parcelle N° 3710, feuille N° 21 du cadastre de la commune de Vernier, à savoir la pose d'un revêtement complémentaire en gazon synthétique, l'adaptation du talus et le remplacement des éclairages;

- *Art.* 2. Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 433 500 francs.
- *Art. 3.* La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2018 à 2027.
- *Art. 4.* Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer, modifier, radier, épurer toutes servitudes à charge et au profit de la parcelle propriété de la Ville de Genève N° 3710 de la commune de Vernier, en vue de la réalisation du projet de construction.

PROJET DE DÉLIBÉRATION V

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984:

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 995 000 francs, destiné à la transformation d'un terrain de rugby et de football américain en gazon naturel par un gazon synthétique au centre sportif de Vessy sis 31, route de Vessy, parcelle N° 6177, feuilles N°s 1 et 3, commune de Veyrier.

- Art. 2. Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 995 000 francs.
- Art. 3. La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2018 à 2027.

PROJET DE DÉLIBÉRATION VI

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 205 000 francs, destiné à l'agrandissement de la surface du terrain de rugby et de football américain permettant la création d'une zone d'entrainement, au centre sportif de Vessy sis 31, route de Vessy, parcelle N° 6177, feuilles N°s 1 et 3, commune de Veyrier.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 205 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2018 à 2027.

Séance du 15 juin 2017

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport (DCS), accompagné de M^{mes} Martine Koelliker, directrice adjointe, Sybille Bonvin, cheffe du Service des sports (SPO), et de M. Philippe Meylan, directeur de la Direction du patrimoine bâti (DPBA)

La présentation a permis aux commissaires de se faire une idée précise de l'intérêt évident d'améliorer les infrastructures des trois emplacements sportifs que sont le centre de Vessy (rugby et football américain), le stade du Bois-de-la-Bâtie (football) et le stade des Libellules (football).

Il s'agit de répondre de manière efficace à des demandes avérées et légitimes des clubs sportifs utilisateurs de ces infrastructures.

Les interventions prévues concernent premièrement la mise en place de revêtements en gazon synthétique en remplacement du gazon naturel sur les trois stades (respectivement les délibérations I, III et V de la proposition), ce qui permet une utilisation plus intensive des terrains que le revêtement actuel en gazon naturel, fragile et particulièrement sensible en cas de pluie ou de sécheresse excessive.

Elles concernent également la mise en conformité des infrastructures – selon les règlements des associations sportives – permettant leur homologation pour des rencontres officielles

Ces mises en conformité font l'objet, pour chaque objet, de la seconde délibération (délibérations II, IV et VI de la proposition):

- le terrain de football A du stade du Bois-de-la-Bâtie bénéficiera pour la somme de 129 600 francs de l'installation d'un éclairage homologué,
- le terrain de football du stade des Libellules sera, pour la somme de 433 500 francs francs, agrandi (à 100 × 64 mètres pour une mise aux normes dimensionnelles) et verra son éclairage remplacé,
- le terrain de rugby et football américain du centre sportif de Vessy sera agrandi pour un montant de 205 000 francs, permettant ainsi la création d'une zone d'entraînement.

Les questions des commissaires ont permis d'apprendre:

 que le fait de grouper ces projets ne permet pas d'économies significatives sur le prix du mètre carré au vu du nombre réduit d'entreprises œuvrant dans ce domaine;

3162 SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2017 (après-midi)

Proposition: aménagements divers au stade du Bois-de-la Bâtie, au stade des Libellules et au centre sportif de Vessy/Motion: terrains synthétiques de Vessy

- que le gazon synthétique demande également de l'entretien et n'entraîne donc pas de baisse des frais liés à l'entretien;
- et que la mise aux normes édictées par les associations sportives, dans le cas de cette proposition comme pour le reste des équipements sportifs de la Ville, est la seule manière de pouvoir y faire des compétitions homologables.

La commission aura également été informée préalablement, lors du traitement de la proposition PR-1233, que, bien que située sur la commune de Vernier, cette dernière ne participera pas aux coûts d'améliorations du stade des Libellules.

La commission décide de voter la proposition sans autres auditions ni discussions.

Un commissaire socialiste ayant demandé à recevoir une fiche technique sur le gazon artificiel annonce qu'il s'abstiendra dans l'attente de recevoir ce document (qui a été envoyé par le DPBA aux membres de la commission des sports le 23 juin).

Vote

Mise au vote, la proposition PR-1234 est acceptée par 11 oui (3 S, 1 Ve, 1 EàG, 2 DC, 1 UDC, 2 MCG, 1 LR) et 1 abstention.

Annexes:

- présentation Powerpoint: stades du Bois-de-la-Bâtie, des Libellules, et centre sportif de Vessy
- présentation Powerpoint: chemin de l'Ecu
- fiche technique

BOIS-DE-LA-BÂTIE / LIBELLULES / VESSY





COMMISSION DES SPORTS DIRECTION DU PATRIMOINE BÂTI 15 JUIN 2017

Projet de délibérations

PROPOSITIONS

Bois-de-la-Bâtie:	
ois-de-	ation I:
Stade du B	élibérat
Sta	<u> Б</u>

Stade des Libellules:

- Délibération III :

1'507'000 francs destinés à la pose d'un revêtement en gazon synthétique sur le terrain de football A;

football A existant;

éclairage homologué sur le 129'600 francs destinés à la mise en place d'un errain de football A. - Délibération II:

Centre sportif de Vessy: de rugby et de football Délibération V : pose d'un revêtement en gazon 1'853'000 francs destinés à la synthétique sur le terrain de

e remplacement des éclairages. 'adaptation du talus existant et dimensionnelles) permettant le déroulement de compétitions, 'agrandissement du terrain A 433'500 francs destinés à mise aux normes Délibération IV :

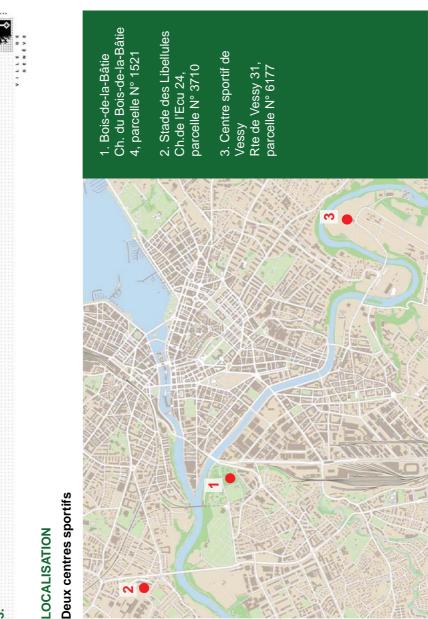
1'995'000 francs destinés à la transformation d'un terrain américain en gazon naturel par un gazon synthétique;

permettant la création d'une surface du terrain de rugby et de football américain zone d'entraînement.

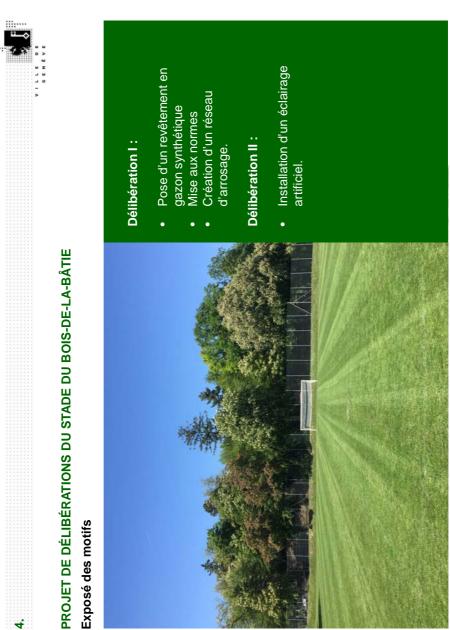
205'000 francs destinés à

- Délibération VI :

'agrandissement de la

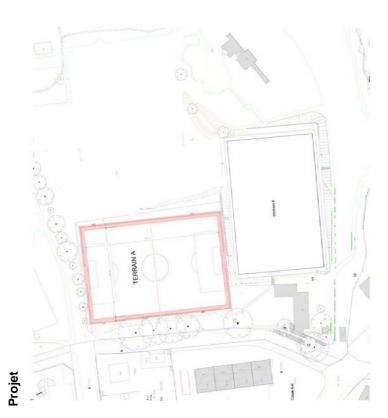


LOCALISATION





PROJET DE DÉLIBÉRATIONS DU STADE DU BOIS-DE-LA-BÂTIE



PROJET DE DÉLIBÉRATIONS DU STADE DU BOIS-DE-LA-BÂTIE – DÉLIBERATION I Récapitulatif prix (validité septembre 2016)

CFC	Intitulé		Montants
4	AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS		1'234'800
40	Mise en forme du terrain	199'000	
41	Constructions	161'500	
42	Jardins	753'300	
44	Installations	-000,86	
46	Voies de circulation	23'000	
5	Frais secondaires et comptes d'attente		94'140
58	Compte d'attente provisions et réserves	61'740	
29	Compte d'attente pour honoraires	32'400	
I. COÛ + TVA 8	I. COÛT TOTAL DE LA CONSTRUCTION (HT) + TVA 8 % 106'300		1'329'000
II. COÛ + Prest	II. COÛT TOTAL DE L'INVESTISSEMENT (TTC) + Prestation du personnel en faveur des investissements 71'800		1'435'300
III. COÚ	III. COÛT TOTAL DE L'OPÉRATION (TTC)		1'507'100
іу. тот	IV. TOTAL DU CRÉDIT DEMANDÉ (TTC)		1'507'100

PROJET DE DÉLIBÉRATIONS DU STADE DU BOIS-DE-LA-BÂTIE – DÉLIBERATION II

Récapitulatif prix (validité septembre 2016)

4 4	AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS Installations	105'000	105'000
5 59	Frais secondaires et comptes d'attente Compte d'attente pour honoraires	9'300	9'300
I. COÛT + TVA 8	I. COÛT TOTAL DE LA CONSTRUCTION (HT) + TVA 8 % 9'100		114'300
II. COÛT + Presta	II. COÛT TOTAL DE L'INVESTISSEMENT (TTC) + Prestation du personnel en faveur des investissements 6'200		123'400
III. COÛT	III. COÛT TOTAL DE L'OPÉRATION (TTC)		129'600
іу. тота	IV. TOTAL DU CRÉDIT DEMANDÉ (TTC)		129'600

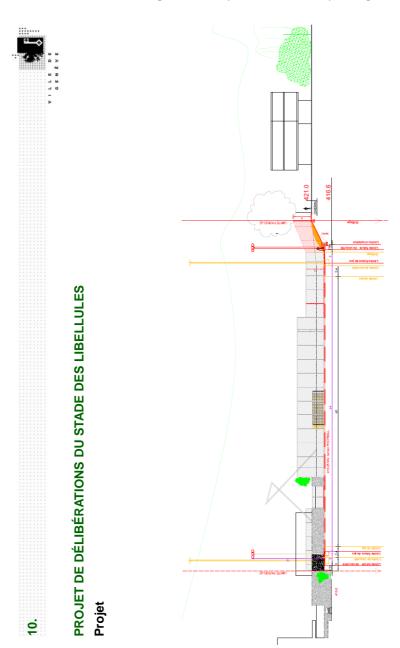
3170 SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2017 (après-midi)





6

3172 SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2017 (après-midi)

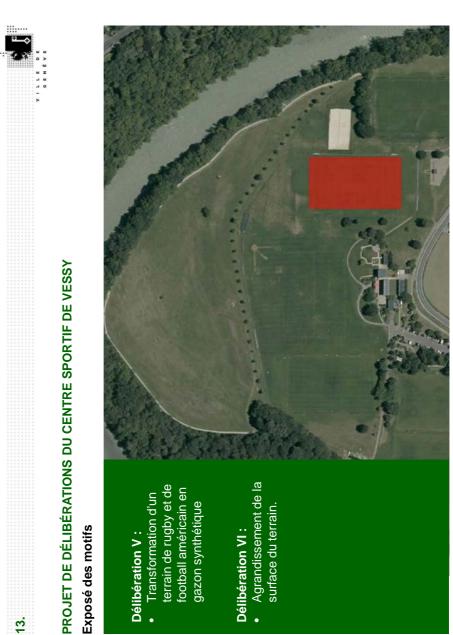


PROJET DE DÉLIBÉRATIONS DU STADE DES LIBELLULES – DÉLIBERATION III

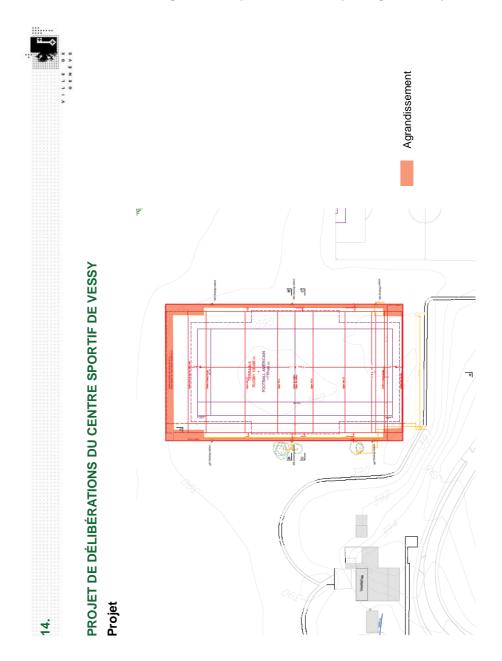
CFC	Intitulé		Montants
4	AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS		1'506'700
40	Mise en forme du terrain	233'000	
41	Constructions	135′100	
42	Jardins	977′600	
44	Installations	-00.26	
46	Voies de circulation	64'000	
2	Frais secondaires et comptes d'attente		127'400
58	Compte d'attente provisions et réserves	95,000	
29	Compte d'attente pour honoraires	32'400	
I. COÛT + TVA 8	I. COÛT TOTAL DE LA CONSTRUCTION (HT) + TVA 8 % 130'700		1'634'100
II. COÛ' + Presta	II. COÛT TOTAL DE L'INVESTISSEMENT (TTC)+ Prestation du personnel en faveur des investissements 88'200		1'764'800
III. COÛ	III. COÛT TOTAL DE L'OPÉRATION (TTC)		1'853'000
іу. тот	IV. TOTAL DU CRÉDIT DEMANDÉ (TTC)		1'853'000

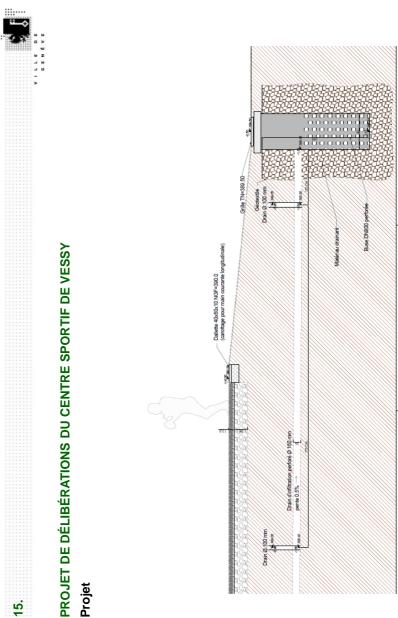
PROJET DE DÉLIBÉRATIONS DU STADE DES LIBELLULES – DÉLIBERATION IV Récapitulatif prix (validité septembre 2016)

CFC	Intitulé		Montants
4	AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS		373,000
41	Constructions	238'000	
42	Jardins	20'000	
44	Installations	115'000	
5	Frais secondaires et comptes d'attente		9'300
59	Compte d'attente pour honoraires	9'300	
I. COÛT T + TVA 8 %	I. COÛT TOTAL DE LA CONSTRUCTION (HT) + TVA 8 % 30'600		382'300
II. COÛT 1	II. COÛT TOTAL DE L'INVESTISSEMENT (TTC)		412'900
+ Prestation	 Prestation du personnel en taveur des investissements 20'600 , 		
III. COÛT	III. COÜT TOTAL DE L'OPÉRATION (TTC)		433'500
IV. TOTAL	IV. TOTAL DU CRÉDIT DEMANDÉ (TTC)		433'500



3176 SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2017 (après-midi)





PROJET DE DÉLIBÉRATIONS DU STADE DES LIBELLULES – DÉLIBERATION V Récapitulatif prix (validité septembre 2016)

CFC	Intitulé	2	Montants
4	AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS	1,6	1'683'300
40	Mise en forme du terrain	370,000	
41	Constructions	164'000	
42	Jardins	1'091'300	
44	Installations	40,000	
46	Voies de circulation	18'000	
2	Frais secondaires et comptes d'attente		76'000
51	Autorisations, taxes	10,000	
52	Echantillons, maquettes, reproductions	1,000	
58	Compte d'attente provisions et réserves	50,000	
29	Compte d'attente pour honoraires	15'000	
I. COÛT + TVA 8	I. COÛT TOTAL DE LA CONSTRUCTION (HT) + TVA 8 % 140'700	1.1	1'759'300
II. COÛT + Presta	II. COÛT TOTAL DE L'INVESTISSEMENT (TTC) + Prestation du personnel en faveur des investissements 95'000	<u>ş</u>	1'900'000
III. COÛT	III. COÛT TOTAL DE L'OPÉRATION (TTC)	1,6	1'995'000
IV. TOTA	IV. TOTAL DU CRÉDIT DEMANDÉ (TTC)	1.6	1'995'000

PROJET DE DÉLIBÉRATIONS DU STADE DES LIBELLULES – DÉLIBERATION VI

Récapitulatif prix (validité septembre 2016)

	Intitulé		MOTICALICS
_ <u>_</u> _ <u>_</u>	AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS Constructions	27.700	180'700
42 ,	Jardins	15'000	
4	Installations	138'000	
I. COÛT TOTAL DE L + TVA 8 % 14'500	I. COÛT TOTAL DE LA CONSTRUCTION (HT) + TVA 8 % 14'500		180'700
I. COÛT ΤC - Prestation	II. COÛT TOTAL DE L'INVESTISSEMENT (TTC) + Prestation du personnel en faveur des investissements 9'800		195'200
ΙΙ. COÛT Τ	III. COÛT TOTAL DE L'OPÉRATION (TTC)		205'000
V. TOTAL	IV. TOTAL DU CRÉDIT DEMANDÉ (TTC)		205'000

DONNÉES COMPLÉMENTAIRES Valeurs statistiques, planning

	n ²	m²		VESSY	3 mois après le vote du CM 6 mois, durant la belle saison
Valeurs statistiques	Bois-de-la-Bâtie Surface du terrain A : 6765 m 2 + 165 m 2 Coût : 185 francs le mètre carré.	Stade des Libellules surface du terrain A : 6862 m² + 1020 m² Coût :195 francs le mètre carré.	Centre sportif de Vessy Surface : 8260 m² + 1080 m² Coût : 190 francs le mètre carré.	<u>Délais de réalisation</u> BOIS-DE-LA-BÂTIE / LIBELLULES / VESSY	Début travaux : Durée travaux :

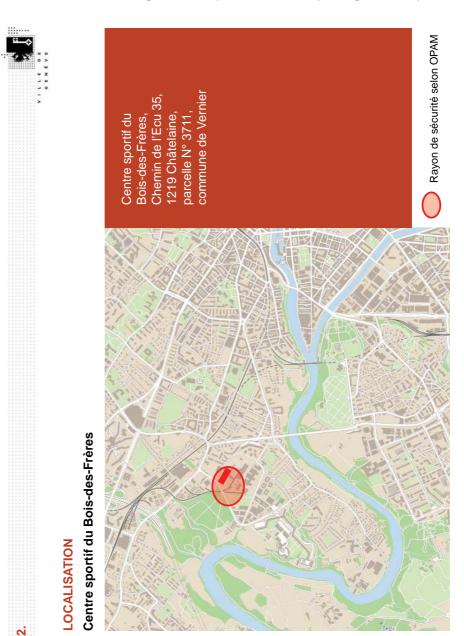
CENTRE SPORTIF DU BOIS-DES-FRÈRES PR N°1233 - Halle couverte et terrains de tennis

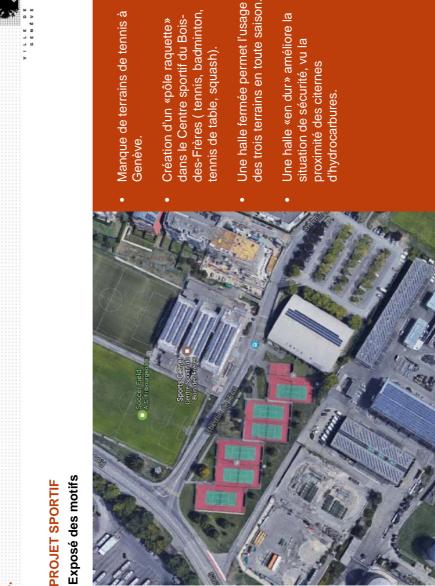


destiné à l'étude pour la création d'une halle couverte permanente pour trois terrains de Proposition en vue de l'ouverture d'un crédit de 900'000 francs tennis et pour la rénovation des trois terrains extérieurs.

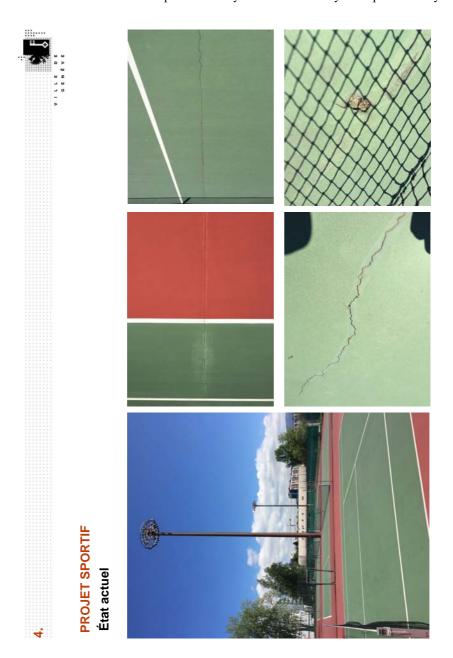
COMMISSION DES SPORTS DIRECTION DU PATRIMOINE BÂTI 15 JUIN 2017

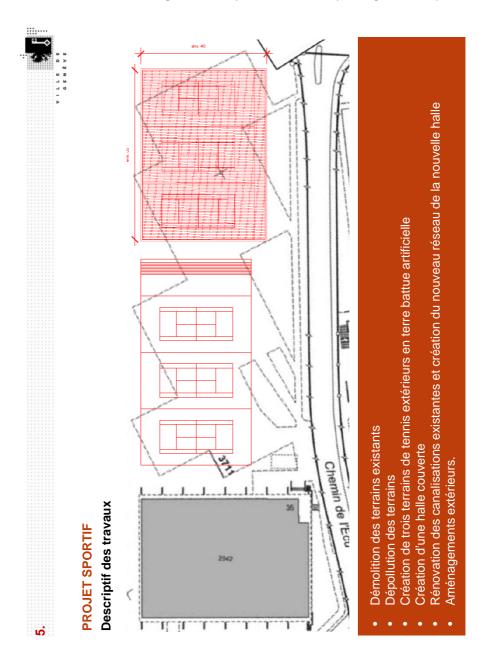
3182 SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2017 (après-midi)

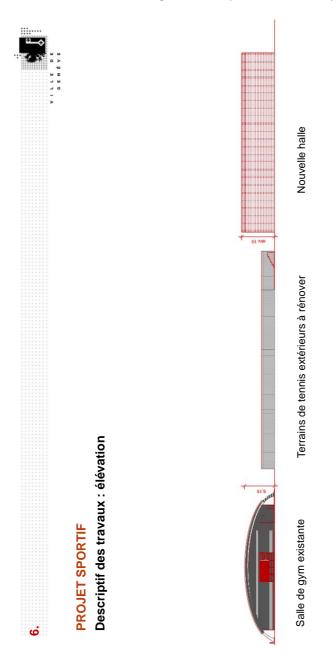


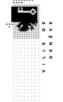












Estimation des coûts selon code CFC (mai 2017)

CREDIT D'ETUDE

5	נו					
_	Traval	Travaux préparatoires	itoires			200,000
	10	Relevés,	Relevés, sondages géotechniques		200,000	
2	Frais	secondaire	Frais secondaires et comptes d'attente			633'300
	52	Echantille	Echantillons, maquettes, reproductions, documents 25'000	documents	25,000	
	29	Comptes	Comptes d'attente pour honoraires		608'300	
		591	Architecte	447'200		
		592	Ing. civil	-000.09		
		593	Ing. électricien	31,000		
		594	Ing. en CV et cond. d'air	35,000		
		595	Ing. en installations sanitaires	7.500		
		596	Géomètre	4 000		
		596.1	Géologue, géomaticien	20,000		
		596.4	Acousticien	3,000		
		596.9	Ingénieur désamiantage	-'009.9		
		297	Ingénieur en sécurité	4,000		
ပိ	ût total	du crédit	Coût total du crédit d'étude (HT)			833'300
	+ Taxe	sur la val	+ Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) 8 %	-:002.99		
ြပ္ပ	ÛT TO	TAL DU CR	COÛT TOTAL DU CREDIT D'ETUDE TTC			900,000 -

3188 SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2017 (après-midi)



12.b) Rapport de la commission des sports chargée d'examiner la motion du 20 novembre 2013 de M^{me} et MM. Christo Ivanov, Marc-André Rudaz, Adrien Genecand, Claude Jeanneret, Simon Brandt, Rémy Burri, Jean-Philippe Haas, Christian Zaugg, Jean-Charles Rielle, Sylvain Thévoz, Antoine Maulini et Catherine Thobellem: «Réalisons un nouveau terrain synthétique homologué à Vessy pour le rugby et le football américain; rénovons également le terrain actuel» (M-1106 A)¹.

Rapport de M^{me} Christina Kitsos.

Suite au renvoi de la motion M-1106 à la commission des sports par le Conseil municipal le 18 mars 2015, la commission s'est réunie le 16 avril 2015 sous la présidence de M. Marc-André Rudaz ainsi que le 15 octobre et le 5 novembre 2015 sous la présidence de M. Morten Gisselbaek pour traiter cet objet. Les notes de séances ont été prises par M. Andrew Curtis et M^{me} Cristina Iselin. Nous les remercions ici tous les quatre pour la qualité remarquable de leur prestation.

Rappel de la motion

Considérant:

- que le terrain du stade de rugby de Vessy et surutilisé par des centaines de joueuses et de joueurs chaque semaine;
- que le terrain actuel, malgré les efforts du Service des sports, est en très mauvais état, qu'il représente un danger de blessure important. Il est régulièrement fermé pour impraticabilité;
- que dans la réflexion sur le futur des centres sportifs du Bout-du-Monde et de Vessy il convient de réfléchir à une optimisation des installations pour que le plus grand nombre de sportives et sportifs puissent en profiter;
- que le 9° plan financier d'investissement 2014-2025 n'accorde pas au sport un financement suffisant:
- que les sportives et les sportifs qui utilisent le terrain de rugby de Vessy sont las de voir leurs entraînements ou leurs matches annulés pour des raisons météorologiques,

^{1 «}Mémorial 172e année»: Développée, 5007.

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- le dépôt d'une proposition pour un crédit de réalisation d'un nouveau terrain synthétique homologué à Vessy, pour le rugby et le football américain, avant la fin de l'année 2014;
- la rénovation complète du terrain actuel.

Séance du 16 avril 2015

Audition de M. Christo Ivanov, conseiller municipal et motionnaire

La problématique centrale au cœur de cette motion est pour M. Ivanov le mauvais état général du terrain de rugby/football américain ainsi que sa surfréquentation. En effet, il est même arrivé que le responsable du terrain ait dû refuser l'accès au public, en raison du mauvais état du terrain devenu dangereux. Le rugby et le football américain sont des sports en plein essor dans le canton comme le démontre, par exemple, la récente création du Servette Rugby Club. M. Ivanov affirme être conscient du lourd travail fourni par le Service des sports, mais estime que celui-ci privilégie trop souvent le football, le rugby et le football américain étant les parents pauvres. Cette motion demande ainsi la rénovation de l'ancien terrain ainsi que la création d'un nouveau terrain synthétique homologué.

Discussion

Plusieurs commissaires soulignent que la situation a empiré depuis le dépôt de la motion et qu'il faut agir rapidement. Les rénovations proposées font sens et devraient permettre aux sportifs d'évoluer en toute sécurité. En outre, le constat est fait que ces deux sports sont victimes de leur succès.

Un commissaire se demande toutefois s'il est pertinent de créer un terrain synthétique, notamment au regard de son utilisabilité pour une compétition de rugby ainsi que pour permettre une éventuelle polyvalence dans une perspective plus globale en lien avec la rénovation de l'ensemble du centre sportif.

M. Ivanov remarque que la pratique du football américain nécessiterait un terrain plus grand que pour le rugby, mais que les adeptes de ce sport se contentent actuellement de jouer sur un terrain plus petit. Il affirme que ces terrains seront polyvalents, dans la mesure où la modification des marquages en fonction des compétitions est relativement facile à entreprendre. Le terrain synthétique présentera l'avantage d'être praticable tout au long de l'année. Dans les cas du rugby et du football américain, le terrain synthétique sera essentiellement utilisé pour les entraînements et le terrain en herbe pour les matchs.

Un commissaire remarque qu'il existe un grand nombre de terrains de sport sur le territoire de la Ville, mais qu'une bonne partie de ceux-ci ne respectent pas

les normes. Il serait préférable que le terrain rénové ainsi que le terrain synthétique soient garants des normes internationales.

M. Ivanov affirme que ce point est garanti. Il ajoute que le terrain actuel est déjà aux normes internationales, mais qu'il subsiste le problème de l'absence de gradins autour du terrain.

Un commissaire demande si le terrain actuel doit être restauré au même emplacement.

M. Ivanov lui répond qu'il ne peut pas donner une réponse exacte quant à la mise en pratique de cette motion. Il remarque qu'il serait peut-être possible de faire deux terrains en perpendiculaire du terrain actuel, mais qu'il serait préférable de se renseigner auprès du Service des sports.

Un commissaire s'interroge si une motion semblable a été déposée au niveau du Grand Conseil.

M. Ivanov lui répond que ce n'est pas le cas, car le sport relève de la compétence des communes (sauf exception).

Un commissaire se demande s'il existe d'autres terrains dédiés au rugby.

M. Ivanov remarque qu'il en existe six sur le territoire du canton, mais que le terrain de Vessy est le seul au sein de la municipalité de Genève.

Un commissaire se demande s'il ne serait pas possible de jouer au football américain dans l'enceinte du Stade de Genève.

M. Ivanov n'est pas en mesure de répondre à cette question et propose à la commission d'interroger le responsable des Geneva Seahawks à ce sujet.

Séance du 15 octobre 2015

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture et du sport, accompagné de M^{me} Martine Koelliker, directrice adjointe du département, M^{me} Sybille Bonvin, cheffe du Service des sports, et de M. Erwann Jegousse, coordinateur projets aménagement construction du Service des sports – Point 8 «Terrain synthétique de rugby à Vessy» dans le cadre du 11^e plan financier d'investissement 2016-2027

Le 8° projet présenté dans le cadre du 11° plan financier d'investissement 2016-2027 fait également l'objet de la motion M-1106 puisqu'il a pour objectif de construire un terrain synthétique de rugby à Vessy. Ce lieu sportif comporte six terrains de football de compétition et d'entraînement, dont celui dédié au rugby et football américain. En outre, une zone polyvalente de gazon naturel au centre du site permet de jouer au baseball et au frisbee. Cependant, cette zone n'est pas

constructible étant donné qu'elle sert à l'alimentation de la nappe phréatique pour laquelle elle a reçu un prix. A côté de la zone polyvalente, on trouve un espace de quatre terrains de beach-volley, des courts de tennis et enfin une piste de cross.

Le terrain de rugby est composé de gazon naturel. Il est actuellement occupé 28 h 30 par semaine alors que son utilisation maximale devrait être de 18 heures. Environ 600 joueurs-joueuses s'y succèdent chaque semaine. L'utilisation de ce terrain est donc très intense, ce qui explique que le département de la culture et du sport ait inscrit au plan financier d'investissement (PFI) le remplacement de ce terrain par un terrain de gazon synthétique. L'objectif est à la fois de déposer le crédit et de mettre en œuvre cette opération pendant cette législature. Cependant, il n'est pas possible de réaliser ce projet avant celui du Bois-de-la-Bâtie et des Libellules.

Séance du 5 novembre 2015

Votes

Suite à l'examen de la motion M-1106, un commissaire propose de supprimer «avant la fin de l'année 2014» à la première demande des motionnaires au Conseil administratif. En effet, réaliser ce projet avant cette échéance n'est plus possible. Cette proposition d'amendement est acceptée à l'unanimité par la commission.

Le président propose à la commission des sports le vote sur cet objet.

Par 13 oui (3 LR, 4 S, 1 Ve, 2 DC, 2 MCG, 1 EàG), la motion M-1106 est acceptée à l'unanimité.

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- le dépôt d'une proposition pour un crédit de réalisation d'un nouveau terrain synthétique homologué à Vessy, pour le rugby et le football américain;
- la rénovation complète du terrain actuel.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Je veux bien que l'on prenne la pause à 19 h, mais le point 23 de l'ordre du jour peut être traité en moins de dix minutes, puisqu'une unanimité se dégage sur ces délibérations relatives aux stades du Bois-de-la-Bâtie, des Libellules et au centre sportif de Vessy. Je propose de traiter ce point maintenant, ce qui fera une urgence de moins à considérer tout à l'heure, comme proposé par M. Jean-Philippe Haas qui avait demandé l'urgence hier.

Le président. Monsieur le magistrat, cet objet étant lié au rapport M-1106 A, il s'agit de soumettre au vote du Conseil municipal le fait de débuter maintenant le traitement de ces deux points.

Mis aux voix, le traitement immédiat de ces objets est accepté par 43 oui contre 7 non.

- M. Pierre de Boccard, président de la commission des sports (LR). Je serai bref et je vous demanderai de ne pas tous prendre la parole. Ce projet s'inscrit dans la continuité de ce qui a été fait avec des terrains synthétiques posés par la Ville de Genève un peu partout, ce qui permettra d'étendre l'utilisation de ces terrains dans différentes parties de la ville de Genève, ce qui est bien pour tous les quartiers.
- M. Morten Gisselbaek, rapporteur (EàG). Je corrige juste ce que M. Haas a dit hier. Il a précisé que cet objet avait été accepté à l'unanimité en commission, alors qu'il y avait eu une abstention.
 - M. Daniel Sormanni. Une abstention ne compte pas, ça reste une unanimité.
- *M. Morten Gisselbaek*. Chez nous, selon notre tradition politique, nous estimons qu'il s'agit d'un vote sans opposition. Nous comptons donc les abstentionnistes.

Le président. Merci pour cette rectification. C'est tout?

M. Morten Gisselbaek. Oui, c'est tout.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, la délibération I est mise aux voix article par article et dans son ensemble; elle est acceptée à l'unanimité (54 oui).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II est acceptée à l'unanimité (55 oui).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération III est acceptée à l'unanimité (55 oui).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération IV est acceptée à l'unanimité (57 oui).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération V est acceptée à l'unanimité (56 oui).

3194 SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2017 (après-midi)

Proposition: aménagements divers au stade du Bois-de-la Bâtie, au stade des Libellules et au centre sportif de Vessy/Motion: terrains synthétiques de Vessy

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération VI est acceptée à l'unanimité (56 oui).

Les délibérations sont ainsi conçues:

DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 507 000 francs, destiné à la pose d'un revêtement en gazon synthétique sur le terrain de football A, au stade du Bois-de-la-Bâtie sis 4, chemin du Bois-de-la-Bâtie, parcelle N° 1521, feuille N° 92 du cadastre de la commune de Genève-Plainpalais.

- *Art.* 2. Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 507 000 francs.
- *Art. 3.* La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2018 à 2027.

DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL.

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 129 600 francs, destiné à la mise en place d'un éclairage homologué sur le terrain

de football A, au stade du Bois-de-la-Bâtie sis 4, chemin du Bois-de-la-Bâtie, parcelle N° 1521, feuille N° 92 du cadastre de la commune de Genève-Plainpalais.

- *Art.* 2. Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 129 600 francs.
- *Art. 3.* La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2018 à 2027.

DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL.

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984:

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 853 000 francs, destiné à la pose d'un revêtement en gazon synthétique sur le terrain de football A existant du stade des Libellules sis 24, chemin de l'Ecu, parcelle N° 3710, feuille N° 21 du cadastre de la commune de Vernier.

- *Art.* 2. Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 853 000 francs.
- *Art. 3.* La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2018 à 2027.
- *Art. 4.* Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer, modifier, radier, épurer toutes servitudes à charge et au profit de la parcelle propriété de la Ville de Genève N° 3710 de la commune de Vernier, en vue de la réalisation du projet de construction.

DÉLIBÉRATION IV

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984:

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 433 500 francs, destiné à l'agrandissement du terrain A (mise aux normes dimensionnelles) permettant le déroulement de compétitions, au stade des Libellules sis 24, chemin de l'Ecu, parcelle N° 3710, feuille N° 21 du cadastre de la commune de Vernier, à savoir la pose d'un revêtement complémentaire en gazon synthétique, l'adaptation du talus et le remplacement des éclairages.

- Art. 2. Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 433 500 francs.
- Art. 3. La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2018 à 2027.
- Art. 4. Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer, modifier, radier, épurer toutes servitudes à charge et au profit de la parcelle propriété de la Ville de Genève N° 3710 de la commune de Vernier, en vue de la réalisation du projet de construction.

DÉLIBÉRATION V

LE CONSEIL MUNICIPAL.

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984:

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 995 000 francs, destiné à la transformation d'un terrain de rugby et de football

américain en gazon naturel par un gazon synthétique au centre sportif de Vessy sis 31, route de Vessy, parcelle N° 6177, feuilles N° 1 et 3, commune de Veyrier.

- *Art.* 2. Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 995 000 francs.
- *Art. 3.* La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2018 à 2027.

DÉLIBÉRATION VI

LE CONSEIL MUNICIPAL.

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 205 000 francs, destiné à l'agrandissement de la surface du terrain de rugby et de football américain permettant la création d'une zone d'entrainement, au centre sportif de Vessy sis 31, route de Vessy, parcelle N° 6177, feuilles N° 1 et 3, commune de Veyrier.

- *Art.* 2. Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 205 000 francs.
- *Art. 3.* La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2018 à 2027.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les délibérations deviennent définitives.

Le président. Je vous fais à présent voter l'amendement de la commission des sports pour la motion M-1106. Je vous rappelle qu'il vise à supprimer à la fin de la première invite l'élément suivant: «avant la fin de l'année 2014».

Mis aux voix, l'amendement de la commission est accepté à l'unanimité (55 oui).

Mise aux voix, la motion amendée est acceptée à l'unanimité (55 oui).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- le dépôt d'une proposition pour un crédit de réalisation d'un nouveau terrain synthétique homologué à Vessy, pour le rugby et le football américain;
- la rénovation complète du terrain actuel.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

13. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Je passe maintenant à l'annonce des nouveaux objets, car je n'envisage pas d'entamer un nouveau point à ce stade, étant donné le traitement que cela impliquerait. Nous avons reçu un projet de délibération de MM. Pierre Gauthier et Stéphane Guex: «Les propositions de l'Association des communes genevoises doivent pouvoir être débattues par le Conseil municipal» (PRD-158).

14. Interpellations.

Le président. Nous avons également reçu les interpellations écrites suivantes:

- IE-47, de M. Pierre Gauthier: «Lilliputiens de la Saga des Géants»;
- IE-48, de M. Stéphane Guex: «Taille sauvage d'un arbre rue Bergalonne».

15. Questions écrites.

Le président. Je vous informe que les questions écrites suivantes ont été déposées:

- QE-487, de M. Eric Bertinat: «Remise en service des places de stationnement supprimées au quai des Bergues»;
- QE-488, de M. Jean Rossiaud: «Pollution par le bruit: que fait la Ville de Genève en matière de voirie?»;
- QE-489, de M. Amar Madani: «Piste d'athlétisme du stade du Bout-du-Monde?»:
- QE-490, de M^{me} Yasmine Menétrey: «Matériel des Chemins de fer fédéraux (CFF) entreposé dans le parc Galiffe».

Le président. Je vous souhaite un bon appétit et vous donne rendez-vous pour la suite de nos travaux à 20 h 30.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Exhortation	2990
2. Communications du Conseil administratif	2990
3. Communications du bureau du Conseil municipal	2990
4. Questions orales	2991
5. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 22 mars 2017 en vue de l'approbation du budget de la saison 2016-2017 du Grand Théâtre de Genève (PR-1225 A)	2992
6. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif, du 26 août 2015, en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 455 000 francs destiné à la rénovation partielle, à l'extension et à la réaffectation de la villa en locaux associatifs appelée «Point d'Eau» de Carrefour-Rue, située rue de Vermont 21, sur la parcelle N° 5478, feuille N° 26, du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex (PR-1136 A)	3005
7. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 2 novembre 2016 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 343 100 francs destiné aux travaux d'aménagement du U cyclable rive gauche (PR-1208 A)	3096
8. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 27 juin 2017 de M. Simon Brandt: «Conséquences du feu d'artifice des Fêtes de Genève sur la faune aviaire et lacustre» (QE-476)	3147
9. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 27 juin 2017 de M. Simon Brandt: «Accueil de la compagnie Royal de Luxe: combien ça coûte?» (QE-477)	3148
10. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 27 avril 2017 de MM. Sylvain Thévoz et Grégoire Carasso: «Comment la Ville organise-t-elle la confiscation des biens aux sans-abris?» (IE-36)	3152

11.	. Réponse du Conseil administratif à la résolution du 12 septembre
	2012 de MM. Eric Bertinat, Pascal Rubeli, Thomas Bläsi, Christo
	Ivanov et Michel Amaudruz: «Pour éclairer le parc jouxtant la pro-
	menade du Pin» (R-164)

3154

- 12.a) Rapport de la commission des sports chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 10 mai 2017 en vue de l'ouverture de six crédits pour un montant total de 6 123 100 francs, soit:
 - Projets de délibérations du stade du Bois-de-la-Bâtie:
 - Délibération I: 1507 000 francs destinés à la pose d'un revêtement en gazon synthétique sur le terrain de football A, au stade du Bois-de-la-Bâtie sis 4, chemin du Bois-de-la-Bâtie, parcelle N° 1521, feuille N° 92 du cadastre de la commune de Genève-Plainpalais;
 - Délibération II: 129 600 francs destinés à la mise en place d'un éclairage homologué sur le terrain de football A, au stade du Bois-de-la-Bâtie sis 4, chemin du Bois-de-la-Bâtie, parcelle N° 1521, feuille N° 92 du cadastre de la commune de Genève-Plainpalais;

Projets de délibérations du stade des Libellules:

- Délibération III: 1853 000 francs destinés à la pose d'un revêtement en gazon synthétique sur le terrain de football A existant, au stade des Libellules sis 24, chemin de l'Ecu, parcelle N° 3710, feuille N° 21 du cadastre de la commune de Vernier;
- Délibération IV: 433 500 francs destinés à l'agrandissement du terrain A (mise aux normes dimensionnelles) permettant le déroulement de compétitions, au stade des Libellules sis 24, chemin de l'Ecu, parcelle N° 3710, feuille N° 21 du cadastre de la commune de Vernier, à savoir la pose d'un revêtement complémentaire en gazon synthétique, l'adaptation du talus et le remplacement des éclairages;

Projets de délibérations du centre sportif de Vessy:

- Délibération V: 1 995 000 francs destinés à la transformation d'un terrain de rugby et de football américain en gazon naturel par un gazon synthétique au centre sportif de Vessy sis 31, route de Vessy, parcelle N° 6177, feuilles N° 1 et 3, commune de Veyrier;

3156

12.b) Rapport de la commission des sports chargée d'examiner la motion du 20 novembre 2013 de M ^{me} et MM. Christo Ivanov, Marc-André Rudaz, Adrien Genecand, Claude Jeanneret, Simon Brandt, Rémy Burri, Jean-Philippe Haas, Christian Zaugg, Jean-Charles Rielle, Sylvain Thévoz, Antoine Maulini et Catherine Thobellem: «Réalisons un nouveau terrain synthétique homologué à Vessy pour le rugby et le football américain; rénovons également le terrain	
actuel» (M-1106 A)	3189
13. Propositions des conseillers municipaux	3198
14. Interpellations	3198
15 Quantiana ágritas	2100

Le mémorialiste: *Ramzi Touma*